



Assemblée générale

Cinquante-neuvième session

31^e séance plénière

Jeudi 14 octobre 2004, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Ping (Gabon)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 45 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes : commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement

M^{me} Arjoso (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, adresser les remerciements de ma délégation à l'ONU, et en particulier au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), qui a organisé cette importante séance en commémoration d'une décennie de mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994. Mon pays a toujours été un fervent partisan du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD).

Cette réunion est un événement décisif qui imprime un nouvel élan à la Conférence internationale sur la population et le développement. Je suis très heureux d'apprendre que de nombreux dirigeants mondiaux, dont le Président de la République d'Indonésie, Megawati Soekarnoputri, ont réaffirmé les objectifs qui avaient été définis dans le Programme d'action du Caire. Le soutien apporté par les

principaux dirigeants des secteurs social, scientifique et politique contribuera à maintenir la dynamique et à réaffirmer l'attachement aux objectifs de la CIPD. Je sais que nous sommes tous impatients de prendre part à la séance de fond qui débouchera sur des mesures concrètes, et de débattre des grandes difficultés et des obstacles qui subsistent. Ses conclusions devraient aboutir à une évaluation impartiale non seulement des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD mais également des stratégies adoptées pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement qui, à mon sens, sont étroitement liés aux objectifs fixés dans les domaines de la procréation et de la planification de la famille.

Je voudrais à présent faire part de l'expérience acquise par le Gouvernement indonésien pour mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD. Le texte intégral de ma communication est présenté dans le rapport national de l'Indonésie, dont on peut, je crois, se procurer des exemplaires dans la salle. Je ne m'étendrai donc pas sur le rapport, mais je voudrais en souligner quelques points saillants.

Depuis la CIPD en 1994, les politiques indonésiennes en matière de population ont adopté une approche plus centrée sur les personnes et les familles, mettant l'accent en particulier sur la réduction de la pauvreté, objectif sur lequel doivent principalement se concentrer les efforts de développement. Au lieu de s'attacher aux seuls objectifs démographiques, les politiques indonésiennes en matière de population

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



soulignent l'importance du développement de la personne et de la famille, de la modification des attitudes face à la procréation, ainsi que de la fourniture axée sur le client, d'informations et de services de qualité en matière de planification de la famille dans le but de garantir une croissance économique continue dans le contexte du développement durable.

La planification de la famille fait partie intégrante des priorités nationales en matière de médecine de la procréation et les programmes qui s'y rapportent traitent de tous ses aspects, notamment la maternité sans risques. Les programmes portent sur les domaines critiques tels que la qualité des soins prodigués par les services de santé en matière de procréation, la satisfaction des besoins, la prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida, l'initiation des jeunes à la santé en matière de procréation, le bien-être familial, la recherche et la collecte des données dans ce domaine médical et l'émancipation des femmes.

Il y a 10 ans, quelque 179 chefs d'État et de gouvernement, dont mon gouvernement, se sont engagés à améliorer la qualité de vie des femmes et de leurs familles en leur permettant d'accéder à la planification de la famille, aux soins de santé en matière de procréation, à l'éducation, à jouir d'un environnement sain et des droits liés à la procréation, dans le cadre de notre objectif à long terme qui est le développement durable. Dix ans plus tard, nous pouvons affirmer que l'Indonésie a réalisé des progrès notables.

En Indonésie, une fille qui naît aujourd'hui a de meilleures perspectives d'avenir qu'une fille née il y a 10 ans. Le taux de scolarisation, en particulier des femmes, a augmenté, et l'espérance de vie est en hausse. La condition des femmes et la place qu'elles occupent ont connu de nettes améliorations. Les questions relatives aux femmes suscitent une attention et un intérêt accrus, s'agissant notamment des adolescentes et des fillettes.

Toutefois, des obstacles majeurs à l'égalité entre les sexes et à la promotion des femmes subsistent. À l'heure actuelle, parmi les difficiles problèmes à résoudre figurent une mortalité maternelle élevée, les disparités entre les sexes en matière d'éducation, notamment dans l'enseignement moyen et supérieur, la violence au foyer, la traite des femmes et des filles et

l'absence de protection pour les droits des femmes qui travaillent, en particulier à l'étranger. L'Indonésie commence aussi à sortir d'une ère de forte croissance démographique, et son taux de fécondité se rapproche maintenant du taux de remplacement des générations. Le taux de fécondité totale s'élève à présent à 2,6. Les taux de mortalité infantile et maternelle baissent dans la plupart des provinces. Les données les plus récentes indiquent qu'en 2002, le taux de mortalité infantile en Indonésie était de 35 décès pour 1 000 naissances vivantes alors que le taux de mortalité maternelle était de 307 décès pour 100 000 naissances vivantes.

Les migrations internes et internationales sont devenues un problème inquiétant, tout comme leurs répercussions sur l'urbanisation.

Notre programme de planification de la famille contribue à réaliser des progrès importants dans le ralentissement de la croissance démographique et à rapprocher le taux de fécondité du taux de remplacement des générations. Concernant la santé en matière de procréation des adolescents, nous avons réussi à intégrer des questions s'y rapportant dans la stratégie nationale de développement. Le programme vise essentiellement à fournir aux adolescentes et aux adolescents des informations et des conseils sur la santé en matière de procréation, l'accent étant mis sur l'égalité entre les sexes, le sens des responsabilités sur le plan sexuel et la prévention des grossesses non désirées. Le programme s'appuie sur le système scolaire, les groupes de responsabilisation et les centres de jeunes.

Les efforts déployés pour atteindre les objectifs de la santé en matière de procréation sont menacés par un certain nombre de facteurs, mais aucun n'est aussi dévastateur que l'épidémie mondiale du VIH/sida. Nous assistons à une augmentation alarmante du nombre des infections et les prévisions pour l'avenir sont inquiétantes.

L'Indonésie est l'un des promoteurs de la collaboration internationale et continue à appuyer les activités des Partenaires dans le domaine de la population et du développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Les pays du Sud voient dans cette stratégie une initiative efficace pour encourager l'aide des pays du Nord. Cette coopération, toutefois, devra être renforcée par une aide substantielle des partenaires concernés, en particulier le système des Nations Unies, et les donateurs internationaux.

Il reste encore beaucoup à faire. Rien ne montre mieux qu'il est urgent de redoubler d'efforts que le problème de la maternité sans risques en Indonésie. Aujourd'hui, toutes les 15 minutes, une mère est enlevée à ses enfants et à son mari bien-aimés. Elle meurt en couches ou des complications liées à la grossesse, en particulier d'une hémorragie, d'une infection ou d'une septicémie, d'un avortement non médicalisé, d'une éclampsie ou d'une dystocie qui exige une hospitalisation. Plus de 20 % des femmes meurent par suite de maladies aggravées par la grossesse. Cette tragédie entraîne 18 000 décès chaque année en Indonésie, laissant un vide effroyable dans les familles, les communautés et la nation entière.

Pourtant, il semble qu'il y ait une solution. Il y a 10 ans, 179 gouvernements ont pris position en faveur du Programme d'action de la CIPD. La CIPD prévoit des mesures qui non seulement sauveront la vie de millions de femmes mais donneront aux gens les moyens d'édifier un avenir meilleur. L'accès universel à l'éducation et aux services de santé liés à la sexualité et à la procréation sont les objectifs principaux.

Cette tâche complexe exige des mesures de politique générale axées sur la réduction du taux de mortalité maternelle. Par exemple, il faut encourager la participation du secteur de la santé à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles. Les politiques et les programmes nationaux visant à réduire la mortalité maternelle se fondent sur l'Initiative pour une grossesse à moindre risque de l'Organisation mondiale de la santé.

Ainsi, le programme national pour une maternité sans risques prévoit en priorité d'assurer aux femmes l'accès aux services de planification familiale en vue de réduire le nombre des grossesses non désirées, d'améliorer la qualité générale et la capacité des systèmes de santé nationaux, en particulier au niveau des districts, et de renforcer les ressources humaines. Certains programmes visent spécialement à faire participer les hommes à la réduction de la mortalité maternelle. L'Indonésie veille à ce que toutes les femmes et les adolescentes aient les connaissances et les moyens leur permettant de prévenir l'infection au VIH, et à ce que les hommes soient des partenaires solidaires. L'Indonésie a également réduit la vulnérabilité des femmes et des filles en faisant respecter davantage leurs droits fondamentaux et en luttant contre la discrimination sexuelle et la violence.

La crise économique, survenue au milieu de l'année 1997, a gravement réduit la capacité de l'Indonésie à honorer ses engagements au titre de la Conférence internationale sur la population et le développement. À cette époque, la réalisation des objectifs du Programme d'action ainsi que ceux des autres conférences de l'ONU était devenue extrêmement problématique. Cependant, comme la communauté internationale le sait pertinemment, le simple fait que l'Indonésie soit le quatrième pays le plus peuplé du monde suscitait une vive préoccupation. Grâce à de nombreux donateurs, notamment le FNUAP, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, l'Agency for International Development des États-Unis, l'Agence canadienne de développement international, l'Agence australienne pour le développement international et d'autres fournisseurs d'aide, l'impact négatif de la crise économique, notamment sur les programmes relatifs à la santé en matière de procréation et à la planification de la famille, a quelque peu été atténué car sans un substantiel soutien il eût été impossible d'exécuter ces programmes.

L'Indonésie considère cette expérience comme riche d'enseignements et se félicite de ce que la communauté internationale soit en mesure de réaffirmer son engagement en faveur des objectifs de la CIPD.

Avant de terminer, je voudrais redire encore une fois que le Programme d'action de la CIPD n'est pas à renégocier avant l'an 2015. Il n'y a aucune raison de ralentir la mise en œuvre de la CIPD car cela aurait un grave impact sur le développement socioéconomique et compromettrait sérieusement les perspectives de développement durable. Nous pouvons modifier nos stratégies en prévoyant une intervention mieux coordonnée et plus efficace en vue de réaliser les objectifs de la CIPD.

Enfin, je voudrais dire simplement que comme le thème du Caire a fortement souligné l'interdépendance des préoccupations démographiques d'une part, et de la croissance économique soutenue et du développement durable d'autre part, il importe que la session extraordinaire prévue pour commémorer la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence 10 ans plus tard imprime un nouvel élan à la Conférence du Caire en cette période historique, alors que notre monde se trouve propulsé dans un nouveau millénaire.

M. Mwenifumbo (Malawi) (*parle en anglais*) : Je voudrais associer ma délégation à la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Ma délégation se joint aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter, Monsieur le Président, alors que vous présidez cette importante commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous remercions également le Fonds des Nations Unies pour la population qui a fort bien organisé toutes ces activités, notamment les tables rondes très édifiantes, sur la question à l'examen.

Le Gouvernement malawien attache une grande importance à l'application du Programme d'action de la CIPD. Pour le Malawi, le Programme d'action offre un plan détaillé pour l'élaboration de stratégies démographiques nationales et internationales. Ainsi, nous nous félicitons vivement de cette occasion qui nous est donnée de faire le bilan des réalisations et des difficultés en matière de population et de développement.

Mon gouvernement s'est efforcé de trouver des solutions pour améliorer la qualité et les conditions de vie de notre peuple. Nous nous sommes par conséquent alignés sur toutes les conventions et déclarations internationales et régionales touchant la population et le développement durable, et mettant l'accent sur le développement socioéconomique durable.

M. Baali (Algérie), Vice-Président, assume la présidence.

On estime la population malawienne à environ 12 millions d'habitants et le taux annuel de croissance est de 1,9 %, d'après le recensement de la population et du logement de 1998. Environ 3,5 % de la population vivent dans la pauvreté. Soucieux de réduire la pauvreté, le pays a affecté une part importante de son budget aux secteurs sociaux.

Sur le front démographique, le Malawi a formulé et adopté une politique nationale actuellement mise en œuvre. Une stratégie de réduction de la pauvreté a été mise au point car elle constitue également l'un des principaux éléments du développement socio-économique durable dans le pays. Une politique favorable à l'égalité des sexes et au développement a en outre été adoptée, ce qui a entraîné l'élimination de certaines législations et pratiques sexistes

discriminatoires. En outre, les préoccupations liées à la santé en matière de procréation et les problèmes particuliers des filles ont été soulevés en vue d'actions futures.

Au cours des dernières années, le Gouvernement malawien a accru sa collaboration avec les organisations non gouvernementales et la société civile dans l'application, le suivi et l'évaluation des politiques, directives et programmes liés à la population. Nous avons constaté une intégration plus systématique des questions démographiques dans la planification du développement ainsi qu'un accroissement des activités de plaidoyer, des activités relatives à l'information, à l'éducation et à la communication à tous les niveaux, y compris les médias. Les efforts visant à décentraliser la politique démographique nationale ont redoublé grâce au travail effectué au niveau des districts et au niveau communautaire, notamment dans les domaines des services de santé en matière de procréation, de la parité des sexes, de l'enseignement primaire et secondaire, des travaux et de l'entretien, de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement.

On estime aujourd'hui que le taux de prévalence de la contraception est de 26 %. Cela a contribué à une baisse du taux de fécondité totale qui est passé de 6,7 en 1992 au taux actuel de 6,3. Le taux de mortalité maternelle est aujourd'hui de 1 120 pour 100 000 naissances vivantes, contre 620 pour 100 000 naissances vivantes en 1992. Ainsi, il aurait été plus facile d'atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement aux niveaux de 1992. Les difficultés à surmonter pour réduire le taux de mortalité maternelle a pratiquement doublé dans le cas du Malawi.

Entre autres éléments, le découplage du VIH/sida de la santé en matière de procréation, la diminution du nombre d'élèves infirmiers et le fait que ces derniers quittent le pays pour des horizons plus cléments dans les pays occidentaux – surtout au Royaume-Uni – entraînent de grandes difficultés qui ont contribué à aggraver la situation. Pour faire face au problème de pénurie de personnel infirmier, le Gouvernement a introduit grâce au Ministère de la santé, un programme intensif visant à donner aux infirmiers une formation de six mois avant qu'ils ne soient envoyés dans les hôpitaux. Ils ne sont pas pleinement qualifiés et les mères n'obtiennent pas des services de toute première qualité.

Le taux de mortalité infantile est à présent de 189 pour 1 000 naissances vivantes contre 234 en 1992. Le taux de mortalité infantile est aujourd'hui de 104 pour 1 000 naissances vivantes en 1992.

Le Malawi reste sérieusement confronté à la pandémie du VIH/sida, qui a un impact négatif sur les taux de mortalité, notamment parmi les adultes, comme l'a démontré l'accroissement du taux de mortalité maternelle, ce qui a réduit par conséquent l'espérance de vie à la naissance de 43 ans en 1996 à 39 ans en 2000. Le taux de prévalence du VIH/sida dans le pays pour le groupe d'âge des 15-49 ans est estimé à 16 %. Des progrès ont été réalisés dans l'ensemble. Cependant, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de la CIPD et ceux du Millénaire pour le développement.

Dans les 10 ans qui restent du Programme d'action, le Malawi redoublera d'efforts en vue de réduire la pauvreté, le fardeau du VIH/sida, ainsi que les taux de mortalité infantile et maternelle. Il existe d'autres domaines d'intervention essentiels tels que le renforcement des services de santé en matière de procréation pour les adolescents et l'intensification des interventions sur le plan de la planification de la famille et de la maternité sans risques. Nous sommes fermement persuadés que la généralisation d'un enseignement de qualité, surtout pour les filles, contribue effectivement à la réalisation des objectifs du Programme d'action. À des fins stratégiques, le Malawi continuera de prendre en compte les questions d'égalité entre les hommes et les femmes dans toute intervention liée aux questions démographiques.

En tant que pays en développement, nous continuons de pâtir d'un manque de ressources face à la nécessité d'appliquer le Programme d'action et d'intégrer pleinement les questions démographiques dans une stratégie de réduction de pauvreté. Nous avons également besoin de tenir compte des pratiques culturelles et traditionnelles qui ont un effet négatif sur la santé en matière de procréation, le VIH/sida, les questions d'égalité des sexes, l'emploi, la distribution des richesses et le développement socioéconomique en général. Il est clair que les nombreux problèmes complexes de la population ne peuvent pas être réglés par les seuls gouvernements. C'est pourquoi le Malawi en appelle respectueusement aux partenaires du développement pour qu'ils renforcent leur aide technique et financière à nos pays, alors que nous essayons d'appliquer les recommandations et le

Programme d'action de la CIPD. L'aggravation des indicateurs, qui éloigne la plupart de nos pays de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, exige également que les partenaires du développement augmentent les ressources fournies en vue de réaliser les objectifs de la CIPD et ceux du Millénaire pour le développement d'ici à 2015.

Au niveau régional, le Malawi occupe actuellement la présidence du Forum de l'Afrique australe pour la population et le développement. Ce forum a été constitué en 1996 pour offrir aux responsables gouvernementaux de la Communauté de développement de l'Afrique australe et de Madagascar un lieu de rencontre où ils puissent examiner les questions de population et de développement qui les touchent directement et sont prioritaires pour leur pays. Grâce à ce forum, des progrès ont pu être réalisés au niveau régional. Il sert à surveiller l'état d'avancement de l'application de la déclaration de Dakar/Ngoret et du Programme d'action de la CIPD, ainsi que des résolutions adoptées au niveau régional. De grands progrès ont été enregistrés dans les domaines de la population et du développement, particulièrement en ce qui concerne l'organisation du programme de travail de la CIPD pour 1994.

Tous les pays membres du Forum ont à présent défini, adopté et mis en œuvre des mesures nationales dans le secteur de la population. Ils ont mis au point des stratégies de lutte contre la pauvreté, qui occupent une place centrale dans leur action en faveur d'un développement socioéconomique durable. Les États Membres ont pris des dispositions visant les femmes et le développement; ils ont revu les mesures et lois discriminatoires à l'encontre des femmes, ils ont mis en place des programmes tendant à donner une image positive de la fillette et, dans le domaine de l'éducation, ont pris des mesures visant à permettre aux jeunes filles qui ont quitté l'école par suite d'une grossesse de poursuivre leurs études.

Cependant, les indicateurs de la plupart de nos pays sont loin de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux de la CIPD. Il est donc indispensable que nous déployions des efforts supplémentaires et que nos partenaires de développement continuent de nous prêter leur appui financier et technique.

Pour terminer, je saisis cette occasion pour demander que des engagements continuent d'être pris

afin de résoudre les graves problèmes auxquels nos pays sont confrontés dans le domaine de la population. Le Malawi est prêt à continuer de partager son expérience avec ses partenaires à l'échelle régionale et internationale. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement exige que le Gouvernement et ses partenaires de développement prennent des engagements importants afin d'allouer les ressources adéquates, de pallier nos carences et de mettre au point des programmes et stratégies qui nous aideront à atteindre les Objectifs.

En ce qui concerne l'état d'avancement de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement au Malawi et dans les autres pays du Forum de l'Afrique australe pour la population et le développement, seulement deux d'entre eux, l'accès à l'eau potable et la réduction de la mortalité des moins de cinq ans, peuvent être considérés comme réalisables grâce à un minimum de retouches des politiques et du système de distribution des ressources. La réduction de la mortalité maternelle et l'élimination de la pauvreté sont les Objectifs les plus difficiles à atteindre; ils requièrent une attention et des ressources particulières. Par ailleurs, comme il n'est possible de changer les comportements que dans la durée, il est difficile de faire baisser dans l'immédiat les taux d'infection au VIH. D'une manière générale, les cinq autres Objectifs du Millénaire ne peuvent être atteints qu'avec des changements radicaux des politiques, des attitudes et des mentalités ainsi qu'avec des engagements politiques et techniques.

M. Bunheng (Cambodge) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de joindre ma voix à celles des orateurs précédents pour commémorer le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. J'ai en effet l'honneur d'informer cette assemblée que le Premier Ministre Samdech Hun Sen a proclamé au nom du peuple et du Gouvernement royal du Cambodge son adhésion totale à la déclaration prononcée par les dirigeants de la planète en faveur de la CIPD.

Il est intéressant de constater qu'il y a seulement 10 ans que la CIPD a engagé la communauté internationale à suivre une nouvelle stratégie pour associer sa politique en matière de population au développement humain, à l'habilitation des femmes, à l'égalité des sexes ainsi qu'aux besoins et aux droits des individus, y compris des jeunes. La CIPD a la première intégré la planification de la famille, autrefois

priorité première des politiques et programmes en matière de population, dans le cadre plus large de la santé et des droits liés à la procréation, qui incluent aussi l'hygiène sexuelle. Avec l'aide de l'ONU et de la société civile, le Cambodge a appuyé ce message, le transposant dans ses politiques et planifications nationales pour traiter de front toutes ces questions.

L'élément le plus notable de l'action engagée par le Cambodge en réponse au programme de la CIPD est peut-être celui lié au VIH/sida : le Cambodge est en effet l'un des trois pays du monde qui ont réussi à enrayer la progression du VIH en ramenant la séroprévalence chez les adultes de 3,3 % en 1997 à 2,6 % en 2002. L'autorité nationale chargée de la lutte contre le sida a joué un rôle de premier plan en coordonnant la réponse du Gouvernement à l'épidémie, tandis que le Ministère de la santé est chargé de suivre l'évolution de l'épidémie et de mettre en œuvre des programmes visant à prévenir de nouvelles infections et à offrir des soins aux personnes déjà contaminées.

Concernant les autres points du programme de la CIPD, je pense que le Cambodge a enregistré des résultats solides. En 1998, le Ministère de la planification a organisé avec succès un recensement national, le premier en 36 ans. Les données ainsi collectées ont permis au Gouvernement d'effectuer une étude démographique et sanitaire, d'élaborer un deuxième plan de développement socioéconomique ainsi qu'une stratégie de lutte contre la pauvreté et, plus récemment, une politique nationale en matière de population. Cette politique, mise en œuvre cette année par le Premier Ministre, contient des recommandations sur les mesures à prendre dans les 10 domaines prioritaires, concernant par exemple le fait qu'un taux de fécondité élevé est le corollaire d'une croissance démographique forte et d'une grande pauvreté.

Depuis 1994, le Gouvernement multiplie les mesures législatives et administratives visant à protéger les droits des petites filles et des femmes, avec l'adoption d'une politique nationale d'espacement des naissances en 1994, d'une loi sur la répression de l'enlèvement, de la traite, de la vente et de l'exploitation des êtres humains en 1996, ainsi que d'une législation du travail et d'une loi autorisant l'avortement en 1997; à cela s'ajoute un projet de loi contre la violence dans la famille que nous comptons soumettre une nouvelle fois à l'Assemblée nationale cette année. La création du Ministère des affaires féminines en 1996 est l'une de nos plus grandes

réalisations. Depuis 2001, ce ministère s'emploie avec dynamisme et efficacité à mettre en œuvre une stratégie quinquennale afin d'avancer progressivement vers la réalisation des buts de la CIPD.

Depuis 1994, le Ministère de la santé arrête au fil des ans des directives sur la stérilisation masculine et féminine et définit des stratégies nationales pour la maternité sans risques. En novembre 2002, le Ministère de la santé a publié le Plan stratégique du secteur de la santé pour 2003-2007, qui est axé sur la réduction des taux de mortalité infantile et maternelle et a pour objectif de donner à tous les moyens de faire des choix en connaissance de cause. Le Gouvernement a fait en sorte que tous les centres de santé s'occupent désormais de santé en matière de procréation : des services de maternité ont été ouverts dans tous les centres de santé publics du pays afin de répondre au manque cruel de salles d'accouchement. La formation et les créations de poste de sage-femme sont en progression constante, de même que les soins obstétricaux d'urgence, y compris dans les zones les plus reculées.

Compte tenu de la grande proportion de jeunes dans la population du pays, les adolescents et les jeunes adultes cambodgiens sont l'objet d'une attention accrue. Le Gouvernement encourage et soutient tout particulièrement les organisations qui vont au-devant des jeunes afin d'étendre et d'approfondir leurs connaissances dans les domaines de la santé en matière de procréation et de la prévention du VIH/sida. Nous sommes particulièrement reconnaissants de l'initiative conjointement engagée par l'Union européenne et le FNUAP afin de sensibiliser les jeunes dans les zones urbaines et rurales en collaboration avec des organisations non gouvernementales cambodgiennes et internationales.

Cela et d'autres choses encore témoignent de tout le chemin parcouru par le Cambodge depuis 1994. Seuls, nous n'aurions jamais tant avancé. Les partenariats ont été décisifs dans notre stratégie. Nous avons bien de la chance que le FNUAP ait ouvert un bureau à Phnom Penh en 1994 et qu'il prodigue au Cambodge de nombreux conseils et un important appui technique dans ces domaines, à l'instar d'autres organismes de l'ONU, comme le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, pour n'en citer que quelques-uns. D'autres donateurs bilatéraux, organismes

internationaux et la société civile ont déjà apporté de substantielles contributions. Sans un tel partenariat, notre parcours vers la réalisation des objectifs de la CIPD aurait été encore plus semé d'embûches.

Toutefois ces objectifs ne sont pas encore atteints. Nous sommes encore loin des cibles fixées par la CIPD et nous continuons de manquer de ressources pour faire tout ce que nous voudrions. Je voudrais donc terminer en lançant un appel à la communauté internationale et à la société civile pour qu'elles gardent en mémoire le message de la CIPD +10 et qu'elles renforcent leur partenariat avec le Cambodge, afin que ces objectifs importants puissent être atteints dans un avenir proche et qu'ils ne tombent pas dans l'oubli.

M. Ahamed (Inde) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite de participer à cet événement pour commémorer le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous félicitons le Secrétariat du rapport d'examen et d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, préparé pour cette occasion. Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77.

Le thème central de la CIPD était de parvenir à un équilibre entre la population, la croissance économique soutenue et le développement durable. Le but de l'accord obtenu lors de la Conférence était d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des êtres humains et de promouvoir le développement humain. Le Programme d'action, à nos yeux, a, à juste titre, mis l'accent sur la nécessité d'intégrer pleinement les questions de population dans les stratégies de développement et dans leur planification, en tenant compte de l'interdépendance entre les questions démographiques et les objectifs fixés pour éliminer la pauvreté, parvenir à la sécurité alimentaire, fournir des logements décentes, offrir des emplois productifs et assurer des services élémentaires pour tous.

Ces 10 dernières années, le taux d'accroissement de la population a été plus élevé dans les nations les plus pauvres du monde, quatre personnes sur cinq vivant dans les régions les moins développées du monde en 2004, et plus élevé également dans les secteurs les plus pauvres et les plus démunis de la société. L'accent mis sur la croissance économique

soutenue et sur le développement durable dans le Programme d'action prend dans ces circonstances toute sa signification.

L'Inde a formulé un programme national de planification familiale dès 1952, afin de stabiliser la population à un niveau compatible avec la croissance de l'économie nationale. Les progrès technologiques et l'amélioration de la qualité des soins de santé et de la couverture sociale ont entraîné une chute rapide du taux brut de mortalité en Inde, qui est passé de 25 pour 1 000 en 1951-1961 à 10 pour 1 000 en 1991 et à 8 pour 1 000 en 2002. En revanche, la réduction du taux brut de natalité n'a, elle, pas été aussi prononcée, passant de 41 pour 1 000 en 1951-1961 à 30 pour 1 000 en 1991 et à 25 pour 1 000 en 2002. En conséquence, le taux annuel de croissance exponentielle de la population a été de plus de 2 % pour la période allant de 1961 à 1991. Mais de 1991 à 2001, la croissance de la population est passée en deçà des 2 % pour la première fois en 40 ans, même si cette baisse n'a pas été uniforme sur l'ensemble du pays.

La CIPD a profondément marqué la politique indienne de stabilisation de la population, telle que convenue et approuvée à l'unanimité par notre Parlement. Les engagements contenus dans le Programme d'action sont pleinement reflétés dans notre politique démographique nationale. L'Inde est fermement décidée, sur le plan politique, à atteindre les objectifs fixés en matière de stabilisation de la population. Une politique démographique complète, définissant 14 objectifs sociodémographiques et plusieurs stratégies opérationnelles, a été unanimement approuvée par notre Parlement national. Une commission nationale de la population a été créée et elle est présidée par le Premier Ministre. Un fonds national de stabilisation de la population a été institué, lui aussi présidé par le Premier Ministre, et doté d'une allocation initiale de 1 milliard de roupies, soit environ 20 millions de dollars. La mobilisation des ressources du secteur privé pour mener plusieurs initiatives dans des zones mal desservies où l'accès aux soins de santé continu d'être insuffisant est également envisagée. Un groupe d'action autonome a été spécialement mis sur pied pour concevoir et formuler des programmes à la fois par zone géographique et par thème, en se concentrant plus particulièrement sur les besoins et les domaines qui méritent davantage d'attention.

Les politiques démographiques indiennes se fondent sur la reconnaissance du droit de chaque

femme de décider elle-même du nombre d'enfants qu'elle souhaite avoir et de l'espacement des naissances, tout en reconnaissant que la participation des hommes est, elle aussi, cruciale. Nous n'évaluons pas nos programmes en fonction de cibles prédéterminées et nous n'encourageons pas le recours à des mesures de persuasion ou de coercition.

Le recensement de 2001 a montré que le taux d'alphabétisation, ces 10 dernières années, était passé de 64,1 % à 75,9 % pour les hommes et de 39,3 % à 54,2 % pour les femmes. Les progrès en matière d'éducation ont contribué à réduire les taux de fécondité, de morbidité et de mortalité, ainsi qu'à l'autonomisation des femmes. L'éducation a également permis l'accès à l'information. Les liens entre l'éducation, la croissance des marchés et des revenus et la réduction de la fécondité sont considérables dans les pays comme le nôtre.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement visent à réduire la pauvreté et la faim dans le monde de moitié d'ici à 2015. Le Secrétaire général a souligné qu'en dépit des reculs enregistrés par certains pays, des progrès avaient été accomplis dans la réduction du taux de pauvreté, même si en chiffres absolus le nombre de pauvres, lui, n'a pas baissé. Malgré l'augmentation soutenue de l'offre alimentaire à l'échelle mondiale, le nombre de personnes sous-alimentées s'est accru depuis 1995 à mesure qu'augmentait l'insécurité alimentaire dans nombre des pays les plus pauvres.

L'Inde a accompli des progrès substantiels en matière de croissance et de réduction de la pauvreté ces 10 dernières années. Des progrès ont aussi été réalisés en matière d'alphabétisation, de taux de scolarisation et d'équilibre entre les sexes dans le secteur de l'éducation primaire. Selon certaines estimations, si la tendance actuelle se poursuit, l'Inde atteindra aisément ses objectifs tant en matière de revenus que de sécurité alimentaire. Le Gouvernement indien est déterminé à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Cette détermination a été illustrée dernièrement par le budget public pour l'année 2004-2005.

Le thème central de la Conférence du Caire était de parvenir à un équilibre entre la population, la croissance économique soutenue et le développement durable. Cet équilibre reposait sur l'hypothèse que les mesures prises par les gouvernements des pays en

développement seraient assorties d'une aide de la communauté des donateurs. L'aide et l'appui internationaux fournis aux pays en développement se sont révélés inférieurs aux promesses. Le Secrétaire général a fait remarquer dans son rapport que pour atteindre les buts et objectifs du Programme d'action il fallait des efforts et un engagement continus afin de mobiliser des ressources humaines et financières suffisantes. À l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, les nations du monde – en développement comme développées – doivent réaffirmer leur volonté d'atteindre les buts et objectifs du Programme d'action. Il faut une aide soutenue, continue et plus performante de la part de la communauté internationale pour que nous parvenions à notre objectif commun.

M. Singh (Canada) : Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui devant cette séance spéciale de l'Assemblée. La Conférence internationale du Caire sur la population et le développement a permis d'instituer une nouvelle norme concernant le niveau de santé et de bien-être que les peuples sont en droit d'attendre. Elle a de plus, fait valoir la nécessité d'aborder non seulement les symptômes et les problèmes liés à la population et au développement, mais aussi leurs causes fondamentales : la pauvreté, les violations des droits de la personne, l'inégalité entre les sexes, les injustices sociales et économiques, le manque d'éducation et de travail, ainsi que l'absence de principes de bonne gouvernance.

Ces 10 dernières années, nos pays ont fondé leurs politiques et leurs interventions sur ce modèle et nous avons accompli de réels progrès. Au Canada, le Programme d'action de la CIPD et d'autres engagements internationaux comme la Déclaration de Beijing ont largement contribué aux progrès réalisés sur le plan de l'égalité entre les sexes et de la santé en matière de sexualité et de procréation. Ils ont permis d'intégrer le respect des droits de l'homme dans les initiatives de développement et liées à la population, au niveau national comme à l'étranger.

(l'orateur poursuit en anglais)

Malgré les progrès réalisés dans certains domaines, les taux de morbidité et de mortalité maternelle, la propagation du VIH/sida, les mauvaises conditions de santé en matière de sexualité et de procréation, et la pauvreté dans le monde – surtout

parmi les femmes et dans les familles monoparentales dirigées par des femmes – demeurent à des niveaux inadmissibles dans de nombreuses régions du globe, et notre réponse collective aux problèmes qui se posent dans des domaines comme les migrations, n'a pas été à la hauteur des besoins.

Le changement le plus significatif dans le paysage mondial depuis la Conférence du Caire a été l'effet dévastateur de la pandémie du VIH/sida. La communauté mondiale répond à la crise et, dans certains secteurs, nous commençons à constater des améliorations. Nous avons appris qu'il fallait s'attaquer à l'inégalité des sexes et promouvoir et protéger les droits de l'homme, en se concentrant sur la protection de l'enfance, car tous ces aspects sont essentiels pour endiguer la propagation du VIH/sida et pour assurer la stabilité économique et sociale des communautés.

La stigmatisation et la discrimination sont encore des obstacles de taille à la lutte contre le VIH/sida. Les femmes – surtout celles qui sont pauvres ou marginalisées – continuent à subir de façon disproportionnée les effets du VIH/sida, dans la mesure où elles présentent une plus grande vulnérabilité physiologique, économique et sociale, vulnérabilité que le virus aggrave encore. Pour briser ce cercle vicieux il est essentiel de remettre en cause l'approche « ABC » (Abstinence, Fidélité ou Préservatif) adoptée pour prévenir la propagation du VIH/sida, car celle-ci ne répond pas nécessairement au besoin urgent qu'ont les femmes de profiter de leurs droits, de les exercer, de voir leur situation renforcée par des dispositifs qui leur permettent de se protéger du VIH/sida et d'autres infections. De même, nous devons veiller à ce que les campagnes, comme l'Initiative 3 millions d'ici à 2005 de l'Organisation mondiale de la santé prévoient l'intégration d'une perspective sexospécifique et tiennent compte des besoins de toutes les personnes infectées et touchées par le VIH/sida.

C'est en intervenant sur l'interaction entre la santé en matière de sexualité et de procréation et le VIH/sida que nous pourrions, grâce à des efforts coordonnés et intégrés, apporter une contribution majeure à la protection et à la promotion de la santé et des droits des populations dans ce domaine, et lutter efficacement contre le VIH/sida. Le travail accompli par les principales institutions des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme commun des Nations Unies

sur le VIH/sida et d'autres organismes de financement, a posé des bases solides qui permettent de former des partenariats et de faire avancer les choses.

La modification de la pyramide des âges montre que la génération de jeunes la plus importante que l'on ait jamais vue entre actuellement dans l'âge adulte. En 1994, nous avons reconnu les besoins particuliers des jeunes et avons défini, dans le cadre du Programme d'action de la CIPD, les mesures susceptibles d'être les plus efficaces pour maintenir et protéger la santé des jeunes, comme l'accès à des services de santé en matière de sexualité et de procréation axés sur les besoins des jeunes, l'accès à l'information et l'éducation, dans le respect des droits des jeunes. En 2004, nous devons saisir l'occasion qui se présente à nous et travailler de concert avec les jeunes pour répondre aux besoins de cette génération, si nous voulons contribuer de façon significative au respect des engagements que nous avons souscrits au Caire.

Nous devons également donner suite aux engagements du Caire concernant les migrations, notamment en faisant en sorte que demeurer dans son propre pays soit une option viable pour tous les peuples. Même s'il y a eu certains progrès dans ce domaine au cours des 10 dernières années, il reste encore énormément à faire pour régler les questions liées aux transferts de fonds d'expatriés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, aux réfugiés et au nombre croissant de sans-papiers et de filières criminelles internationales d'immigration clandestine et de traite d'êtres humains – problème qui se rattache souvent au manque de possibilités d'emploi et de structures de bonne gouvernance. La table ronde qui s'est tenue ici à New York en début de semaine a mis en lumière la nature complexe et multidimensionnelle des migrations, qu'il faut aborder en tenant compte des enjeux liés à la sécurité humaine, aux droits de la personne, à l'emploi, à l'urbanisation, aux systèmes de santé, à l'aide humanitaire et à l'aide au développement, ainsi qu'aux injustices sociales et économiques.

Le Canada est fermement convaincu que la CIPD n'a rien perdu de sa validité en tant que plan d'action global, équilibré et constructif pour orienter la coopération internationale sur le sujet des migrations. Pour répondre à ces enjeux, le Programme d'action de la CIPD reste aussi valable aujourd'hui, sinon plus, qu'en 1994. Le Canada est persuadé que le Programme d'action, en conjonction avec les mesures stratégiques

propres à promouvoir sa mise en œuvre, devrait continuer à servir de cadre fondamental à toute intervention dans ce domaine.

Au cours des 10 prochaines années, nous devons faire preuve de détermination et de créativité pour identifier et surmonter les obstacles à la réalisation des objectifs du Caire et à la tenue de nos engagements. Nous devons faire en sorte que nos promesses en matière d'égalité des sexes soient appuyées par des mesures concrètes qui amènent des changements positifs dans la vie des femmes, des hommes, des garçons et des filles. Nous devons remettre en question nos approches actuelles à la prévention du VIH/sida et établir un dialogue conséquent avec les jeunes et les adolescents.

Il est tout aussi urgent de réexaminer les engagements pris dans le domaine des migrations, qui figurent aux chapitres IX et X du document du Caire, et de nous engager de nouveau à trouver des solutions. Le Canada pense que le Programme d'action devrait continuer à servir pour alimenter les débats qui auront lieu au cours des deux prochaines années dans le cadre de la Commission mondiale sur les migrations internationales (GCIM) et du dialogue de haut niveau de 2006, afin que ces délibérations envisagent une approche large et intégrée des thèmes liés aux migrations et au développement. Nous sommes heureux qu'un Commissaire canadien contribue aux travaux de la GCIM.

Le Canada estime que la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD est d'une importance capitale dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté et de développement convenus au niveau international avec la Déclaration du Millénaire et dans les Objectifs du Millénaire pour le développement. En effet, la santé en matière de sexualité et de procréation, l'égalité entre les sexes, les droits de la personne, l'éducation et les causes profondes des migrations sont à la base des Objectifs du Millénaire pour le développement qui ont fait l'objet d'un accord lors du Sommet du Millénaire. Parmi ces derniers figurent les suivants : assurer un environnement durable, promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle et réduire l'incidence du VIH/sida.

Sans un engagement politique et financier continu, aussi bien de la part des pays développés que des pays en développement, en vue de tenir les

principaux engagements du Programme d'action de la CIPD, nous ne pourrions pas atteindre les objectifs de réduction de la pauvreté et de développement adoptés internationalement et définis dans les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Nous ne pouvons pas ignorer la difficile question du financement. Nous devons continuer à étudier les différentes possibilités permettant de faire en sorte que les nouveaux mécanismes génèrent des ressources additionnelles pour atteindre les objectifs de la CIPD.

Pour terminer, je voudrais revenir sur la question des partenariats. Les partenariats aux niveaux régional, national et international, entre les gouvernements, les organismes internationaux et tous les éléments de la société civile, notamment la jeunesse, les populations autochtones et les organisations non gouvernementales, sont d'une importance cruciale pour créer un environnement favorable à la population et au développement. Les gouvernements ne peuvent assurer seuls la pleine mise en œuvre du Programme d'action du Caire.

Nous applaudissons à cet égard les efforts du système des Nations Unies et de nos partenaires de la société civile, en particulier au cours de l'année dernière, pour rassembler et motiver les divers groupes d'intérêt à développer des partenariats communs pour la population et le développement. Ces efforts incluent les diverses tables rondes et les réunions sur les aspects techniques organisées par le Fonds des Nations Unies pour la population, de même que les innovations et les initiatives prises par le Programme conjoint des Nations Unies sur le VIH/sida dans le lancement de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida.

Le Canada continuera de travailler étroitement avec tous les partenaires aux niveaux national, régional et international afin de garantir que nous atteindrons avec succès les buts et les objectifs définis au Caire. Nous reconnaissons que les défis auxquels nous faisons face n'ont pas de solutions faciles, mais nous nous engageons dans cet effort coopératif.

M^{me} Taracena Secaira (Guatemala) (*parle en espagnol*) : En 1994, le Guatemala était l'un des 179 pays qui ont participé à la Conférence internationale sur la population et le développement. Au cours des 10 dernières années, le Guatemala a avancé dans la mise en œuvre des engagements définis par le Programme d'action, dans le cadre des accords

de paix signés au Guatemala en 1996 et de la Constitution politique de la République.

En conséquence du processus régional d'évaluation de la mise en œuvre des engagements pris dans le Programme d'action du Caire, processus achevé dans une série de réunions tenues cette année à Santiago du Chili et à San Juan (Porto Rico), le Guatemala souhaite exprimer sa satisfaction au sujet des accomplissements qui ont marqué cette décennie. La CIPD a certainement contribué au développement social et humain de tous les Guatémaltèques, hommes et femmes. Le Guatemala s'associe également à la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence et félicite la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population pour ses progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action en ce qui concerne le respect des droits de l'homme, l'éducation, les programmes de santé complets, la protection de l'environnement, le statut des femmes, l'égalité et l'équité entre les sexes.

Ces dernières années, le Guatemala a travaillé aux questions générales de population et de développement inscrites à l'ordre du jour national, en particulier en ce qui concerne la législation et les politiques dans les domaines du développement social, de la santé, du VIH/sida, de l'éducation, de l'environnement, de la promotion de la femme, etc. La position du Guatemala sur ces questions n'a cessé d'évoluer sensiblement depuis la fin du conflit armé interne. Le changement porte notamment sur les processus de démocratisation, la nécessité de surmonter les conséquences des combats qui ont fait rage durant des années et ont plongé le pays dans des affrontements entre familles, communautés et groupes sociaux et qui ont mené à la destruction de l'unité familiale traditionnelle, à l'expansion croissante de la pauvreté, et à l'émigration forcée.

Dans ce cadre, la conclusion des accords de paix en 1996 a également contribué à la reconnaissance de l'égalité des droits entre les hommes et les femmes dans les divers secteurs de la vie sociale et politique et à la participation des femmes au développement de la société guatémaltèque, de même qu'à l'engagement de l'État d'éliminer la discrimination à l'encontre des femmes sous toutes ses formes, dans le droit et dans les faits.

Il est nécessaire de noter les efforts visant à la coopération avec la société civile s'agissant de

promouvoir l'initiative pour une loi sur le développement social et sur la population. Cela souligne l'engagement du Guatemala de mettre en œuvre le Programme d'action du Caire de la CIPD. Notre nouvelle loi a été promulguée sur la base d'un consensus dégagé lors d'un forum multisectoriel, avec la participation des diverses Églises, des universités, de la population autochtone, du secteur des affaires, des médias, des organisations de femmes et des autres représentants des organisations de la société civile. Cette loi, qui est nouvelle pour notre pays, aborde les principaux thèmes liés au développement social du Guatemala et représente un exemple des progrès réalisés par le pays dans ce domaine.

Dans ce même cadre, le Guatemala a réalisé des changements significatifs dans le domaine social, en se basant sur une approche équitable et humanitaire, en particulier en ce qui concerne les soins médicaux préventifs et curatifs pour les mères et les nouveau-nés, et pour les femmes et les hommes des secteurs ruraux, qui n'ont pas toujours bénéficié aisément des retombées positives du développement. Il y a eu des améliorations considérables en matière d'accès équitable des garçons et des filles à l'éducation primaire. De plus, la participation des citoyens a été encouragée et les droits et les besoins spécifiques des femmes et des populations autochtones ont été reconnus. Nous n'avons néanmoins pas perdu de vue la réalité : une population appauvrie qui n'en est que plus véhémement dans ses demandes – qui sont l'élimination de la discrimination, un traitement juste et équitable, et l'accès des femmes à la hiérarchie des preneurs de décisions.

Au cours des prochaines années, le Guatemala tâchera de consolider les progrès qui ont été réalisés, ainsi que l'exige en particulier sa Loi de développement social. Par ailleurs, le pays garantira que les préoccupations des femmes seront prises en compte dans tous les domaines du développement du Guatemala, et non pas dans une vision partielle ou limitée à la catégorie dite « questions féminines », mais plutôt dans une vision qui prenne en compte la nécessité pour les femmes de jouer un rôle actif dans le développement de leur pays.

En conformité avec le Programme d'action du Caire, le Guatemala a adopté un nouveau paradigme basé sur les droits de l'homme. Le Guatemala maintient sa position contre la pratique de l'avortement, dans la croyance que la vie commence au

moment même de la conception, comme le stipule l'Article 3 de notre Constitution. Il s'ensuit que nous ne pouvons évidemment pas encourager une action quelle qu'elle soit qui mettrait en danger la vie. Le Guatemala approuve le paragraphe 8.25 du Programme d'action du Caire qui considère que l'avortement ne devrait pas être promu en tant que méthode de planification familiale. Il est donc clair que ni à la Conférence du Caire, ni aux réunions ou dans les déclarations de Santiago et de San Juan, les pratiques de l'avortement n'ont été cautionnées. Cette position est en parfait accord avec les sentiments et les croyances de la majorité des Guatémaltèques.

Le Gouvernement guatémaltèque voudrait réaffirmer son engagement en faveur du Programme d'action du Caire et continuera à s'y conformer, dans le cadre des préceptes constitutionnels et des lois en vigueur dans notre pays.

M. Maurer (Suisse): C'est avec fierté que nous jetons un regard rétrospectif sur l'action révolutionnaire entreprise, il y a 10 ans, par la communauté internationale, avec l'adoption de ce que nous appelons aujourd'hui le Programme d'action du Caire.

C'est en effet à ce moment, que notre conception des questions de population et de démographie a changé. C'est au Caire que nos chefs d'État ont élargi la notion de planification familiale à la santé procréative et à tout un ensemble de droits génésiques, notamment le libre choix en matière de contraception et de nombre d'enfants. Cette approche fondée sur les droits a recentré le développement sur l'être humain. Il s'agissait – souvenez-vous de cette formule – « de ne plus se contenter de compter les gens, mais de les faire compter ».

Avec cette nouvelle vision élargie des questions de population et de développement, qui a fait passer de la primauté de la planification familiale à celle des droits génésiques et de la santé procréative, la vie de millions de femmes, de jeunes et d'enfants a été améliorée. Aujourd'hui, les notions du droit et de la responsabilité de l'individu – femme ou homme – de choisir librement le nombre de leurs enfants et de décider par eux-mêmes de recourir ou non à la contraception, s'imposent de plus en plus. Le nombre de naissances par femme est globalement en recul; l'accès aux services de santé est dans l'ensemble nettement meilleur et de nombreux pays ont déjà pris

des mesures très importantes pour aligner leur législation sur le Programme d'action du Caire et pour promouvoir l'égalité entre les sexes et le rôle des femmes.

Nous ne sommes pas moins conscients qu'il reste encore beaucoup à faire pour garantir pleinement les droits génésiques et la santé procréative, ce qui inclut l'accès aux services de santé procréative pour tous : hommes, femmes et adolescents. Il est en effet parfaitement inacceptable que plus de 500 000 femmes meurent en couches chaque année, alors que ces décès pourraient être évités. Il est en outre de notre devoir d'assurer la diffusion de l'information sur la contraception, notamment auprès des jeunes, et de faire tout notre possible pour protéger les femmes et les hommes de maladies sexuellement transmissibles, comme le VIH/sida. Pour ce faire, nous ne devons pas manquer de pleinement prendre en compte et de respecter le milieu socioculturel, ainsi que ses valeurs, dans lequel s'inscrit notre action.

Aux yeux de la Suisse, il est essentiel d'établir les liens entre les droits universels et les valeurs morales et culturelles, pour que les droits humains universels soient mieux respectés et prennent la place qui leur est due dans la vie quotidienne de chacun.

En relation avec la Déclaration du Millénaire, huit objectifs de développement visant à éliminer la pauvreté ont été formulés. La Suisse considère ces Objectifs du Millénaire comme la synthèse de tous les objectifs fixés lors des conférences mondiales dans les années 90. Nous devrions tous être convaincus que la lutte contre la pauvreté ne peut s'envisager sans l'amélioration des droits génésiques et de la santé procréative, de l'égalité entre hommes et femmes et de l'accès universel à l'éducation.

La Suisse apprécie les efforts que déploient dans ce contexte l'ONU et ses organismes opérationnels. Je tiens à rendre ici un hommage particulier au soutien qu'a apporté le FNUAP, dans la mise en œuvre du Programme d'action au niveau national. Le Fonds joue un rôle primordial dans des domaines comme la santé génésique, l'égalité entre hommes et femmes, la famille et la jeunesse. Il a su faire preuve d'un admirable doigté, notamment sur le plan culturel, à des moments délicats, et s'est ainsi révélé un partenaire fiable des pays en développement dans la défense du droit individuel à la santé procréative.

Nous pensons être sur la bonne voie et je puis vous assurer que la Suisse fera tout ce qui est en son pouvoir pour contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire.

M. Siv (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis se réjouissent de se joindre aux autres délégations à l'occasion du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement du fait de notre ferme engagement à promouvoir l'épanouissement des femmes et de leurs familles, et les valeurs et des idéaux positifs consacrés dans le Programme d'action de la CIPD.

Même si le Programme d'action n'est pas un document parfait, il a une importance historique et reflète les aspirations de la communauté internationale. Il offre un large concept des politiques démographiques – centrées sur l'humanité et la condition humaine, respectueuses des valeurs culturelles, religieuses et sociales et condamnant fermement la coercition et le contrôle gouvernementaux.

Comme nous le faisons dans toutes nos activités au sein de l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis abordent le Programme d'action de la CIPD dans le cadre de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces documents engagent la communauté mondiale à protéger la dignité et la valeur de chaque être humain – un concept au cœur de la CIPD.

Dans les années qui ont suivi la CIPD, nous avons constaté qu'il n'existait pas de démarche unique en matière de population. Dans de nombreux pays, les tendances démographiques sont positives : une plus longue espérance de vie, des familles en meilleure santé et une plus grande prospérité. Dans d'autres, les choses sont beaucoup plus tristes. La mortalité maternelle demeure une affliction dévastatrice, qui n'a pas diminué depuis Le Caire. Plus de 1,1 milliard de personnes subsistent dans la pauvreté, avec moins d'un dollar par jour. L'urbanisation croissante dans le monde en développement nous met au défi de subvenir aux besoins de certains des plus pauvres de la terre.

Pire que tout, le nombre d'individus vivant avec le VIH est passé approximativement de 14 millions en 1994 à plus de 38 millions aujourd'hui. La communauté internationale ne commence que maintenant à faire quelques progrès face à la férocité de cette maladie.

Cependant, qu'il n'y ait pas de confusion. Les États-Unis engagent des ressources importantes pour relever ces défis. L'Agency for International Development des États-Unis (USAID) à elle seule dépense plus de 1,4 milliard de dollars pour l'aide internationale à la santé, et cette somme n'inclut pas les programmes de lutte contre le VIH/sida. De plus, nous intensifions rapidement notre aide aux activités de prévention, de soins et de traitement du VIH. Elles sont menées tant au titre du Programme d'urgence du Président pour l'aide à la lutte contre le sida, que du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, dont les dépenses prévues se montent à 15 milliards de dollars jusqu'en 2008.

La promotion d'un changement comportemental – en encourageant l'abstinence et la fidélité – fait partie intégrante de notre lutte contre le VIH/sida. En travaillant avec les parents, nous devons encourager les jeunes gens à faire des choix sûrs et sains. Tout aussi important, nous reconnaissons que l'autonomisation et la protection des femmes sont des éléments cruciaux dans les efforts visant à mettre fin à la propagation de la maladie.

Le condition de la femme – et l'influence des normes culturelles, des droits en matière de propriété et des perspectives économiques sur leurs vies – sont autant de facteurs critiques pour réduire le risque d'infection au VIH.

Les États-Unis sont le plus grand pays donateur d'aide à la santé maternelle, y compris à la planification de la famille et aux programmes de santé en matière de procréation. La programmation de USAID pour ceux-ci a dépassé les 475 millions de dollars annuels ces quatre dernières années – soit une augmentation du financement de 50 millions de dollars depuis 2000. Ces dernières années, nous avons augmenté notre aide à la santé maternelle et à la santé en matière de procréation à des pays d'Afrique et au Proche-Orient.

Alors que nous commençons ce processus d'examen décennal, il était nécessaire qu'il y ait une plus grande clarté à propos de ce que le Programme d'action de la CIPD dit et ne dit pas sur des questions délicates comme les services de santé en matière de procréation. Le processus d'examen régional a été utile car il a permis de dissiper l'une de nos principales craintes que certains puissent utiliser la CIPD à mauvais escient pour promouvoir l'avortement.

Toutefois, ce que nous avons entendu maintes et maintes fois dans les analyses régionales, c'est que les pays ne croient pas que le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement encourage, approuve ou appuie l'avortement. Les États-Unis conviennent que rien dans le Programme ne devrait être interprété comme encourageant, approuvant ou appuyant l'avortement et, étant entendu que les États n'en feront pas cette utilisation abusive, nous sommes heureux de continuer d'offrir notre appui à la Conférence et à son Programme d'action.

Les États-Unis travaillent aux objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement sur de nombreux fronts. Par des programmes qui appuient l'éducation et la participation politique des femmes partout dans le monde – et qui aident les hommes à mesurer l'importance de cette participation des femmes – nous contribuons à une meilleure parité entre les sexes dans le monde.

Nous sommes favorables à l'éducation de base pour les filles comme pour les garçons comme moyen de réduire la pauvreté, d'améliorer la santé et le bien-être social et de soutenir la croissance économique.

Nous faisons également progresser la condition des femmes dans le monde en développement en favorisant la création d'entreprises et une plus grande prospérité par des programmes d'aide aux micro-entreprises. Notre Compte du défi du millénaire offre ainsi de nouveaux espoirs à certains des pays les plus pauvres du monde. Nous reconnaissons que la participation des femmes est capitale pour le succès de la stratégie de développement à long terme d'un pays.

Nous encourageons une participation accrue des femmes à la vie politique et un renforcement de leur rôle dans le processus de prise de décisions. Nous offrons une aide à la formation des dirigeants et des responsables de programmes de mobilisation, aux programmes d'échanges éducatifs, et aux ateliers destinés à la société civile et au développement des compétences démocratiques. Nous avons activement contribué par notre appui aux pas de géant accomplis par les femmes, dans des endroits tels que l'Afghanistan et l'Iraq, pour exercer leurs droits légitimes. Ces droits comprennent notamment le droit de vote, que viennent d'ailleurs d'exercer avec succès les femmes d'Afghanistan samedi dernier.

Encourager l'égalité des sexes sera toujours une priorité importante des États-Unis. Le respect de la maternité, les droits et les responsabilités des parents, et la famille considérée comme unité élémentaire et fondamentale de la société, où que ce soit dans le monde, sont tout aussi prioritaires pour nous.

Nous voudrions également mettre en exergue l'une des réalisations les plus importantes de la Conférence internationale sur la population et le développement : la réalisation d'un consensus mondial autour des migrations, qui s'est maintenu jusqu'à ce jour. Les migrations sont un phénomène mondial. Tous les pays seront appelés, d'une manière ou d'une autre, à être des pays d'origine, de transit et de destination de ces migrations. L'Amérique appuie les dialogues menés au niveau des différentes régions en matière de migrations, qui encouragent des politiques coordonnées, légales et humaines en matière de migrations. Ces politiques doivent également veiller au respect des instruments internationaux de protection des réfugiés, des demandeurs d'asile et des victimes de la traite d'êtres humains. Nous estimons que ce sont ces stratégies régionales qui sont les plus susceptibles de donner des résultats concrets pour tous les pays.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a été le premier document majeur des Nations Unies à axer l'attention sur la traite des êtres humains. La communauté mondiale a réellement enregistré des progrès importants dans ce domaine. Le Président Bush a pris des mesures vigoureuses pour combattre cette traite sur le plan national comme à l'étranger, en exhortant la communauté internationale à prendre des mesures par le biais de l'ONU et en promulguant des lois sur le plan national. Depuis 2001, les États-Unis ont consacré plus de 295 millions de dollars à l'appui de programmes de lutte contre la traite des êtres humains dans plus de 120 pays.

En somme, il y a vraiment lieu d'être fiers de ce que nous avons accompli ensemble au cours des dix dernières années, bien qu'il reste encore beaucoup à faire. Les États-Unis comptent bien poursuivre leur partenariat pour faire progresser notre objectif commun : une vie meilleure pour tous.

M. Amayo (Kenya) (*parle en anglais*) : Ma délégation apprécie la façon avisée avec laquelle M. Ping continue de conduire les délibérations de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session.

Nous nous alignons sur la déclaration faite par le Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

En reconnaissance du lien intrinsèque qui existe entre la démographie et le développement durable et des défis particuliers qu'il pose au monde en développement, nos chefs d'État et de Gouvernement se sont réunis au Caire il y a 10 ans et ont élaboré un Programme d'action sur ces questions. Le Programme d'action a recensé les secteurs clefs, avec leurs objectifs correspondants, dont la réalisation était impérative pour le développement durable, à savoir : l'éducation pour tous; la médecine de la procréation; la parité et l'égalité entre les sexes; la réduction de la mortalité infantile, postinfantile et maternelle; et la lutte contre la pandémie de VIH/sida. Le Kenya réaffirme son attachement aux décisions prises au Caire, qu'il considère comme la voie d'avenir en matière de population, de procréation et de santé. Nous sommes de ceux qui pensent que le consensus atteint à la Conférence internationale sur la population et le développement ne doit pas être réexaminé ou renégocié. Alors que nous commémorons le dixième anniversaire de la CIPD, il est impératif que nous fassions le bilan des progrès enregistrés et des défis à relever dans ce domaine.

Les questions de population et de santé de la procréation restent parties intégrantes de la lutte pour éliminer la pauvreté. C'est encore plus vrai avec l'aggravation de ce phénomène du fait de la faim et de la pandémie de VIH/sida. Malheureusement, les pays en développement, particulièrement en Afrique, restent à la traîne dans les indicateurs recensés par le Programme d'action, comme notamment l'espérance de vie. Ce retard a été attribué aux bouleversements socioéconomiques apportés par le paludisme, la tuberculose et le choléra, ainsi que la pandémie de VIH/sida.

Comme l'a fait observer le Secrétaire général, les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'élimination de l'extrême pauvreté et de la faim, ne peuvent être atteints si l'on n'aborde par les questions liées à la population ainsi que les questions liées à la santé en matière de procréation. Il est, par conséquent, impératif de s'atteler de front au Programme d'action de la CIPD et aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

Sur le plan national, le Ministère de la santé, le Conseil national pour le développement de la

population et l'Association de planification familiale du Kenya travaillent en étroite collaboration sur ces questions, pour formuler des politiques et mettre en œuvre des programmes nationaux sur la population et la santé de la procréation. Les mauvais résultats économiques de ces dernières années ont été aggravés par les effets dévastateurs de la pandémie de VIH/sida, qui a touché la population productive. La mesure dans laquelle nous pourrions réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement dépendra de l'efficacité avec laquelle nous luttons contre la pandémie de VIH/sida, qui, en Afrique subsaharienne, a réduit à néant les acquis économiques et sociaux des dernières décennies.

Nous apprécions à cet égard l'aide de nos partenaires de développement et du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, mais il reste encore beaucoup à faire. Ma délégation souligne qu'il faut absolument que les pays développés atteignent l'objectif fixé de 0,7 % du produit national brut pour l'aide publique au développement. À cet égard, nous saluons l'annonce faite, ce matin, par l'Union européenne de son intention de combler cette année tout le déficit de financement des produits de santé de la procréation, à savoir 75 millions de dollars.

Le Président assume de nouveau la présidence.

Le Gouvernement kenyan a mis en œuvre différentes politiques visant la stabilité économique et le développement à long terme. Elles comprennent le Document stratégique pour la réduction de la pauvreté, 2001-2004; la stratégie de redressement économique pour la création de richesses et d'emplois; la stratégie de santé de la procréation chez l'adolescent; la politique d'égalité de traitement entre les sexes; et la politique nationale pour la jeunesse.

Le Kenya a également intégré le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement à sa législation nationale, dans le cadre de sa politique intitulée « Mobiliser la population pour le développement durable ». En outre, le programme de santé de la procréation de la CIPD a été développé dans la Stratégie nationale en matière de santé de la procréation. Le Gouvernement a pris d'autres mesures telles que, par exemple, l'institution de l'enseignement primaire, obligatoire et gratuit; il a en outre reconnu le rôle primordial des femmes dans le développement. On s'efforce donc de réduire les disparités entre les sexes

en défendant la cause des filles et en nommant des femmes à des postes de responsabilité.

Je voudrais terminer en déclarant que nous avons pris note avec satisfaction de l'appui unanime manifesté lors des réunions d'examen tenues au niveau régional en vue de la Session extraordinaire consacrée à la population et au développement, et que nous réaffirmons notre attachement au Programme d'action de la CIPD et aux mesures clefs de l'examen quinquennal. Nous apprécions l'appui constant de nos partenaires du développement. Toutefois, ma délégation voudrait les exhorter à accroître l'aide financière afin d'assurer la réalisation stable et fiable des objectifs de la CIPD et des Objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Sunaga (Japon) (*parle en anglais*): Je voudrais m'associer aux autres délégations rassemblées ici pour commémorer le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Comme chacun sait, le Programme d'action de la CIPD constitue un tournant dans la coopération internationale en matière de population et de développement. De fait, il a non seulement renforcé les engagements et les efforts de la communauté internationale mais il a également profondément modifié la façon dont nous abordons les questions liées à la population, en privilégiant une approche centrée sur la personne et respectueuse des droits des individus plutôt que le contrôle démographique à l'échelle mondiale.

En conséquence, ces 10 dernières années, de nombreuses mesures ont été prises aux niveaux international, national et régional, et de substantiels progrès ont été enregistrés dans un certain nombre de pays. Toutefois, de nombreux obstacles continuent d'entraver la pleine mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD et la réalisation de ses objectifs.

Les questions dont nous sommes ici saisis sont extrêmement importantes pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. C'est pourquoi le Japon accorde la plus haute priorité à l'aide dans ce secteur. Par exemple, plus de 20 % des aides financières octroyées chaque année sont consacrées à la santé, en particulier celle des femmes et des enfants, et à la lutte contre les maladies infectieuses. Le Japon appuie le renforcement des capacités des médecins et des sages-femmes, la mise

en place de systèmes sanitaires, la construction des hôpitaux et d'autres installations de soins de santé et la fourniture de médicaments. Le Japon a initié certains pays asiatiques aux carnets de santé maternelle et infantile. Le carnet est fourni aux femmes enceintes pour leur permettre d'avoir leur propre dossier médical et de santé ainsi que celui de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de 6 ans. Cela a largement contribué, au Japon et dans plusieurs pays asiatiques, à améliorer l'éducation des femmes qui attendent un enfant et à fournir des soins complets aux nouveau-nés et des examens médicaux par la suite.

Le Japon attache également une importance particulière à l'éducation de base des filles. Favoriser l'éducation des filles représente un élément clef de la promotion des femmes. L'éducation permet d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions et offre des possibilités économiques. Le Japon appuie les programmes qui visent à améliorer l'accès des filles à l'éducation, notamment en installant des toilettes séparées dans les écoles et en distribuant des repas scolaires pour encourager les familles pauvres à envoyer les fillettes à l'école.

Le Japon est également attaché à l'égalité entre les sexes. Par exemple, les projets d'aide aux femmes représentent 11% de l'aide technique accordée par le Japon et 25 % de ses subventions aux organisations non gouvernementales et aux autres parties prenantes. En 2003, le Gouvernement japonais a organisé à Khartoum (Soudan) un colloque sur l'élimination de la mutilation génitale des femmes. Cette pratique est profondément ancrée dans les traditions, d'où l'opposition à son élimination. Cependant, la mutilation génitale des femmes est une pratique qui nuit non seulement à la santé des femmes mais porte aussi atteinte à leurs droits fondamentaux, et il est incontestable qu'il faut y mettre fin.

Comme ma délégation l'a indiqué à maintes reprises, le Gouvernement japonais favorise la sécurité humaine. La sécurité humaine signifie la protection de la vie humaine, des moyens de subsistance et de la dignité humaine ainsi que la promotion des personnes. Les principes inhérents à cette position sont dans une large mesure énoncés dans le Programme d'action de la CIPD. Cela étant, je dois faire observer que la population est une question délicate portant sur les décisions morales des personnes et les valeurs culturelles et traditionnelles de chaque société. L'essentiel dans la mise en œuvre du Programme

d'action de la CIPD, est donc la création de partenariats non seulement entre les pays développés et en développement mais également entre la société civile, les organisations internationales et, bien entendu, les citoyens ordinaires.

M^{me} Zbarskaya (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Conférence internationale sur la population et le développement a puissamment motivé la communauté internationale, y compris la Fédération de Russie, à élaborer et appliquer des politiques nationales globales pour régler les problèmes démographiques dans un contexte de développement socioéconomique durable et à long terme. Nous sommes convaincus que la mise en œuvre des objectifs de la Conférence du Caire apportera une contribution substantielle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Au cours des 10 dernières années, dans certains domaines clefs du programme d'action de la CIPD, de notables progrès ont été enregistrés. Nous devons reconnaître le rôle important du FNUAP dans ce processus. Toutefois, les succès obtenus dans la réalisation des objectifs du Caire sont mitigés.

Nous estimons à cet égard que les programmes nationaux et internationaux consacrés à la population devraient reposer sur une analyse de la situation réelle des pays en développement et développés et des pays en transition. D'une importance primordiale pour l'évaluation de la mise en œuvre des décisions prises au Caire a été le Forum européen sur la population de 2004, qui s'est tenu en janvier dernier. Au cours de ce Forum, les tendances démographiques actuelles ont été analysées ainsi que les expériences acquises dans le règlement des problèmes pressants auxquels tous les pays de la région sont confrontés.

Pour la Fédération de Russie, la dernière décennie a été marquée par des processus démographiques complexes. Pendant plus de 10 ans maintenant, le principal facteur déterminant du développement démographique dans notre pays a été la dénatalité résultant des changements profonds dans le comportement des familles en matière de procréation, et qui a entraîné une baisse considérable du taux de procréation face à une augmentation du taux de mortalité. Comme dans de nombreux pays européens et de pays développés, la famille avec un seul enfant est devenue le modèle dominant en Fédération de Russie.

Au moment où le taux de natalité représente la moitié du taux de renouvellement de la population, préserver et sauvegarder la santé et les droits en matière de procréation des Russes est devenu une priorité absolue. Afin de mettre en œuvre ses priorités nationales, le Gouvernement russe, après la Conférence de Caire, s'est activement engagé à élaborer une stratégie démographique nationale. En 2001, la Fédération de Russie a adopté un plan de développement démographique allant jusqu'en 2015, définissant les principaux domaines d'action des pouvoirs publics en matière de population. Les objectifs stratégiques fondamentaux visent à améliorer l'état de santé de la population et par conséquent l'espérance de vie, à réduire le nombre des décès évitables, en particulier chez les hommes en âge de travailler, à favoriser la natalité et à consolider la famille grâce à une prospérité accrue, à une meilleure qualité de vie, à une élévation du niveau de vie, au renforcement de la protection sociale des familles et à une politique nataliste tout en sensibilisant le public aux questions démographiques.

De ce fait, le taux de mortalité des femmes a baissé d'un tiers environ ces 10 dernières années. La mortalité infantile n'a cessé de baisser et le nombre d'avortements a été réduit de près de moitié. Le taux de natalité totale a augmenté en vue d'atteindre 130 enfants pour 100 femmes. L'État essaie également de satisfaire les besoins des personnes âgées, qui représentent une fraction grandissante de notre société, étant donné que plus de 13 % de la population a plus de 65 ans.

Cependant, si l'on évalue la situation démographique générale et la santé de la population russe en particulier, notamment en matière de procréation, il faut reconnaître que nous sommes loin d'une situation idéale et que les mesures correctives ne sont pas toujours efficaces.

Les taux de mortalité sont extrêmement élevés, notamment chez les hommes en âge de travailler. L'espérance de vie baisse, les taux de morbidité sont en général à la hausse et, malgré une certaine baisse, les taux de mortalité maternelle sont entre deux fois et deux fois et demie plus élevés que dans les pays développés. Une fois sur quatre, la cause de la mortalité maternelle est l'avortement. L'interruption volontaire de grossesse reste la méthode principale de planification de la famille dans notre pays.

Le taux d'utilisation des contraceptifs au cours des 10 dernières années est resté pratiquement inchangé. Ils ne sont utilisés que par environ un cinquième des femmes en âge de procréer. Nous constatons également la progression très importante de l'épidémie du VIH/sida, qui se répand en raison du comportement à risque des toxicomanes. Parmi les séropositifs, 80 % sont des jeunes de moins de 30 ans. Le Gouvernement de la Fédération de Russie, conjointement avec les organisations internationales et les organismes publics russes prennent des mesures pour freiner la propagation du VIH/sida, notamment chez les groupes les plus vulnérables ainsi que parmi les adolescents et les jeunes. Un des aspects les plus cruciaux de ces travaux est la prévention de la transmission mère-enfant.

Un élément important de l'évaluation des progrès réalisés dans l'application des objectifs de la Conférence du Caire reste l'analyse générale du problème de la migration internationale. Le Programme d'action reconnaît l'effet positif de la migration internationale sur les pays bénéficiaires, ainsi que sur les pays d'origine. Pour de multiples raisons, la migration de la population va jouer un rôle particulièrement important dans la réalisation de niveaux stratégiques nécessaires au développement démographique stable de la Fédération de Russie, au cours des prochaines décennies. C'est grâce à la migration que la Russie peut inverser les tendances négatives du dépeuplement et du vieillissement de la population dans un avenir proche.

Dans les conditions actuelles, alors que le monde est confronté à la menace croissante du terrorisme, il est particulièrement important d'obtenir des informations fiables et détaillées sur la migration internationale. Une des conditions essentielles à cet égard est l'imposition de critères statistiques uniformes relatifs à la migration internationale. Ces critères doivent constituer la base d'informations détaillées et comparables sur le plan international, accessibles pour tous les bureaux nationaux de statistique. Nous pensons qu'il est indispensable de renforcer les travaux en ce sens.

En complément de ses propres efforts, le Gouvernement de la Fédération de Russie attache une grande importance à la coopération internationale en matière de population. La Russie doit pouvoir compter sur un appui indéfectible aux réformes qu'elle se propose d'opérer dans le domaine social et

démographique. Elle compte sur le renforcement de la coopération dans ce domaine, tant avec ses partenaires traditionnels bilatéraux qu'avec les organisations multilatérales, y compris le système des Nations Unies et en premier lieu le Fonds des Nations Unies pour la population.

M. Løvald (Norvège) (*parle en anglais*) : « Nous sommes réunis pour répondre à l'appel moral à l'action ». C'étaient les premières paroles de Gro Harlem Brundtland, ancien Premier Ministre de la Norvège, dans sa déclaration liminaire à la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire il y a 10 ans. La Conférence du Caire a répondu à l'appel en élaborant un Programme d'action qui a marqué un tournant dans l'histoire des droits des femmes et un progrès tout aussi important dans le domaine de la population et du développement.

Mais ce qui est plus notable encore, c'est que depuis les 10 dernières années, le FNUAP, avec ses partenaires du développement, a réussi à faire du Programme du Caire un instrument pour orienter notre action. Le Programme est devenu l'axe de la réflexion et de l'action dans le monde; il est très encourageant de voir que chaque région du monde réaffirme son engagement envers le Programme. Cette année, le rapport sur l'état de la population mondiale montre que des mesures d'envergure ont été prises pour mettre en œuvre le Programme du Caire. Nous voulons saisir cette occasion pour féliciter Thoraya Obaid pour son dévouement et son dynamisme, et dire à quel point nous sommes heureux d'apprendre que son mandat a été prorogé de trois ans.

En 2000, les dirigeants du monde ont persuadé la communauté mondiale de s'engager en faveur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La réalisation de ceux de la CIPD est à la fois conforme et essentielle à celle des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous n'y parviendrons pas si nous ne sauvegardons pas les droits en matière de procréation et les services décrits dans le Programme d'action de la CIPD.

Tout en nous concentrant sur 2015, nous sommes réunis ici pour réaffirmer et intensifier nos efforts visant au respect des engagements souscrits au Caire. L'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes continuent d'être un objectif global d'importance primordiale. Le taux actuel de mortalité maternelle dans le monde et le nombre de femmes

ayant subi des accidents ou atteintes d'une infirmité par suite d'un accouchement montrent à quel point elles sont privées de sécurité, de droits, de pouvoir et de dignité humaine. Nous avons besoin d'établir l'égalité entre les sexes aux fins d'assurer un accès universel aux services liés à la santé en matière de procréation, de réduire la pauvreté et d'encourager le développement durable.

Nous voudrions nous joindre au Fonds des Nations Unies pour la population pour souligner le fait que la lutte contre le VIH/sida est liée à la santé en matière de procréation et de sexualité. Nous avons besoin d'une approche intégrée et concertée pour juguler la propagation de cette pandémie et accroître l'accès aux services de santé ad hoc. Nier le lien qui existe entre le VIH/sida et la santé procréative revient à manquer l'occasion d'aider des millions de femmes, d'hommes et leurs familles, et d'empêcher des souffrances inutiles et des décès prématurés. Nous nous trouvons face à la plus importante génération de jeunes dans l'histoire et nous avons une responsabilité commune de garantir les droits liés à la procréation et l'accès universel aux services de santé dans ce domaine. Il nous incombe également d'arrêter et de freiner la propagation des infections sexuellement transmissibles, du VIH/sida, et d'empêcher les grossesses non désirées. Cette tâche est plus urgente que jamais.

Les politiques démographiques ainsi que la santé et les droits en matière de procréation sont fondamentalement associés aux personnes. Le travail des organisations de la société civile, en partenariat avec les autres acteurs pertinents est indissolublement lié à notre effort visant à établir une communication avec les personnes et à garantir leurs droits.

La Norvège maintient son indéfectible soutien au Programme d'action du Caire : le Gouvernement norvégien a l'intention d'augmenter l'aide publique au développement afin qu'elle passe à 0,95 % du produit national brut pour l'année prochaine, et ceci comprend l'octroi d'un appui supplémentaire au Fonds des Nations Unies pour la population. L'éducation vient en tête des priorités de la politique de développement international de la Norvège. En nous concentrant sur l'éducation et tout particulièrement celle des petites filles, nous toucherons les causes sous-jacentes de l'inégalité entre les sexes et de la pauvreté. Le Gouvernement norvégien va bientôt lancer une nouvelle stratégie de développement pour les enfants et

les jeunes du Sud, dont la devise est : « Nous n'avons pas seulement une mais deux milliards de raisons de promouvoir les droits et l'épanouissement des enfants et des jeunes ». La stratégie reflète l'importance que le gouvernement attache aux questions démographiques, de santé et de droits liés à la procréation, et se préoccupe particulièrement de la vulnérabilité des enfants et des jeunes.

Le fait de confirmer et de renforcer nos efforts mettra à l'épreuve notre solidarité et notre capacité à honorer nos engagements.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Il y a 10 ans au Caire, nous réaffirmions que la croissance de la population constituait un élément important du processus de développement. Nous y avons adopté un plan d'action axé sur la participation de tous et nous sommes engagés à former des partenariats. Nous nous sommes réunis aujourd'hui, dix ans plus tard, pour dresser le bilan de tout ce que nous avons accompli.

Malgré un fort ralentissement de la croissance démographique entre 1994 et 2004, 784 millions de personnes sont venues grossir les rangs de la population mondiale. Les pays les moins développés continuent d'enregistrer une croissance démographique particulièrement élevée, autour de 2,4 % par an. Entre 2004 et 2015, 52 pays, représentant 14 % de la population mondiale, devraient conserver une croissance démographique supérieure à 2 % par an. Sur ces 52 États, 31 font partie du groupe des pays les moins développés. La croissance démographique demeure un facteur essentiel de développement, d'où l'impératif absolu de réaliser les objectifs définis à la Conférence internationale sur la population et le développement.

Le Bangladesh, qui compte 135 millions d'habitants, a réussi, grâce à un dosage adéquat de mesures macroéconomiques et sociales, à traiter ce problème avec beaucoup de succès. Parmi ces succès figurent le ralentissement de la croissance démographique, le recul du taux de fécondité, l'augmentation de l'espérance de vie et la progression de la vaccination infantile. Mon but n'est pas d'assommer l'Assemblée de statistiques. Je citerai toutefois quelques chiffres pour souligner mon propos. Le taux de fécondité du Bangladesh est passé de 6,3 enfants par femme en 1973 à 2,3 en 2000. La prévalence de la contraception avoisine désormais le

taux de 54 %, contre environ 25 % en 1985. L'indice de mortalité des moins de 5 ans a reculé, passant de 133 pour 1 000 naissances vivantes en 1994 à 94 en 2000. Durant cette même période, la mortalité infantile a connu la même tendance, passant de 94 à 66 pour 1 000 naissances vivantes. Ce ne sont que quelques exemples parmi d'autres. Selon la Banque mondiale, la croissance démographique du Bangladesh a ralenti à un rythme sans précédent de mémoire d'homme.

Le Gouvernement concentre ses efforts sur les campagnes de communication qui tendent à modifier les comportements, qui proposent un vaste choix de moyens contraceptifs, abordent la question de la fécondité des adolescentes, encouragent l'égalité entre les sexes et renforcent l'accès aux services obstétricaux et maternels d'urgence, tout cela dans le but de faire changer les comportements. Onze ministères, une organisation issue du secteur privé, une université et toutes les municipalités du pays participent à ce processus visant à intégrer la santé en matière de procréation et les aspects sexospécifiques dans l'action en faveur du développement social. La Banque mondiale a récemment indiqué dans un rapport que le Bangladesh était en train de traverser une période de transition démographique avec un niveau faible de revenus et sans recourir à des mesures coercitives. Nous remercions de leur appui nos partenaires bilatéraux et multilatéraux de développement. Nous sommes tout particulièrement reconnaissants au Fonds des Nations Unies pour la population.

L'action pragmatique du Gouvernement repose sur les éléments suivants : une volonté constante et ferme d'atteindre les objectifs de la CIPD, une stratégie privilégiant la santé maternelle et infantile, l'édification d'un réseau réunissant les professionnels sur le terrain et les cliniques, la présence d'une force féminine dévouée sur le terrain, la décentralisation des prestations de service à travers les cliniques-satellites et les centres du Programme élargi de vaccination, tout cela a largement contribué à nos réalisations. Cela dit, nous pensons que c'est notre investissement dans l'éducation – aussi bien des enfants que des adultes – qui a été le plus décisif.

Voilà maintenant plus de 10 ans que l'éducation est l'une de nos principales priorités budgétaires. Nous avons sensiblement accru les dotations budgétaires en faveur des études primaires et secondaires des fillettes, des soins de santé de base qui leur sont fournis et de leur développement social. Nous sommes parvenus à

augmenter de façon notable leur taux de scolarisation dans le primaire, qui, s'élevant à 80 %, est l'un des plus élevés du monde en développement. Nous avons atteint la parité des sexes dans le primaire et dans les premières classes du secondaire. L'action du Gouvernement est complétée par celle des organisations non gouvernementales, sur la base d'un nouveau concept d'origine locale, l'enseignement non scolaire, avec la collaboration de l'État. Ce programme s'adresse aux enfants de 8 à 10 ans qui ont quitté l'école ou ne l'ont jamais fréquentée. Des programmes similaires sont conduits à l'intention des adultes; le taux d'alphabétisme chez les adultes s'élève désormais à 64 %, contre 34 % il y a 10 ans.

Comme l'a fait remarquer le Secrétaire général, les Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'éradication de la pauvreté extrême et de la faim, ne sauraient être atteints tant que des solutions appropriées n'auront pas été apportées aux problèmes existant dans les secteurs de la population et de la santé en matière de procréation. En effet, la pleine mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD est une condition sine qua non de la réalisation des Objectifs du Millénaire.

Le Bangladesh demeure fermement attaché aux principes, objectifs et buts de la CIPD et aux mesures essentielles définies à cet égard. Nous pensons que le développement reste d'abord une responsabilité nationale : il doit être lancé et conduit de l'intérieur. Nous pensons que les initiatives engagées jusqu'ici vont dans la bonne direction. Nous faisons de notre mieux. Malgré les avancées, nous sommes encore très loin des objectifs de la CIPD. Nous restons en proie à des difficultés financières. Pour que nos objectifs soient atteints, il est essentiel que le monde en développement reçoive des ressources de la part de ses partenaires. Sous l'effet de la nouvelle doctrine du partenariat, la communauté internationale a pris une série d'engagements. Ces engagements doivent être honorés. Les assurances données doivent être tenues. Il faut nous aider à renforcer notre capacité à assurer un avenir meilleur pour tous. C'est une aspiration que nous nous devons de concrétiser.

M. Latheef (Maldives) (*parle en anglais*) : Les Maldives traversent actuellement une phase historique de leur développement social et économique. Ayant connu une forte croissance économique et un développement social durable pendant la majeure

partie de ces 20 dernières années, nous voyons notre croissance démographique ralentir de plus en plus.

Les projections démographiques actuelles indiquent que les Maldives traversent cette année une phase capitale de leur transition démographique. Notre pays n'aura probablement jamais un nombre aussi élevé d'adolescents que cette année. Les répercussions de ce boom démographique vont se faire sentir durant un grand nombre d'années à mesure que ces adolescents vont franchir les différents paliers de notre pyramide des âges.

En ce moment, la préoccupation immédiate de mon pays est d'étendre le marché de l'emploi au moyen de la croissance et de la diversification économiques, tout en offrant au plus grand nombre possible d'adolescents la formation et les qualifications nécessaires leur permettant de profiter des nouvelles créations d'emploi lorsqu'ils accéderont au marché du travail d'ici quelques années. Cela exige de répondre dès aujourd'hui aux besoins des adolescents suivant une stratégie aux aspects multiples. Non seulement nous devons régler les problèmes spécifiques des adolescents dans les domaines de la santé et de l'alimentation, mais il est surtout crucial de prendre les mesures appropriées et d'engager des investissements judicieux aux fins de la durabilité à long terme du pays.

Le fait que notre population soit dispersée sur quelque 200 îles s'étendant sur 90 000 kilomètres carrés pose des difficultés immenses en termes de coûts et de temps pour les prestataires et les bénéficiaires des services de santé essentiels. En outre, les problèmes de liaison entre les îles et les mauvaises conditions environnementales – par exemple, l'imprévisibilité et la promptitude des changements climatiques, l'insuffisance de terrains cultivables sur les îles – font que l'insécurité alimentaire constitue un véritable péril pour nos communautés. Et ce ne sont que quelques exemples des dures réalités auxquelles nous devons régulièrement faire face.

Concernant ces problèmes, des études récentes ont révélé que la sous-alimentation était l'un des plus graves problèmes dont pâtit la population des Maldives. Parmi les enfants de moins de cinq ans, un sur quatre souffre d'un retard de croissance et 30 % d'insuffisance pondérale. Comme nous le savons, ce sont les filles qui sont les plus touchées. Sur ce point, les Maldives ne font pas exception. Enrayer le

problème de la sous-alimentation est l'une des grandes priorités du pays, car nous sommes conscients de ses incidences à long terme sur la qualité de vie des personnes ainsi que la viabilité du développement économique et social de toute la nation.

La croissance économique rapide a creusé le fossé entre le développement des populations urbaines et celui des populations rurales. De même, elle a accéléré l'urbanisation et la congestion des villes, créant de graves disparités au sein de la population urbaine. Il est urgent de faire face à ces questions liées à la croissance de la population urbaine.

Malgré ces difficultés, les Maldives ont réussi à améliorer sensiblement la qualité de vie de leurs ressortissants au cours des dernières décennies. La plupart des indices de développement social se sont régulièrement améliorés.

Les contributions généreuses de nos partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux, en particulier l'appui de l'ONU et de ses divers organismes, ont été décisives dans l'obtention de ces résultats. Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et les Objectifs du Millénaire pour le développement ont été de grandes sources d'inspiration qui, en plus de nous fournir des orientations claires, nous ont donné le courage et la confiance d'aller de l'avant vers nos idéaux de développement.

Aux Maldives, nous sommes très fiers de ces résultats. Toutefois, nous ne saurions nous permettre aucune complaisance. Il faut encore s'attaquer à plusieurs domaines de préoccupation prioritaires. Des questions comme la concentration urbaine, les logements surpeuplés, la montée du chômage des jeunes et l'augmentation des taux de toxicomanie et de délinquance doivent être traitées d'urgence. Il faut mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité de l'éducation et des soins de santé, donner des possibilités d'emploi au nombre croissant de jeunes quittant l'école au niveau secondaire, créer un filet de protection sociale pour les personnes âgées, dans le besoin ou démunies, en veillant à respecter l'égalité entre les sexes, et assurer un accès équitable à ces services, tant parmi les populations urbaines et rurales qu'entre elles.

Surmonter ces obstacles pourrait être une redoutable entreprise pour les Maldives, qui viennent de sortir de la catégorie des pays les moins avancés et

ne peuvent encore bénéficier du mécanisme d'appui actuellement en cours d'élaboration et destiné à soutenir leur croissance socioéconomique. Dans ce contexte, je voudrais exprimer ma profonde reconnaissance à nos partenaires de développement et au système des Nations Unies pour la compréhension dont ils ont fait preuve et de l'attention avec laquelle ils tentent de régler cette question importante.

Je voudrais assurer l'Assemblée que les Maldives sont déterminées à mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD avec une énergie redoublée. Nous sommes convaincus que nos partenaires de développement continueront d'appuyer pleinement nos efforts.

Au nom de mon gouvernement et en mon nom personnel, je tiens à exprimer ma sincère reconnaissance et mes profonds remerciements aux Nations Unies, en particulier au Fonds des Nations Unies pour la population, d'avoir organisé la présente réunion. Je souhaite plein succès à la CIPD.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La population et les droits en matière de procréation comptent parmi les questions les plus sensibles auxquelles l'ONU est confrontée. Elles concernent les choix les plus personnels qui soient et elles ont une importance fondamentale et d'une grande portée pour l'opinion publique. Il s'agit de questions ayant à la fois trait aux droits de l'homme et au développement humain.

L'accord conclu lors de la Conférence internationale sur la population et le développement en 1994 est d'autant plus remarquable, compte tenu du caractère très délicat de ces questions. La Conférence du Caire a constitué, à tous les niveaux, un événement historique, et aujourd'hui, à l'instar d'autres pays, la Nouvelle-Zélande est fière de célébrer ce résultat. La CIPD occupe désormais une place au centre de l'architecture internationale des droits de l'homme et du développement. La Nouvelle-Zélande le réaffirme sans équivoque.

Dix ans après, le Programme d'action du Caire a gardé toute son importance pour la Nouvelle-Zélande. C'est essentiellement grâce au consensus international que des progrès ont pu être réalisés sur ces questions. Il nous a donné à tous un élan et un mandat. Le Premier Ministre de la Nouvelle-Zélande, M^{me} Helen Clark, a récemment signé la Déclaration d'appui des dirigeants

mondiaux en faveur de la CIPD pour illustrer l'engagement de la Nouvelle-Zélande.

Cependant, la réalité reste sombre. L'exercice des droits en matière de procréation est loin d'atteindre les objectifs fixés dans de nombreuses régions du monde. Hommes et femmes continuent de souffrir ou de mourir pour des raisons qui peuvent être évitées. La pandémie du VIH/sida continue de se propager et d'avoir un impact sur le développement humain partout dans le monde, y compris dans le Pacifique, la région de la Nouvelle-Zélande. Ces faits exigent une attention continue de la part de la communauté internationale et des mesures accélérées.

Je voudrais insister sur le fait que mon gouvernement est préoccupé de voir que la discrimination continue de faire obstacle à l'accès à l'information et aux soins de santé en matière de procréation et de sexualité. Trop souvent, les individus se voient refuser l'accès à ces soins en raison de leur âge, de leur sexe, de leur situation familiale, de leur orientation sexuelle et pour d'autres raisons ou parce qu'ils sont trop pauvres pour avoir accès à des soins et des services sûrs. La Nouvelle-Zélande demande instamment aux États d'éliminer toutes les formes de discrimination lorsqu'ils décident de leur politique en matière de population. Les solutions religieuses normatives en la matière sont aussi illusoire que dangereuses.

La Nouvelle-Zélande tient à saluer le travail très important accompli par le FNUAP. La Nouvelle-Zélande reste un ardent partisan de la mission et du travail du FNUAP, et lui fournit des ressources de base et autres de plus en plus importantes. Suite au retrait de l'un des principaux donateurs, la Nouvelle-Zélande a été en mesure de mettre, à titre extraordinaire, des ressources de base supplémentaires à la disposition du FNUAP pour l'aider à combler le manque à gagner. Nous encourageons tous les donateurs, et les autres pays en position de le faire, à appuyer le travail du FNUAP en lui octroyant les financements appropriés.

De son côté, la Nouvelle-Zélande continue d'être en proie à des problèmes complexes de population et de santé en matière de procréation. Les Néo-Zélandais, comme d'autres, sont parfois réticents à aborder ces questions. La Nouvelle-Zélande a enregistré une augmentation imprévue des grossesses, des avortements et des maladies sexuellement transmissibles, qui ont des conséquences à long terme

sur la santé et la fécondité. Le Gouvernement néo-zélandais réagit à cette situation en tenant des consultations étroites avec les communautés et en prenant des dispositions pour promouvoir la santé en matière de procréation et de sexualité.

La Nouvelle-Zélande remplit ses engagements pris au Caire en accordant un rang élevé de priorité au droit à la santé en matière de procréation et de sexualité, à la lutte contre le VIH/sida, à l'éducation pour tous et à l'égalité entre les sexes dans ses programmes d'aide internationale au développement. Nous finançons des programmes d'éducation et de formation des individus, en particulier les femmes, en leur offrant un choix et un accès accrus aux soins de santé maternelle et infantile, aux soins de santé en matière de procréation et de sexualité et en leur donnant davantage de chances de se protéger du VIH/sida ou, si nécessaire, de vivre avec le sida.

L'an passé, mon gouvernement a consulté les Néo-Zélandais pour savoir ce qu'ils souhaitaient pour eux-mêmes et pour leur famille. La réponse a été claire. Ils veulent appartenir à une société où les individus ont les informations et les moyens d'exercer leur droit à la sexualité en toute confiance, de choisir quand et si ils veulent avoir des enfants et de se prémunir du danger. Ce sont des besoins simples. Ce sont des droits humains universels.

En cette occasion importante, les États devraient mettre la politique de côté et regarder les faits relatifs à la population et au développement. Pour que le monde atteigne les Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, nous devons également atteindre les objectifs de la CIPD. Nous ne pourrions atteindre l'un sans l'autre. Aujourd'hui, la Nouvelle-Zélande, une fois de plus, joint sa voix à l'appel grandissant pour le plein respect des engagements souscrits au Caire, il y a 10 ans.

M. Pak Gil Yon (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : J'espère que cet événement haut en couleurs nous fournira une occasion importante non seulement de promouvoir une meilleure sensibilisation sur les questions liées à la population et au développement, à la santé en matière de procréation et à l'égalité des sexes, mais aussi de réaffirmer l'engagement politique des États Membres en faveur du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des Objectifs du Millénaire pour le développement, et

de faire progresser les efforts conjoints et la coopération entre les États Membres.

L'insuffisance des services de santé en matière de procréation, la prévalence du VIH/sida, la pauvreté et le manque de ressources financières représentent des obstacles majeurs au règlement des problèmes de population. En particulier, la stagnation économique et l'aggravation de la pauvreté provoquées par les effets négatifs de la mondialisation, ainsi que toutes les formes de conflit et les catastrophes naturelles, compliquent encore la tâche du règlement des problèmes liés à la population dans les pays en développement.

À ce propos, j'aimerais présenter brièvement le point de vue de ma délégation au sujet des efforts concertés des États Membres, et de leur coopération, en vue de régler les problèmes de population.

Tout d'abord, chaque pays doit faire preuve d'une ferme volonté politique et savoir aller de l'avant pour réaffirmer et mettre en pratique les engagements qu'il a souscrits à la CIPD et au Sommet du Millénaire. Il est important que chaque pays planifie et applique une politique en matière de population et un plan d'action national sur la santé en matière de procréation, l'élimination de la pauvreté et le développement économique qui soit adapté à sa propre situation. Il faut aussi concentrer l'attention au niveau national sur les questions sociales par le biais d'efforts concertés et d'investissements dans ce domaine.

Deuxièmement, il faut créer un climat régional et international favorable au règlement des questions liées à la population, y compris la santé en matière de procréation et l'élimination de la pauvreté, et à une coopération active dans ce domaine. Il est par conséquent essentiel de respecter la souveraineté et le droit au développement d'autres pays et nations, car cela permettra la mise en place d'une relation de véritable coopération entre pays sur la base des principes d'égalité, d'avantage réciproque et de non-ingérence dans les affaires intérieures de chacun, en vue de mettre fin aux sanctions et blocus injustifiés et de créer un ordre économique international juste.

Si les pays développés tiennent leur engagement d'investir 0,7 % de leur produit intérieur brut dans l'aide publique au développement et prennent des mesures pour allouer 4 % de l'aide publique au développement à des questions de population, cela apportera une assistance significative pour le règlement

des problèmes liés à la population, à la santé en matière de procréation et à l'élimination de la pauvreté.

Même au cours des 10 dernières années – une période difficile dans l'histoire du pays – le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a réalisé des efforts significatifs dans le domaine de la population et du développement, en phase avec les réalités du pays, car il accorde une grande importance au Programme d'action de la CIPD. En effet, ce dernier est directement lié au développement futur du pays et à l'accroissement du bien-être du peuple.

Sous la direction inspirée du grand dirigeant qu'est le général Kim Jong Il, le Gouvernement a fixé comme principe suprême qui sous-tend les activités de l'État, l'amélioration constante du bien-être du peuple. Il a consacré une attention considérable à la santé du peuple et à la croissance qualitative de la population, et déployé des efforts importants pour les favoriser.

Malgré la situation difficile que connaît le pays pour avoir été frappé de catastrophes naturelles pendant plusieurs années d'affilée, le Gouvernement a continué à appliquer des lois telles que la loi sur la santé publique, les lois familiales et la loi sur l'égalité des sexes. Le pays dispose d'un système éducatif obligatoire et gratuit, ainsi que d'un système de soins médicaux gratuits, qui prennent soin des femmes et des enfants aux frais de l'État et de la collectivité.

Le Gouvernement a systématiquement amélioré le bien-être des femmes, y compris les services de santé en matière de procréation grâce au système des médecins de section, et a oeuvré au règlement des principaux problèmes liés à la population, comme la protection de l'environnement, l'urbanisation, la planification de la famille et le vieillissement.

Le Gouvernement a signé la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, pris une part active aux initiatives internationales liées à la population et au développement, et a renforcé la coopération internationale et régionale dans ce domaine.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée réaffirme son appui au Programme d'action de la CIPD et s'engage à nouveau à n'épargner aucun effort pour appliquer le Programme d'action et à coopérer activement avec des organisations internationales, y compris le FNUAP, et

la communauté internationale, en vue de promouvoir le bien-être du peuple et parvenir au développement durable du pays.

M. Montealegre (Philippines) (*parle en anglais*) : Les Philippines se sentent très honorées de participer à la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les Philippines souscrivent à la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Pour ma délégation, la journée d'aujourd'hui marque un moment à la fois de célébration et de réflexion. C'est l'occasion de célébrer la réalisation des objectifs fixés par le Programme d'action de la CIPD et aussi d'examiner les moyens de remédier à l'absence de progrès, ou à la lenteur de ceux-ci, dans la mise en œuvre des engagements souscrits dans le domaine de la population et du développement au cours des 10 dernières années.

C'est aussi une excellente occasion pour nous d'évaluer nos accomplissements au niveau national au regard de la CIPD, de partager nos données d'expérience et d'identifier les mesures à prendre pour progresser vers la réalisation des objectifs démographiques, de santé en matière de procréation, d'égalité des sexes et d'accès des femmes à des responsabilités accrues – tout cela permettant d'atteindre plus rapidement les Objectifs du Millénaire pour le développement.

La politique des Philippines en matière de population est passée d'une optique centrée sur des objectifs démographiques à une prise de conscience du fait que la population est un facteur du développement humain. Axé sur l'individu et fondé sur une approche intégrée de la santé en matière de procréation, le programme philippin de gestion de la population (PPMP) est depuis 1993 incorporé dans le plan de développement à moyen terme des Philippines, qui se concentre sur l'amélioration de la qualité de vie des Philippines.

Au fil des ans, les Philippines ont enregistré des progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, concrétisés par des réformes des politiques gouvernementales, par l'adoption de mesures législatives, la participation de la société civile et d'autres secteurs, ainsi que le recours à des stratégies novatrices pour diffuser l'information sur les objectifs démographiques du Gouvernement et la santé en

matière de procréation. Ces progrès ont été facilités par un appui sans réserve aussi bien de l'exécutif que du législatif, ce qui a conduit à des changements majeurs dans les politiques et programmes, de manière à répondre aux besoins des individus et des familles.

S'agissant de la réforme des politiques, l'approche du Gouvernement dans le cadre du PPMP se fonde sur les principes suivants : la responsabilité parentale, c'est-à-dire la capacité des couples à décider librement de la taille de leurs familles et du moment des naissances; le respect de la vie, c'est-à-dire la protection de la vie avant la naissance; l'espacement judicieux des naissances, et la prise de décisions en connaissance de cause, c'est-à-dire que les couples et les individus ont à leur disposition toutes les informations nécessaires sur les méthodes naturelles et artificielles de planification de la famille.

Des innovations conséquentes ont également été enregistrées dans le domaine législatif. Celles-ci comprennent la loi de 2004 contre la violence à l'égard des femmes de leurs enfants, la loi anti-viol, promulguée en 1997; la création de tribunaux chargés des affaires familiales, qui entendent en première instance les cas de violence dans la famille et d'autres formes de sévices, et la loi de 1996 sur la paternité, qui encourage les hommes à assumer la responsabilité de leur comportement sexuel et reproducteur et à se charger, à égalité avec les femmes, de toutes les tâches liées à la famille et au foyer.

D'autres mesures législatives étaient destinées à assurer la couverture sociale et la fourniture de services de santé, comme la loi sur l'assurance santé nationale et la loi philippine de prévention du sida et lutte contre cette maladie; le renforcement du rôle des femmes, des jeunes, des peuples autochtones et des personnes âgées dans le développement – avec par exemple la loi sur le rôle des femmes dans le développement et l'édification de la nation, la loi sur le rôle des jeunes dans l'édification de la nation, la loi sur les droits des peuples autochtones, et la loi sur les personnes âgées – et la protection des conditions de vie des femmes, des enfants et des travailleurs migrants et de leurs familles par des mesures telles que la loi contre la discrimination à l'égard des femmes et les lois sur les travailleurs migrants et sur les Philippines à l'étranger, entre autres.

La dernière décennie a vu la participation active des organisations non gouvernementales, du secteur

privé et d'autres secteurs de la société civile tels les femmes, les hommes, les organisations de travailleurs, les jeunes, les universitaires, le secteur religieux et les médias, à la mobilisation du soutien aux questions de population et de médecine de la procréation. Tous ces secteurs se sont formellement organisés en alliances pour mobiliser les populations en continu et de façon synchronisée en faveur des réformes politiques sur les questions de population et de médecine de la procréation.

Nous avons également fait des progrès dans le domaine de l'information, de l'éducation et de la communication au sujet des politiques et programmes destinés à éduquer le public sur les questions liées à la population et à la médecine de la procréation. Le Gouvernement a adopté des stratégies non traditionnelles et originales, telles que spectacles théâtraux, concerts, créations littéraires et autres pour diffuser et vulgariser les initiatives prises par le Gouvernement dans tout le pays.

En outre, le Gouvernement des Philippines a pris des mesures en vue : d'institutionnaliser le compte de dépenses pour la population, considéré comme outil potentiel de suivi et de mobilisation, permettant d'encourager une allocation plus importante des ressources aux questions relatives à la population et à la médecine de la procréation; d'examiner les questions liées à la prestation de services, avec le renforcement des capacités des prestataires de services et des partenariats avec les autorités locales, les organisations non gouvernementales et le secteur privé; et d'encourager une meilleure acceptation des méthodes de planification de la famille et de meilleures pratiques en la matière grâce à la campagne, afin de faire mieux accepter socialement la planification de la famille.

De même, à l'appui des données en matière de population et de gestion de l'information, la Commission sur la population des Philippines, en coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la population, a mis au point et installé un Système d'indicateurs démographiques et socioéconomiques visant à remédier à l'insuffisance de données sur la population et la médecine de la procréation.

Telles sont certaines des réalisations fondamentales et des stratégies novatrices des Philippines au cours des 10 dernières années de la mise en œuvre de la CIPD. Toutefois, avec une population s'élevant depuis 2002 à 76,5 millions d'habitants et un

taux de croissance de 2,3 %, les Philippines restent confrontées à des défis socioéconomiques qui exigent une stratégie intégrée et complète. Soucieuse des engagements qu'elles ont pris dans le cadre de la CIPD, les Philippines poursuivent leurs efforts pour atteindre un équilibre favorable entre la répartition de la population et les activités économiques.

Pour terminer, les Philippines estiment que le succès de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD dépendra des efforts de tous les secteurs de l'économie des pays en question. Toutefois, la coopération internationale contribuerait grandement à cette mise en œuvre, en particulier dans les pays qui manquent des ressources voulues. À cet égard, nous engageons nos partenaires des pays développés qui ne l'ont pas encore fait à faire le nécessaire pour s'acquitter de leurs engagements : consacrer 0,7 % de leur produit national brut à l'aide publique au développement. Nous les exhortons également à renouveler leur engagement à l'égard de la CIPD et à atteindre les objectifs convenus en matière d'aide financière.

Enfin, il est impératif que l'Assemblée générale examine le phénomène des migrations conformément aux objectifs de la CIPD. Il est nécessaire de renforcer la coopération entre les différents pays concernés, afin de gérer pleinement le phénomène des migrations en cette époque de mondialisation accrue.

M. Al-Sibai (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'aimerais d'abord rendre hommage à M^{me} Thoraya Obaid, Secrétaire général adjointe de l'ONU et Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population pour les efforts qu'elle a déployés aux fins de la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale pour la population et le développement, tenue au Caire en 1994. Le programme de la Conférence comprenait un ensemble de principes, d'objectifs et de procédures liées aux questions de population et de développement et aux grands problèmes qu'elles représentent et destinés à amener un meilleur équilibre et une plus grande coordination dans les rapports d'interdépendance entre la population et la croissance économique dans le cadre du développement durable. Ces objectifs visent également à permettre de répondre aux besoins des générations actuelles et futures en matière démographique et de développement, ainsi qu'en matière sociale et d'environnement, et à élever le niveau et la qualité de vie dans différents secteurs.

Depuis la tenue de la CIPD au Caire, la République arabe syrienne a pris de nombreuses mesures et mis en place de nombreuses politiques axées sur la réalisation des principes et objectifs énoncés par la CIPD. Les plus importants d'entre eux sont les suivants.

Premièrement, pour intégrer les questions de population aux stratégies de développement, une conférence nationale sur la population a été tenue à Damas en novembre 2001, sur le thème de « Harmonisation de la croissance démographique et de la croissance socioéconomique ». Deuxièmement, nous avons créé, pour la première fois, dans notre neuvième plan quinquennal de développement socioéconomique pour 2001-2005, une section spéciale consacrée aux objectifs démographiques, dans le but de prendre en compte les évolutions démographiques dans les plans de développement et d'harmoniser la croissance socioéconomique et la croissance démographique. Troisièmement, nous avons encouragé le renforcement du rôle de la société civile dans le processus de développement. Quatrièmement, le Comité national de la population a été formé le 30 janvier 2003 sous la présidence du Premier Ministre et avec la participation des ministres, dirigeants d'organisations non gouvernementales et d'organisations de la société civile concernés. En outre, des sous-comités chargés des questions de population et de santé ont été formés dans toutes les provinces syriennes.

En ce qui concerne l'amélioration de la qualité de vie de la population syrienne et la lutte contre la pauvreté, nous avons accru les investissements dans le domaine des ressources humaines et de la génération de revenus, en particulier à l'attention des personnes ayant des revenus limités. Une association de chômeurs a été mise en place, en vue de s'attaquer au problème du chômage en accordant des prêts à conditions libérales à des projets de création de petites et moyennes entreprises, particulièrement à l'attention des jeunes. De nouveaux fonds de roulement ont également été mis en place en zone rurale.

En ce qui concerne le renforcement du pouvoir des femmes et la réalisation de l'égalité et de la parité des sexes, les efforts suivants ont été faits. Premièrement, un appui a été apporté aux microentreprises dirigées par des femmes sous la forme de fonds de roulement. Deuxièmement, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a été ratifiée en 2002.

Troisièmement, les femmes se sont vu octroyer le droit d'hériter de leurs fonds de pensions. Quatrièmement, une association générale pour la famille a été établie afin de renforcer le rôle de la famille dans la société. Cinquièmement, la Syrie a continué d'étendre la participation des femmes à chacun des trois niveaux de pouvoir : législatif, exécutif et judiciaire, et dans différentes instances de prises de décision.

En ce qui concerne la médecine de la procréation, l'infrastructure des services de santé de la procréation a été améliorée et l'accès à la médecine de la procréation a été facilité. Le droit des femmes d'être soignées et informées surtout en ce qui concerne la médecine de la procréation a été reconnu et le personnel chargé de dispenser ces services a été étoffé et formé; les jeunes ont été autorisés à avoir accès aux soins de santé de la procréation.

Nous avons également mis en œuvre des programmes et mis en place des fonds nationaux axés sur les questions suivantes : santé; médecine de la procréation; stratégies de planification familiale et développement de stratégies d'incitation de sensibilisation du public en matière de population. Nous avons également travaillé en étroite coordination avec le Fonds des Nations Unies pour la population dans le cadre des programmes nationaux de coopération entre la Syrie et le FNUAP, dont le plus récent était le sixième programme national de 2002 à 2006.

Tous ces efforts ont conduit à une diminution du taux de croissance démographique de 3,4 % en 1994 à presque 2,45 % à l'heure actuelle. En outre, il y a eu une augmentation de la scolarisation et une diminution du taux de mortalité maternelle, qui s'établit maintenant à 65,4 pour 100 000 enfants nés vivants. Il y a eu également une augmentation de l'espérance de vie, qui s'élève maintenant à 70 ans pour les hommes et 71 ans pour les femmes. Les services médicaux liés à la procréation ont été améliorés et répandus.

Nous devons faire davantage d'efforts en ce qui concerne les questions de population, conformément aux directives de notre Président, citées dans le discours qu'il a prononcé au cours du huitième cycle législatif en mars 2003. Dans cette déclaration, il a dit que nous ne devons pas oublier de nous concentrer sur la question la plus urgente, à savoir le taux de croissance démographique élevé de la Syrie, qui annule les effets de toute augmentation de la croissance

économique, provoque une hausse du chômage et entrave la prestation des services de base aux citoyens.

Tous les pays du monde sont confrontés au problème de la mobilisation de leurs ressources. Le Gouvernement syrien travaille à fournir et à se procurer les ressources financières nécessaires aux activités nationales mises en œuvre conformément au Programme d'action du Caire et aux Objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont financées au titre du budget ordinaire du Gouvernement, par des organisations non gouvernementales et de la société civile et par le FNUAP.

Depuis 2002, le Gouvernement syrien a augmenté sa contribution aux ressources ordinaires du Fonds de 10 à 15 % de la totalité des dépenses opérationnelles. Cette somme provient des ressources ordinaires du Gouvernement. De plus notre contribution augmentera à nouveau en 2005, et pour appuyer les projets exécutés en Syrie, nous allouons des fonds spéciaux couvrant les dépenses en planification de la famille, qui seront mis à la disposition du FNUAP pour la mise en œuvre de leurs programmes. Cependant, les ressources actuellement disponibles sont inadéquates. Les ressources allouées aux projets et programmes consacrés à la population, au développement et à la médecine procréative sont insuffisantes, mais le Gouvernement cherche à les augmenter afin de couvrir les dépenses encourues par l'exécution des projets susmentionnés.

Nous nous sommes également efforcés de mettre en œuvre une stratégie démographique nationale afin de garantir des retombées économiques et d'établir une relation d'interdépendance entre la croissance démographique et la croissance économique afin d'améliorer la qualité de vie et de satisfaire aux besoins en matière de développement humain et de développement durable conformément aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Toro Jiménez (Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous sommes réunis aujourd'hui à l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui a adopté à l'unanimité le Programme d'action, qui en 1994 a établi pour 20 ans le cadre collectif des politiques nationales et internationales destinées à aider nos gouvernements à prendre des mesures en faveur de la santé procréatrice, des droits de la femme et d'une

population saine, équilibrée et productive. À cette occasion, nous renouvelons au nom du Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela, l'engagement pris conjointement par 179 pays de mettre en œuvre des politiques et des programmes suivant les lignes directrices qui sous-tendent le Programme d'action susnommé.

Notre constitution de 1999 a intégralement incorporé les principes juridiques et politiques relatifs à la population, à la croissance économique et au développement durable. Dans ce cadre constitutionnel, nous avons défini le plan de développement économique et social de la nation pour la période 2001-2007 dans les domaines de l'équilibre social et territorial. Ces principes sont dans la ligne des engagements pris lors de la Conférence du Caire.

Conformément aux aspirations de la communauté internationale et aux efforts nationaux pour éliminer la pauvreté et les inégalités, aux termes de la Déclaration du Millénaire et de la Conférence du Caire, notre gouvernement mène à l'échelle nationale, grâce à des ressources extrabudgétaires, une offensive contre la pauvreté comportant un ensemble de programmes dans les domaines de l'éducation, de la santé, du travail, de l'alimentation et de l'amélioration des revenus. Il s'agit d'éliminer l'illettrisme, d'offrir des possibilités d'étudier aux exclus de l'éducation secondaire et universitaire, d'assurer des soins de santé primaires à ceux qui souffrent de maladies liées à la pauvreté, combat que nous menons avec l'appui solidaire de la République sœur de Cuba. Nous nous proposons en outre de former les personnes à un travail productif dans le but de réduire le chômage, et d'encourager l'agriculture afin de promouvoir un développement endogène qui affirme la souveraineté nationale et qui accorde une attention immédiate aux besoins alimentaires les plus urgents de la population pauvre. Toutes ces mesures en cours d'exécution font partie, entre autres, de ces missions visant à coordonner harmonieusement les secteurs du développement national.

Nos premiers résultats ont été, entre autres, l'augmentation de l'espérance de vie. En outre, selon les indicateurs les plus récents, 8 % de la population vénézuélienne qui, depuis plus de 200 ans vivent dans la pauvreté, commencent à s'en sortir. Nous pouvons également citer d'autres avancées notables. Dans le domaine législatif, par exemple, la promulgation de la loi organique relative à la protection complète des

enfants et des adolescents, et de la loi relative à la violence à l'égard des femmes et de la famille mérite d'être mentionnée, ainsi que la création et la mise en service de l'institut national des femmes, doté d'un budget important. À cela nous ajoutons l'adoption de l'égalité entre les sexes dans les écoles bolivariennes.

La commémoration de la Conférence internationale sur la population et le développement qui se déroule en ce moment important de la vie internationale donne aux États des moyens accrus de disposer de ressources économiques et techniques pour favoriser le développement durable et la possibilité de renforcer et d'optimiser les ressources humaines, ainsi que des moyens financiers pour résoudre les problèmes généraux et particuliers dans ce domaine.

Il est de bon augure qu'aujourd'hui nous renouvelions la volonté politique qui nous a animés alors et que nous encourageons de nouveaux engagements et alliances afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des êtres humains en leur permettant de jouir pleinement de leurs droits, dans la perspective d'un nouvel humanisme en lequel nous croyons.

M. Rastam (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'aligne sur la déclaration prononcée précédemment par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement nous offre une nouvelle occasion d'évaluer ce que nous avons accompli et de rechercher davantage de solutions aux divers obstacles auxquels nous faisons face dans l'application du Programme d'action de la CIPD et, au bout du compte, des Objectifs du Millénaire pour le développement. L'examen quinquennal de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD +5) a prouvé que les objectifs de la Conférence étaient pertinents et que beaucoup de progrès avaient été accomplis à leur égard. En même temps, il a été reconnu qu'une action mieux concertée était également nécessaire dans certains domaines, et des repères additionnels ont été fixés pour quatre questions prioritaires : l'éducation et l'alphabétisation, les soins de santé procréative, la réduction de la mortalité maternelle et le VIH/sida.

Tandis que nous commémorons aujourd'hui le dixième anniversaire de la Conférence internationale

sur la population et le développement, je voudrais réaffirmer l'engagement sans réserve de la Malaisie envers l'application du Programme d'action de la CIPD. Nous avons introduit des changements dans nos politiques de développement lorsque cela était nécessaire, notamment dans les programmes et les cadres institutionnels et administratifs. Nous avons fait cela afin de soutenir la stratégie d'intégration des questions de population dans toutes les politiques et tous les programmes de planification du développement, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Nous sommes pleinement conscients de la nécessité de ne pas lier les politiques et les programmes de population aux objectifs démographiques, mais plutôt de placer les préoccupations d'ordre démographique au cœur du développement durable, conformément aux objectifs de la CIPD.

Les programmes de population actuels de la Malaisie ont été revus en fonction des domaines de préoccupation thématiques et des priorités du pays, en conformité avec le Programme d'action de la CIPD : population, développement familial et santé génésique dans le contexte de l'équité sociale, allègement de la pauvreté et développement sans danger pour l'environnement. Avec la CIPD, l'intégration des dimensions économiques, sociales, démographiques et environnementales du développement a été davantage renforcée. Des mesures ont également été prises pour favoriser la consommation et la production viables, protéger l'environnement, gérer durablement la base de ressources, augmenter les capacités humaines, institutionnelles et infrastructurelles, et améliorer la qualité de vie.

Je voudrais souligner quelques-uns des domaines dans lesquels la Malaisie a fait de grands progrès. La Malaisie a réussi à réduire l'incidence de pauvreté de 17,1 % en 1990 à moins de 5 % en 2003. Dans le cadre du huitième Plan de développement de la Malaisie actuellement en application pour la période allant de 2001 à 2005, l'idée directrice de notre programme d'élimination de la pauvreté est de ramener son incidence à 0,5 % d'ici à 2005.

Les femmes malaisiennes ont accompli des progrès significatifs dans presque tous les domaines du développement au cours des 30 dernières années. La promotion de la femme en Malaisie est évidente dans de nombreux secteurs, notamment dans la vie publique

et politique. Il y a actuellement dans le Cabinet trois femmes ministres (qui sont d'ailleurs très dynamiques), trois femmes ministres adjointes et six femmes secrétaires parlementaires. Vingt-deux membres du Parlement sont des femmes. Les femmes représentent 46,2 % de la fonction publique, dont un certain nombre occupent des postes de responsabilité. Le taux de mortalité maternelle est actuellement d'environ 30 pour 100 000. L'espérance de vie des femmes en Malaisie atteint 75 ans; par comparaison, les hommes y ont une espérance de vie de 70 ans.

L'enseignement primaire est presque universel. Le taux national d'alphabétisation est de 91 %, alors que le taux féminin d'alphabétisation au-dessus de 10 ans est de 85 %. Près de 70 % des étudiants du premier et du deuxième cycles sont des femmes et ceci a permis à près de la moitié des femmes de trouver un emploi. La participation des femmes à la main-d'œuvre est également passée de 41,9 % en 1991, avant la CIPD, à 48 % en 2003.

Pour démontrer plus avant l'engagement du Gouvernement malaisien envers l'égalité des sexes et l'affranchissement des femmes, le Ministère des femmes et du développement familial a été créé en février 2001 pour intégrer les femmes dans la construction de la nation, garantir la pleine intégration et la participation maximale des femmes dans le développement national et renforcer le système familial afin de créer une génération de qualité. Le 27 mars 2004, le Ministère s'est vu confier la responsabilité supplémentaire d'un large éventail de questions sociales et a depuis porté le titre de Ministère des femmes, de la famille et du développement communautaire.

Le Plan d'action pour la promotion des femmes lancé en 1997 est actuellement en cours d'examen. En août 2001, la Constitution fédérale a été amendée afin d'éliminer toute discrimination sexiste. Une base de données sur la santé des femmes a également été développée par le Ministère des femmes, de la famille et du développement communautaire, afin d'améliorer la condition de santé des femmes. Le Gouvernement a également amendé la législation relative aux crimes à l'encontre des femmes, y compris les lois concernant le viol et la violence domestique.

La Malaisie a également entrepris plusieurs initiatives pour garantir que les services de planification familiale soient fournis dans le cadre plus

large de la santé génésique. À cet égard, un comité central de coordination sur la santé génésique a également été formé pour examiner les politiques, les stratégies et les manières optimales d'intégrer d'autres composantes de la santé génésique au sein du système de soins de santé primaires et des programmes de planification familiale.

La question du VIH/sida est elle aussi sérieusement abordée en Malaisie. Depuis le premier cas de sida observé en Malaisie, des programmes de prévention et de traitement du VIH/sida ont été mis en place. Une campagne d'éducation sur le VIH/sida a été lancée dans tout le pays pour la première fois en 1991 afin de dispenser une éducation soucieuse d'égalité des sexes touchant la sexualité, les aptitudes pratiques et le changement de comportements. Des tests de dépistage du VIH/sida et des conseillers sont disponibles gratuitement dans tous les hôpitaux publics et dans certains dispensaires. Un programme spécial de mobilisation communautaire en faveur des jeunes a été mis en place depuis 1996. Dans le même temps, les efforts ont également continué pour mettre en place des programmes destinés en particulier aux femmes et aux enfants, par le biais de notre programme de prévention de la transmission mère-enfant du VIH/sida. Ceci a aidé à améliorer les chances des mères séropositives de mettre au monde des bébés en bonne santé.

Étant donné les tendances démographiques actuelles, il est prévu que, d'ici l'année 2020, le nombre de personnes âgées en Malaisie représentera environ 9,5 % d'une population totale évaluée à 33,4 millions. Bien que la Malaisie soit considérée comme ayant une population « jeune », les efforts anticipés de sensibilisation et d'éveil d'une prise de conscience déployés par le Gouvernement sur la question du vieillissement démontrent qu'il n'ignore nullement les changements significatifs qui se dessinent dans le processus démographique. Au cours des années, le Gouvernement a présenté diverses politiques et divers programmes, tels que la Politique nationale de protection sociale (1990), la Politique nationale pour les personnes âgées (1995) et le Plan d'action pour les personnes âgées (1998). Ceux-ci sont tous destinés à améliorer la qualité de vie des personnes âgées et à les intégrer dans le mouvement général du développement.

La Malaisie a également reconnu et appuyé le rôle de la société civile et des organisations non gouvernementales (ONG) en tant que partenaires de

l'application des programmes relatifs à la population et programmes connexes. Leur implication, leur participation, leur rôle et la mise en commun de leurs ressources ont été des éléments clefs du succès des programmes gouvernementaux liés à la population. Depuis la CIPD, des dialogues annuels entre le Gouvernement et les ONG ont été organisés pour faciliter un « partenariat avisé » plus large. Reconnaissant leur rôle, le Gouvernement a également fait des dons à ces ONG pour leur permettre de jouer un rôle plus efficace dans les activités et les programmes dans le pays. Par exemple, le Gouvernement travaille en liaison étroite avec le Conseil malaisien du sida, ONG de première importance, pour faire face au problème du VIH/sida.

La CIPD a démontré au monde que si les pays aspirent à offrir à leurs citoyens des chances égales d'avoir une vie meilleure, ils doivent incorporer à leur stratégie de développement des politiques de population adaptées. La Malaisie en est parfaitement consciente et demeure attachée aux objectifs de la CIPD aux niveaux national, régional et international. Nous savons toutefois que de nombreux pays en développement ne sont pas encore en mesure d'atteindre ces objectifs fondamentaux, faute de ressources financières et autres. C'est pourquoi, il importe que des ressources financières et techniques suffisantes leur soient fournies par des moyens divers. Les promesses faites lors des divers sommets et conférences internationaux doivent être tenues à la fois par les pays développés et en développement. Pour sa part, la Malaisie a apporté sa modeste contribution, dans la mesure de ses moyens, pour aider les autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud, et plus particulièrement du programme de coopération technique malais.

M. Ayari (Tunisie) : Je voudrais tout d'abord exprimer notre appréciation et considération aux efforts déployés par le Fonds des Nations Unies pour la population et tout particulièrement à sa Directrice exécutive, M^{me} Thoraya Obaid, pour la concrétisation des objectifs de la Conférence du Caire dont la commémoration du dixième anniversaire revêt une importance toute particulière car d'une part elle se tient au moment où la communauté internationale est confrontée à de nombreux défis, et d'autre part, elle constitue une occasion de dresser un état des lieux et de tirer les enseignements nécessaires et de mesurer le chemin à parcourir pour atteindre les objectifs fixés.

En effet, malgré l'accumulation des richesses et le progrès technologique fulgurant, la scène internationale continue d'offrir l'image paradoxale d'un monde où une grande partie de l'humanité vit toujours dans la pauvreté et le dénuement, particulièrement en Afrique. Dans ce contexte, il est préoccupant que, 10 ans après la Conférence du Caire, les objectifs fixés par la communauté internationale sont loin d'être mis en oeuvre.

Certes, des progrès encourageants ont été accomplis en matière de réalisation des buts et objectifs du Programme d'action, notamment une meilleure prise de conscience des problèmes liés à la population et au développement et intégration de ces problèmes dans les stratégies de développement et de lutte contre la pauvreté, la diminution du taux d'accroissement de la population au niveau mondial, la baisse quasi universelle de la fécondité, l'espacement des naissances, la baisse de la mortalité, l'allongement de l'espérance de vie, l'intégration de la planification familiale aux autres services de santé procréative, l'amélioration de l'accès à l'éducation, en particulier l'éducation des filles, et le renforcement des mesures prises pour lutter plus efficacement contre les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida.

Cependant, force est de constater que ces progrès ont été inégaux et dans bien de cas insuffisants. Il a été en effet reconnu qu'en cas de persistance des tendances actuelles, de nombreux pays en développement ne seront pas en mesure d'atteindre les objectifs du Programme d'action du Caire qui sont essentiels pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Nous constatons avec préoccupation que malgré les efforts fournis et les sacrifices consentis, les pays en développement notamment en Afrique accusent un retard considérable en matière de réalisation des objectifs fixés. L'élimination de la pauvreté et la malnutrition, la propagation de l'épidémie du VIH/sida, les difficultés d'accès à la santé reproductive, à l'eau potable et à l'assainissement, la croissance démographique rapide, l'aggravation des problèmes posés par l'urbanisation accélérée, sont autant de domaines dans lesquels des efforts supplémentaires doivent être déployés.

Nous partageons, à cet égard, l'appel lancé par FNUAP et relayé par les délégations qui se sont succédées à cette tribune quant à la nécessité de garantir le financement adéquat du Programme d'action du Caire, financement sans lequel il ne sera

pas possible d'obtenir les résultats escomptés. À l'évidence, cette insuffisance des ressources sape les efforts menés par le FNUAP pour fournir des services de planification familiale, réduire la mortalité maternelle, prévenir le VIH/sida et répondre aux besoins des jeunes et des pauvres. Cela pourrait également nuire aux progrès réalisés en matière de développement et de réduction de la pauvreté dans les pays pauvres.

La réalisation des engagements pris au Caire tout comme ceux convenus lors des autres conférences et réunions tenues sous l'égide des Nations Unies nécessite l'instauration d'un environnement international propice, l'augmentation de l'aide publique au développement et l'établissement d'un système commercial juste et équitable et favorisant le développement, l'annulation de la dette et sa reconversion dans des projets sociaux et environnementaux et le transfert de technologies en direction des pays en développement.

Nous soulignons également la nécessité d'accorder davantage d'attention à la problématique des migrations et de leur impact sur le développement. Nous appuyons dans ce contexte la convocation d'une conférence internationale sur les migrations et le développement pour identifier les moyens d'optimiser la dynamique migrations internationales-développement. Nous nous félicitons de la décision de l'Assemblée générale de consacrer son dialogue de haut niveau en 2006 à cette question.

La Tunisie est profondément attachée aux principes du Programme d'action adopté lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et réitère ici son engagement à la mise en oeuvre des buts et objectifs du Caire. L'approche tunisienne du développement est une approche globale. Elle combine développement économique et progrès social et considère que le but ultime du développement économique est d'assurer la promotion de l'homme et son épanouissement et de lui permettre d'exercer tous ses droits. La Tunisie a beaucoup investi dans le développement humain et est l'un des pays qui a réduit de manière significative son taux de pauvreté qui se situe à 4,2 %. Aujourd'hui, la classe moyenne englobe plus des trois quarts de la population, l'espérance de vie est de 73,2 ans après avoir été uniquement de 67 ans en 1987.

Les différentes composantes de la politique de population, telles que celles ayant trait à l'accroissement de la scolarisation des filles et des garçons qui est de l'ordre de 99 %, la meilleure insertion de la femme dans le marché de l'emploi et le renforcement des programmes de santé de la mère et de l'enfant, ont généré une maîtrise du taux de croissance démographique qui n'est que de 1,1 %.

S'agissant tout particulièrement du statut de la femme en Tunisie, il y a lieu de souligner que la femme tunisienne a dépassé le cap de la revendication de ses droits fondamentaux pour se hisser avec mérite au rang de partenaire à part entière, dans tous les domaines de la vie nationale.

Notre voeu est que cette journée commémorative incitera la communauté internationale, dans toutes ses composantes, à renouveler son attachement aux objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence du Caire et favorisera la dynamisation de la solidarité internationale en vue de construire un avenir meilleur pour l'humanité tout entière.

M. Menan (Togo) : Je voudrais tout d'abord souligner que la délégation togolaise s'associe tout naturellement à la déclaration faite ce matin par le Qatar au nom du Groupe des 77.

Depuis la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire, il y a 10 ans, le Togo en dépit des difficultés propres aux pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, a réalisé des progrès notables dans la mise en application du Programme d'action issue de cette conférence. Il est essentiel de souligner d'ailleurs que ce Programme d'action a été pour le Gouvernement togolais le principal document de référence qui a permis la résolution des problèmes de population que connaît le pays, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté de nos populations dans tous les domaines.

Conscient de l'impact positif que la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire aura sur les populations à moyen et long terme, le Gouvernement s'en est inspiré en vue d'adopter une politique nationale de population en 1998, laquelle politique sert d'orientation à toutes les actions entreprises depuis.

Au cours de la revue de cette politique nationale, à l'occasion du dixième anniversaire de la CIPD, les acteurs ont pu constater que les facteurs de population

ont un impact déterminant sur la pauvreté, qui accentue malheureusement la propagation du VIH/sida notamment. Ils ont aussi souligné que la politique nationale de population adoptée est en parfaite harmonie avec les Objectifs du Millénaire pour le développement en ce sens qu'elle garantit les droits de nos populations à l'accès, sans discrimination, aux services de santé de la procréation. C'est pourquoi, le Gouvernement togolais a accordé une place de choix aux variables démographiques lors de la finalisation de son document de stratégie de réduction de la pauvreté.

Le bien-être de l'enfant a un lien et un impact direct sur la santé de la mère et partant sur celle de toute la famille. C'est pourquoi nous réaffirmons qu'il est indispensable de lutter à la fois contre la mortalité infantile et la mortalité maternelle afin de poursuivre l'amélioration continue du bien-être des populations. De plus, le contexte de développement économique et social de nos pays nous impose une collaboration très étroite entre les organes du secteur public et de la société civile. À cet égard, nous nous réjouissons du rôle de plus en plus accru que les organisations non gouvernementales jouent en faveur des populations au Togo.

Les questions relatives à l'égalité et à l'équité entre les sexes et à toutes les formes de violence et d'exploitation à l'égard des femmes constituent aussi pour nous une préoccupation majeure. C'est pourquoi au Togo, l'Assemblée nationale a adopté une loi interdisant les mutilations génitales féminines depuis 1998.

Suivant les orientations de la CIPD, le Togo favorise une meilleure implication des femmes dans les organes de prises de décision de l'État. C'est ainsi que les femmes sont de plus en plus représentées à l'Assemblée nationale et au gouvernement. Elles ont aussi occupé de nombreux postes au niveau des organisations publiques et privées.

Une comparaison des indicateurs du développement entre 1994 et 2004 nous révèle que malgré le contexte difficile dans lequel se trouve le pays, le gouvernement s'est engagé très tôt dans la mise en application des recommandations de la CIPD pour améliorer au mieux la situation socioéconomique au plan national. Cette action s'est surtout concrétisée par l'adoption et la mise en œuvre d'une politique nationale de population, d'une politique de santé de la procréation, d'un plan stratégique de lutte contre le

sida. Par ailleurs, un Conseil national de lutte contre le sida présidé par le chef de l'État togolais lui-même, S. E. M. Gnassingbé Eyadema, qui a tenu à signer la déclaration des dirigeants mondiaux, a été installé et est activement en action dans l'ensemble du pays. De même, une politique nationale de jeunesse est en cours d'élaboration pour un meilleur encadrement des jeunes. Il y a lieu aussi de relever que le taux de scolarisation des filles est en nette croissance et celui de l'abandon scolaire se réduit sensiblement.

Suite aux recommandations de la Conférence ministérielle des pays d'Afrique tenue en juin 2004 à Dakar à l'occasion de la CIPD +10, le Togo élabore actuellement un plan d'action plus dynamique visant une meilleure articulation entre la CIPD, les Objectifs du Millénaire pour le développement et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Par ailleurs, une bonne évaluation des résultats de nos actions nécessite des indicateurs fiables, lesquels indicateurs requièrent une bonne opération de collecte et de traitement des données. Si les ressources sont généralement disponibles dans les pays développés à cette fin, force est de constater que malgré nos efforts, la réalisation des recensements et la constitution de bases de données fiables exigent un investissement financier important, alors que nos ressources propres demeurent très limitées.

C'est pourquoi, le Togo voudrait lancer un appel pressant à la communauté internationale pour un soutien financier plus accru en faveur du Fonds des Nations Unies pour la population afin qu'il continue d'aider nos pays en vue de la réalisation du Programme d'action du Caire et des recommandations issues de ses examens à la CIPD +5 et à la CIPD +10. Nul doute qu'investir dans l'application des recommandations de la CIPD +10 est un moyen sûr de lutte contre la pauvreté et de prévention des conflits dans le monde.

Le Gouvernement togolais réitère son engagement à mettre en œuvre les conclusions et recommandations de la Conférence d'examen de Dakar et remercie le FNUAP pour son appui constant apporté au Togo dans sa lutte contre la pauvreté.

M. Dajer (Colombie) (*parle en espagnol*)
L'engagement de la Colombie à l'égard de la Conférence internationale sur la population et le développement et du Programme d'action du Caire est non seulement indéfectible mais aussi concret : il s'est

traduit par la réalisation de progrès considérables dans les différents domaines envisagés par cet instrument.

La Colombie, troisième pays de l'Amérique latine et des Caraïbes par sa population, a été salué pour les progrès qu'il a effectués sur le plan de sa transition démocratique, pour le fait qu'il a su dépasser nombre des seuils convenus au Caire, et pour les avancées qu'il a faites en matière de coopération Sud-Sud dans le domaine de la population.

La baisse du taux de fécondité, de meilleurs services de santé et la prévention des maladies ont permis d'accroître l'espérance de vie. La mortalité infantile y est nettement inférieure à la moyenne mondiale.

La Colombie se joint à cette occasion à la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement et réaffirme qu'elle est déterminée à assurer la pleine application du Programme d'action du Caire.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : l'Azerbaïdjan se félicite de l'occasion qui lui est donnée de prendre la parole sur ce point important de l'ordre du jour. Nous appuyons fermement la démarche selon laquelle nos travaux devraient se fonder sur les résultats des grandes conférences et sommets organisés par l'ONU et que le processus de suivi coordonné devrait s'étendre à toutes les grandes conférences et aborder la question de leur mise en œuvre. Le processus d'examen de la mise en œuvre, tout en maintenant l'identité et l'unité thématique de chaque conférence et sommet, est une tâche importante qui doit être poursuivie avec vigueur.

L'examen et l'évaluation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement nous ont donné l'occasion de renouveler notre ferme engagement en faveur de la mise en œuvre des objectifs et buts convenus au Caire en 1994, ainsi que d'évaluer les progrès obtenus et les défis qui subsistent.

Nous apprécions les travaux réalisés par le Fonds des Nations Unies pour la population et par la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales. Ils nous ont présenté des enquêtes et des rapports détaillés sur les progrès réalisés dans des domaines aussi importants que la santé procréative, la planification de la famille, la

santé, la mortalité, la migration internationale et l'égalité entre les sexes.

Dix ans après le Caire, l'Azerbaïdjan reste fidèle aux principes et buts énoncés dans le Programme d'action, et continue d'œuvrer en vue de leur application intégrale. Mon pays pense que la mise en œuvre effective des objectifs du Caire est étroitement liée au développement social et économique. Malgré les progrès obtenus, nous avons besoin de renforcer notre action dans un certain nombre de domaines prioritaires aux fins d'éliminer les obstacles qui subsistent.

Les réunions auxquelles le processus d'examen et d'évaluation de la CIPD a donné lieu cette année sur le plan international et régional a permis de définir un certain nombre de préoccupations communes. Le Forum européen sur la population, qui s'est tenu à Genève en janvier 2004, a révélé d'alarmantes différences dans les paramètres d'espérance de vie et de conditions de vie de la population; il a révélé également l'accroissement de la traite des êtres humains et de la prévalence du VIH/sida dans l'ensemble de la région de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. L'Azerbaïdjan est pleinement d'accord avec les conclusions du Forum qui a souligné la nécessité d'accroître le financement, de partager les modèles de pratiques exemplaires et de mobiliser les communautés locales face à ces problèmes, ainsi que le besoin d'établir des cadres politiques et réglementaires, d'accroître la cohérence de ces derniers et d'encourager les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la transparence et la responsabilité.

Dans mon pays, deux importants facteurs ont sensiblement affecté la situation dans le domaine de la population et du développement ainsi que l'ensemble du développement économique et social au cours de la décennie écoulée. Il s'agit de la période de transition et du conflit armé. Le premier facteur a entraîné un accroissement de la migration interne et externe. La crise économique et sociale qui en a résulté a débouché sur une détérioration de la qualité de vie et sur une augmentation des taux de mortalité maternelle et infantile.

Le conflit armé et l'occupation d'une partie importante des territoires azérbaidjanais ont entraîné l'apparition d'environ un million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays. La politique

de nettoyage ethnique poursuivie par l'Arménie contre la population azerbaïdjanaise a entraîné une détérioration de la situation et a gravement modifié la structure et la répartition de la population dans mon pays.

Lorsque l'Azerbaïdjan s'est rendu au Caire en 1994, 400 000 femmes et près de 200 000 enfants étaient réfugiés ou déplacés à l'intérieur du pays et vivaient dans des conditions extrêmement précaires dans des abris temporaires; des centaines d'enfants étaient devenus orphelins et près de 50 000 personnes étaient frappées d'incapacités. Étant donné le manque d'eau salubre et d'installations sanitaires, le nombre de cas de maladies infectieuses telles que l'hépatite A, la diphtérie et la poliomyélite ont augmenté parmi ce groupe de la population. Les femmes, réfugiées et déplacées, qui vivent dans les camps de tentes sont atteintes, entre autres choses, de troubles gastriques, d'infections de la peau, de malaria, de tuberculose, d'anémie, de troubles mentaux et gynécologiques.

Cette situation est une autre des raisons majeures pour lesquelles nous nous sommes associés au consensus international du Caire et nous sommes engagés à éliminer les problèmes existants ainsi qu'à redoubler d'efforts pour régler les problèmes les plus graves touchant la population et le développement.

Dans les activités de suivi de la CIPD, l'Azerbaïdjan a adopté en 1999 un document de stratégie sur la population et le développement s'inspirant des principes du Caire. Comme énoncé dans ce document, l'un des principaux objectifs de notre politique nationale en matière de population et de développement est d'enrayer les tendances démographiques négatives et de favoriser une croissance démographique qui aille dans le sens de la politique nationale générale de développement. Le programme national sur la population a été retouché et soumis à l'examen du Conseil des ministres. Les problèmes liés à la santé et aux droits en matière de procréation, la baisse du taux de mortalité maternelle et infantile, la fourniture de services de santé en matière de procréation et le règlement des problèmes liés à la planification de la famille, dont l'introduction de nouvelles méthodes anticonceptionnelles, ont été choisis comme domaines d'action prioritaires. Le programme national sur la santé en matière de procréation a été très utile dans l'élaboration de notre document de stratégie sur la réduction de la pauvreté et le développement économique.

Mon pays attache une importance particulière à la régulation des processus migratoires. Nous continuons de prendre des mesures pour renforcer la législation nationale dans ce domaine, éliminer les migrations illégales, protéger les droits des travailleurs migrants et créer des dispositifs institutionnels ad hoc. Cette année, nous avons adopté un document de réflexion sur la politique de l'État dans le domaine des migrations. Plusieurs accords bilatéraux relatifs à la protection sociale des travailleurs migrants ont été signés. Nous avons coopéré avec succès avec l'Organisation internationale des migrations dans le cadre d'un groupe de projets d'assistance au rapatriement de ressortissants azerbaïdjanaïsi résidant illégalement dans les pays d'Europe occidentale.

Tenir notre promesse de promouvoir l'égalité entre les sexes est une autre de nos grandes priorités. Les questions de la santé des femmes et de leur accès aux services de santé de procréation, l'éducation des femmes et des filles ainsi que l'élimination de la violence contre les femmes conservent une place de choix dans notre politique en faveur de l'égalité des sexes. Si nous avons créé un cadre institutionnel et procédons actuellement à l'adoption de la législation nécessaire, il nous reste encore bien des choses à améliorer. Des problèmes de taille continuent de se poser; il faut améliorer le sort des femmes dans les zones rurales, améliorer la situation des femmes réfugiées et déplacées, promouvoir la condition économique et sociale des femmes et leur participation accrue au processus décisionnel.

La protection et la planification de la famille font partie intégrante de notre politique en matière de population et de développement. En coopération avec le FNUAP, le Gouvernement a édifié un réseau de centres de planification de la famille, qui offre des services médicaux et consultatifs aux familles. Un cadre législatif a été mis en place pour garantir l'égalité des droits et un partage équitable entre les parents des responsabilités touchant l'éducation des enfants. Une série de mesures est mise en œuvre pour venir en aide aux jeunes couples et aux familles qui ont des enfants.

Enfin et surtout, nous voudrions souligner le rôle essentiel que le FNUAP joue en faveur de l'application des textes issus de la CIPD aux niveaux national et international. Nous rendons hommage à la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, M^{me} Thoraya Obaid, pour sa précieuse

contribution à ce processus. L'Azerbaïdjan réaffirme une nouvelle fois son plein appui au Fonds, et renouvelle son engagement de poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je me réjouis de pouvoir faire cette déclaration au nom du Royaume-Uni. Ce faisant, je m'associe pleinement à la déclaration faite par la Présidence de l'Union européenne.

La Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994, a marqué un tournant décisif. Elle a rejeté le concept de contrôle de la population, se détachant par la même occasion de la pratique qui consiste à formuler des politiques à partir d'objectifs démographiques, elle a choisi, par opposition, de mettre la personne au premier plan. Elle a placé les droits des personnes à la santé en matière de procréation au cœur du programme de travail pour le développement. La Conférence du Caire a également fait valoir qu'il l'importait de donner aux femmes des moyens d'agir et d'assurer l'égalité entre les sexes pour mieux combattre la pauvreté.

La CIPD a été le moteur de changements positifs dans les pays du monde entier. Ce fait a été reconnu dernièrement lors des réunions des différentes commissions régionales des Nations Unies, organisées pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CIPD. Les pays ont fait preuve d'une remarquable adhésion, massive et suivie, en faveur du programme de travail de la CIPD. Cela est frappant mais guère surprenant si l'on considère que le Programme d'action a offert un cadre de référence pour élaborer des politiques, adopter des mesures et opérer des changements dans un si grand nombre de pays.

Bien sûr, le Programme d'action de la CIPD prépare également le terrain à la réalisation de bien des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le principal objectif du Caire, la santé en matière de procréation, est essentiel. Il touche non seulement les Objectifs du Millénaire ayant trait à la santé mais aussi tous les autres Objectifs du Millénaire.

J'aimerais m'arrêter quelques instants sur la manière dont le Programme d'action de la CIPD et l'objectif du Caire concernant la santé en matière de procréation sont liés aux Objectifs du Millénaire pour le développement. La santé et les choix en matière de procréation aident les familles à sortir de la pauvreté. Les familles en mesure d'espacer les naissances et d'en

contrôler le nombre peuvent investir davantage dans les besoins de base, la scolarité et l'éducation de leurs enfants, et ainsi accroître leurs perspectives d'avenir. Lorsqu'elles ont le choix et les moyens, les familles décident souvent de réduire le nombre de leurs enfants.

Lorsque leur population croît rapidement, les Gouvernements ont plus de mal à suivre le rythme en termes d'investissements dans la santé et l'éducation. Parce qu'elle permet de choisir, la santé en matière de procréation contribue donc à faciliter l'accès universel à l'enseignement primaire.

La santé et les droits en matière de procréation sont fondamentaux pour l'égalité entre les sexes et l'émancipation de la femme. Le droit des femmes à contrôler leur fécondité et être à l'abri de la violence et des sévices semble aller de soi, et c'est cependant l'un des aspects absolument fondamentaux de leur autonomisation. Pour faire partie intégrante de la société, les femmes doivent avoir un meilleur accès à l'hygiène sexuelle et à la santé en matière de procréation et pouvoir exercer leurs droits dans ces domaines. Il est de plus en plus prouvé que lorsque les femmes peuvent prendre leurs propres décisions elles ont plus de possibilités. Les droits en matière de procréation sont donc un aspect essentiel des droits de la femme.

La corrélation entre santé en matière de procréation et santé infantile est fermement établie, quoiqu'elle semble parfois oubliée. Ainsi, la santé en matière de procréation et la planification de la famille contribuent à réduire la mortalité infantile. De plus, la santé en matière de procréation et la planification de la famille concourent de façon essentielle à améliorer la santé maternelle. L'espacement des naissances permet d'atténuer les risques de mortalité et d'invalidité chez les mères. En somme, la santé en matière de procréation sauve la vie des femmes.

Concernant à présent l'objectif du Millénaire de combattre le VIH/sida et d'autres maladies, il est largement admis que les services de santé en matière de procréation et de sexualité ouvrent la voie à la prévention au VIH, ainsi qu'à la prévention et au traitement d'infections sexuellement transmissibles. La santé des adolescents en matière de sexualité et les droits qui s'y rapportent requièrent une attention particulière afin d'endiguer l'épidémie du sida et de faire reculer la mortalité maternelle. L'information, l'éducation sexuelle et les services de santé en matière

de procréation et de sexualité doivent être accessibles à tous. En permettant de ralentir la croissance de la population, la santé en matière de procréation s'avère également importante en ce qu'elle contribue du même coup à la viabilité environnementale.

Enfin, la santé en matière de procréation renforce le partenariat en faveur du développement, du fait par exemple qu'elle s'accompagne de mesures garantissant la fourniture et la disponibilité des produits utilisés dans ce domaine. Trop nombreux sont les individus dans les pays pauvres qui n'ont toujours pas accès aux produits essentiels à la santé en matière de procréation et aux contraceptifs, notamment les préservatifs.

Des progrès ont été accomplis, mais nous savons tous qu'il reste encore beaucoup à faire. Le Royaume-Uni est résolument convaincu de la validité de la CIPD, mais estime qu'il faut aller au-delà des déclarations solennelles, car elles sont insuffisantes. Nous devons prendre davantage de mesures et, bien entendu, allouer davantage de ressources. Il faut redoubler d'efforts pour lever les obstacles qui empêchent l'accès des personnes pauvres et marginalisées aux soins de santé élémentaires et aux services de santé en matière de procréation. Pour ce faire, nous devons nous employer à accroître l'offre de ce type de services, notamment des produits de base, et veiller à ce que les hommes, les femmes et les jeunes connaissent l'existence de ces services et y fassent appel.

Nous devons renforcer les capacités du secteur de la santé. Cela veut dire qu'il faut plus de médecins et d'infirmières et qu'il faut aider davantage les pays à recruter, former et garder un nombre suffisant de travailleurs de la santé. La santé et les droits en matière de procréation resteront une illusion pour beaucoup tant qu'il n'y aura pas de systèmes de santé fonctionnant bien. Davantage d'argent est nécessaire et la communauté internationale doit faire plus encore. Il n'est pas réaliste d'attendre des pays pauvres qui ont un revenu annuel par habitant de 2 dollars, qu'ils investissent dans les soins de santé et enregistrent des progrès significatifs.

C'est pourquoi le Royaume-Uni s'est engagé à atteindre l'objectif fixé par l'ONU de consacrer 0,7 % de son produit national brut annuel à l'aide publique au développement et qu'il s'est donné jusqu'en 2013 pour y parvenir. Notre détermination s'est concrétisée dans l'appui que nous apportons à la Commission

économique pour l'Afrique, à laquelle nous avons versé 1,5 milliard de livres supplémentaires, soit 2,7 milliards de dollars affectés à la lutte contre le VIH/sida pour les trois prochaines années, et plus récemment par l'adhésion du Premier Ministre à la Déclaration d'appui des dirigeants mondiaux en faveur de la CIPD.

Le Royaume-Uni a été l'un des premiers pays à signer la Déclaration d'appui des dirigeants mondiaux en faveur de la CIPD au niveau des chefs de gouvernement. Le Premier Ministre, M. Tony Blair, m'a demandé de dire combien il estimait que le Programme d'action de la CIPD constituait un instrument indispensable à la lutte contre la pauvreté et à la promotion des droits des femmes en matière de procréation. Nous ne réduirons pas la pauvreté tant que les femmes n'auront pas le contrôle de leur propre santé dans ce domaine. Je suis donc heureux d'annoncer que le Royaume-Uni fera une contribution supplémentaire de 10 millions de livres, soit 18 millions de dollars, pour aider à combler le déficit des ressources allouées à la fourniture de produits liés à la santé en matière de procréation.

S'agissant de notre futur ordre du jour, la réunion qui aura lieu l'année prochaine à l'ONU pour marquer l'anniversaire du Sommet du Millénaire fournira à la communauté internationale une occasion sans précédent de renouveler et d'intensifier son engagement à éliminer la pauvreté et les inégalités au cours des 10 prochaines années. À notre avis, il est vital de saisir cette occasion, et nous pensons que les Objectifs du Millénaire pour le développement ne pourront être atteints tant que des progrès vers la réalisation des objectifs du Caire concernant la santé et les droits en matière de procréation pour tous n'auront pas été enregistrés.

M^{me} Gallardo (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Au nom du peuple et du Gouvernement salvadoriens, je voudrais dire combien nous nous félicitons de la convocation de cette séance très importante de l'Assemblée générale pour commémorer le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994.

De la même manière, ma délégation appuie les vues exprimées sur cette question par la délégation du Qatar, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Le Gouvernement salvadorien estime qu'il s'agit d'une bonne occasion de réaffirmer la Déclaration et le Programme d'action du Caire, en particulier parce que nous sommes persuadés que les principaux objectifs de la Conférence demeurent valides, à savoir l'intégration des questions de population dans tous les programmes de développement national pertinents, en assurant la participation des administrations locales, des organisations non gouvernementales, du secteur privé et des communautés locales à toutes les activités liées à la population.

L'objectif, il convient de le rappeler, était de multiplier les choix qui se présentent aux individus en matière de population et de contribuer ainsi à étendre le progrès social, à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et à répondre aux besoins de chacun en matière de santé procréative, autrement dit aux besoins de toutes les personnes en âge de procréer.

La vie quotidienne des individus est influencée par les changements de population. L'exploitation des ressources naturelles, l'état de l'environnement et le développement socioéconomique, la croissance démographique, les migrations et l'urbanisation sont étroitement liés au phénomène de la pauvreté, comme nous le savons tous. Arrêter le gaspillage entraîné par les modèles de consommation et de production, favoriser l'exploitation durable des ressources naturelles, mettre fin à la dégradation de l'environnement et aux inégalités sociales entre hommes et femmes sont des tâches qui nous concernent tous.

La pauvreté à grande échelle continue d'être l'obstacle principal à la réalisation des objectifs de développement. La persistance de l'inégalité économique entre les pays et de l'inégalité socioéconomique des femmes au sein des pays entravent les efforts déployés pour améliorer le niveau de vie de millions de personnes, essentiellement les femmes.

Comme nous le savons, la pauvreté va de pair avec l'analphabétisme et l'accès restreint aux services de santé et de planification de la famille. Trop souvent, les femmes pauvres n'ont qu'un accès très réduit à ces services, et elles sont condamnées à vivre dans le cercle vicieux de la pauvreté, de l'analphabétisme, du chômage, de la marginalisation sociale et de la violence sexiste. Tous ces facteurs contribuent à l'existence de taux élevés de fécondité, de morbidité et

de mortalité, et à une faible productivité économique pour nos pays. En outre, la pauvreté a partie liée avec la surexploitation des ressources en eau et des terres, et entraîne une détérioration grave de l'environnement.

Le développement durable dépend de notre capacité de réduire la pauvreté, ce qui, en retour, requiert une croissance économique soutenue. Dans la mesure où les couches les plus pauvres de la population sont constituées de manière disproportionnée par des femmes, l'élimination de la discrimination socioéconomique à l'égard des femmes est une condition *sine qua non* pour réduire la pauvreté dans nos pays, promouvoir la croissance économique et parvenir à des politiques démographiques rationnelles.

En raison de l'histoire d'El Salvador, nous centrons notre attention sur la question des migrations, qui a pris une grande ampleur aussi bien dans notre politique nationale que dans l'ordre du jour international. Nous pensons que la question des migrations devrait être placée dans un contexte plus large, pour dépasser la mise en œuvre de politiques publiques destinées à contrôler le flux légal de personnes vers un pays de destination.

Afin de traiter d'un phénomène touchant notre région des pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord, nous avons tenu ces dernières années des consultations régulières dans le cadre de la Réunion régionale sur les migrations, dite processus de Puebla. Le niveau élevé des flux migratoires, qui résulte en parti d'importants changements intervenus dans le système international, en particulier l'expansion de la mondialisation, la mise au point et l'emploi des nouvelles technologies de communication, le comportement des économies et des marchés libres, oblige à aborder la question des migrations dans une perspective large et générale, compte tenu de ses répercussions profondes sur les secteurs politique, économique et social de chacun de nos pays. C'est pourquoi, le Gouvernement d'El Salvador appuie la tenue d'une réunion de haut niveau sur le thème des migrations, qui a été proposée pour 2006. Dans le même temps, nous lançons une invitation à toutes les délégations pour que nous abordions cet événement avec un esprit ouvert et en faisant preuve de souplesse, pour que les éléments susceptibles de susciter des controverses soient examinés dans une optique novatrice, dans l'intérêt des millions de personnes ayant le statut de migrants.

Pour terminer, j'aimerais réaffirmer l'engagement et la détermination du Gouvernement d'El Salvador à placer l'être humain au centre des objectifs de développement, dont il doit être le sujet. Dans ce contexte, nous réaffirmons la validité et la pertinence de la Déclaration et du Programme d'action du Caire, en tant qu'ensemble de principes, de plans et de mesures visant à la réalisation d'objectifs de développement, et en particulier de ceux qui figurent dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies.

M^{me} Taylor Roberts (Jamaïque) (*parle en anglais*): Je voudrais dire tout d'abord que ma délégation souscrit pleinement aux déclarations faites par la délégation du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la Barbade au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes.

Je voudrais également remercier la Vice-Secrétaire générale pour sa déclaration de ce matin, ainsi que la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population pour les remarques qu'elle a faites à ce sujet.

Il y a 10 ans, lors de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, la Jamaïque a donné son plein appui aux principes et objectifs énoncés dans le Programme d'action adopté par la Conférence. Il s'agissait notamment de la réduction de la mortalité des nourrissons, des enfants et des mères, de l'aménagement d'un accès universel à l'éducation, à la santé en matière de procréation et aux services de planification de la famille. Aujourd'hui, la Jamaïque réaffirme son engagement en faveur de ces principes et objectifs.

Nous avons constaté que diverses conférences se sont tenues cette année aux niveaux international, régional et national pour commémorer le dixième anniversaire de la CIPD. Dans tous les cas, un message ressortait clairement : que le Programme d'action de la CIPD gardait toute sa pertinence.

Lors de la Conférence du Caire, il a été reconnu que les questions liées à la population et au développement étaient inhérentes à l'existence même de toute société. Par conséquent, notre réponse à ces problèmes sera un facteur déterminant pour la qualité de vie de nos peuples et la viabilité à long terme de nos économies.

Le rapport du FNUAP sur *L'état de la population mondiale 2004* indique que de nombreux pays en

développement ont réalisé des progrès considérables dans l'application des recommandations de la CIPD. Mais le rapport montre également que l'insuffisance de ressources est l'un des principaux obstacles à une action efficace contre des problèmes tels que la propagation du VIH/sida, les besoins non couverts de services de planification familiale et les forts taux de mortalité maternelle dans les pays les moins avancés.

En Jamaïque, nous avons cherché à traduire les engagements pris au Caire dans des politiques et programmes nationaux. Nous reconnaissons également que la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est étroitement liée à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

Dans le cadre de nos engagements, nous avons renforcé les partenariats existants avec la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé dans les domaines de la réforme législative, de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre des programmes. Cela s'est fait avec l'aide précieuse du FNUAP, par l'entremise de ses représentants nationaux et régionaux. Ce partenariat avec le FNUAP a joué un rôle important dans les réalisations que compte à ce jour la Jamaïque, comme l'élaboration d'un plan d'action sur la population et le développement, conforme aux dispositions convenues au Caire; l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale d'élimination de la pauvreté, accompagnée d'un programme d'action; et l'élaboration de politiques nationales axées sur la jeunesse et les personnes âgées.

Dix ans après l'adoption du Programme d'action de la CIPD et à mi-parcours de sa mise en œuvre, les États Membres doivent mettre l'accent sur les mesures supplémentaires qu'il faudrait prendre pour parvenir aux objectifs fixés. En ce qui concerne la Jamaïque, nous avons constaté quels avantages pouvaient découler d'un renforcement de la coordination des politiques intersectorielles et d'un meilleur appui politique, y compris un consensus entre la majorité et l'opposition sur certaines questions d'affectation budgétaire. Il faut reconnaître, toutefois, que d'importantes ressources seront nécessaires au cours des 10 prochaines années pour véritablement concrétiser ces plans et programmes.

Nous saisissons cette occasion pour féliciter les lauréats du Prix des Nations Unies en matière de population de cette année pour les efforts remarquables

qu'ils ont consentis en vue d'aider à améliorer la santé et la qualité de vie de populations du monde entier.

Enfin, nous félicitons également le FNUAP de l'efficacité dont il fait preuve en aidant à élaborer et mettre en oeuvre des politiques et stratégies relatives à la population, surtout dans les pays en développement. Le FNUAP mérite plus que jamais de recevoir l'appui de la communauté des donateurs, qui peut lui fournir les ressources nécessaires pour relever les immenses défis auxquels nous sommes confrontés.

M. Gansukh (Mongolie) (*parle en anglais*) : Tout en s'associant à la déclaration faite précédemment par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ma délégation souhaite faire quelques observations supplémentaires.

Tout d'abord, il faut noter que la Conférence internationale sur la population et le développement n'était pas un événement isolé : son Programme d'action reposait sur un important consensus international qui s'était développé depuis la Conférence mondiale de la population de Bucarest en 1974 et la Conférence internationale sur la population, 1984, à Mexico. Les résultats de la CIPD ont contribué de façon significative aux conférences importantes qui ont suivi. Le consensus du Caire a ouvert la voie aux Objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont largement reconnus comme un plan d'action visant à l'amélioration des conditions de vie des peuples du monde entier au XXI^e siècle.

Le rapport du FNUAP sur *L'état de la population mondiale 2004* indique clairement que de sensibles progrès ont été réalisés depuis la Conférence du Caire pour ce qui est de l'intégration des questions liées à la population dans les politiques de développement. Il reste néanmoins beaucoup à faire. De nombreux pays souffrent encore d'un manque critique de ressources humaines et autres et ont grandement besoin de renforcer leurs capacités institutionnelles, les échanges d'informations et de technologies, et de créer de réels partenariats. Il est essentiel d'investir dans l'éducation, la santé et les droits fondamentaux pour les femmes et les jeunes gens, si l'on veut voir naître un monde plus équitable et viable à long terme. Face aux défis d'aujourd'hui, tous les gouvernements et la communauté internationale doivent mobiliser leur volonté politique et leurs ressources pour concrétiser les grands desseins de la Conférence du Caire.

Le Gouvernement mongol attache beaucoup d'importance à l'esprit, aux principes et aux objectifs du Programme d'action du Caire et a fait de sa mise en oeuvre une question prioritaire. Une politique efficace en matière de population revêt une importance particulière pour la Mongolie, qui compte 2,7 millions d'habitants, dispersés sur un vaste territoire de plus de 1,5 million de kilomètres carrés.

Au cours des 10 dernières années, un processus intensif de formulation de politiques a eu lieu dans le but d'intégrer les préoccupations en matière de population dans tous les aspects de l'activité économique et sociale. Cela a conduit à l'adoption par le Parlement de la Mongolie de la Politique gouvernementale de développement familial en 2003 et de la Politique gouvernementale de développement démographique en 2004.

L'attachement de la Mongolie aux principes et objectifs du Programme d'action du Caire s'incarne encore davantage dans un certain nombre de plans d'action nationaux, y compris le Programme national de soutien à la capacité de subsistance des ménages, à la santé génésique, au développement et à la protection des enfants, et le Programme national sur l'égalité des sexes.

Je suis heureux d'annoncer qu'en mettant en oeuvre notre politique de la population, nous avons coopéré avec succès avec le Fonds des Nations Unies pour la population par l'intermédiaire du bureau en Mongolie. Le premier programme à l'échelle du pays a commencé en 1992 et le troisième programme à l'échelle du pays a été lancé en 2002. Nous avons donc, en 1998, mené avec succès, en coopération avec le FNUAP, une enquête sur la santé en matière de procréation et, en 2000, un recensement de la population et des logements. Ces deux enquêtes répondaient aux normes internationales. Cette décennie de coopération entre le FNUAP et la Mongolie a posé de solides bases en vue d'une collaboration future.

Il y a tout juste une semaine, le 8 octobre 2004, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies dirigée par le bureau en Mongolie du Programme des Nations Unies pour le développement, le premier rapport national sur le degré d'avancement de la mise en oeuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement a été officiellement lancé à Oulan-Bator, avec la participation du Président et du Premier Ministre de la Mongolie. Ce rapport marque une étape

importante dans les efforts continus pour évaluer les avancées, les problèmes et les chances de développement dont bénéficient tous les citoyens du pays, notamment l'application intégrée des principes et des objectifs du Programme d'action du Caire.

En ce jour qui marque le point médian des 20 années sur lesquelles s'étend le Programme d'action du Caire, il est réconfortant de constater que les dirigeants mondiaux réaffirment leur attachement aux principes et aux objectifs convenus au Caire. Je suis heureux de vous informer que S. E. M. Bagabandi, Président de la Mongolie, S. E. M. Elbegdorj, Premier Ministre de la Mongolie, et S. E. M. Ochirbat, ancien Président de la Mongolie, ont signé la semaine dernière la Déclaration des dirigeants mondiaux. Permettez-nous également de réaffirmer l'importance que revêt l'ordre du jour de la Conférence internationale sur la population et le développement pour nos vastes efforts en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Danesh-Yazdi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : La santé en matière de procréation, le travail des enfants, les migrations, le chômage, l'alphabétisation, l'éducation, les taux de mortalité sont tous des indicatifs du niveau du développement de n'importe quelle société. Une vie longue, saine et digne pour la population tout entière devrait être l'objectif le plus fondamental de chaque plan de développement socioéconomique. En fait, avoir une vie longue, digne, et saine est l'un des vœux les plus anciens et les plus purs de l'humanité.

Le Programme d'action qui a été adopté il y a 10 ans, à la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire, est la réelle incarnation de ce vœu. Le Programme a été conçu non seulement pour aborder un éventail vaste et complet des questions de population en présentant les moyens nécessaires de mise en œuvre mais également pour aider à faire régner la justice sociale dans la partie la moins favorisée de la communauté mondiale par le biais de la coopération internationale pour le développement.

Avec ces aspirations fondamentales de base à l'esprit, nous ne pouvons pas ne pas nous enorgueillir de la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui nous a lancés sur la voie de la réalisation de nos nobles objectifs et du règne de la

justice économique et sociale. Bien que rencontrant de très nombreux défis et possibilités, la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD s'est avérée être une tâche complexe et difficile dans certains domaines critiques. Nous avons maintenant une masse d'expériences et de connaissances qui devraient servir à stimuler un progrès plus fort vers l'accomplissement des objectifs de la CIPD et la réalisation des buts de développement adoptés au niveau international.

Le troisième Plan quinquennal de développement de l'Iran est destiné à fournir diverses possibilités de développement à tous les citoyens, une répartition géographique équilibrée de la population, une meilleure santé et plus de bien-être pour tous, la protection de l'environnement, et l'avancement de la condition des femmes, de même que leur participation aux activités sociales, économiques et politiques.

En outre, la reconnaissance par le Gouvernement iranien de l'impact négatif d'une croissance démographique rapide, parallèlement aux efforts concertés de sensibilisation et à la création de l'un des meilleurs systèmes de santé primaire dans la région a permis, au cours des 10 dernières années, de réduire de plus de la moitié le taux de fertilité. Nous avons d'ailleurs dépassé les objectifs fixés en 1994 lors de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Le FNUAP a été étroitement impliqué dans l'élaboration du programme de planification familiale de l'Iran par l'élargissement du contrôle sur le Programme d'action de la CIPD aux niveaux local et national. L'aide du FNUAP a complété les plans et les programmes du Gouvernement tendant à promouvoir la santé en matière de procréation, et a renforcé les programmes actuels de population, de santé procréative et de planification familiale. Le financement fourni par le FNUAP a été canalisé vers l'expérimentation d'approches novatrices ainsi que vers l'assistance à l'évaluation systématique d'un nombre limité de préoccupations liées à la santé en matière de procréation, qui sont d'une importance de plus en plus grande pour la population iranienne.

Je voudrais terminer ma déclaration en renouvelant l'engagement de mon pays envers le Programme d'action, ainsi qu'en exprimant notre profonde gratitude au FNUAP pour ses sérieux efforts en vue d'atteindre les objectifs du Programme d'action de la CIPD. Le FNUAP, en tant qu'institution

responsable, joue un rôle crucial dans l'aide à la mise en œuvre des politiques nationales dans le secteur de la santé sexuelle et procréative et dans la réalisation des objectifs de développement définis par la Déclaration du Millénaire.

Afin de remplir avec succès ses mandats dans le contexte du Programme d'action de la CIPD et des processus postérieurs, le FNUAP devrait recevoir suffisamment d'aide financière et politique. Pour empêcher que ne s'aggrave la situation de la population et de la santé en matière de procréation dans de nombreux de pays en développement, nous invitons la communauté internationale à atteindre les objectifs de mobilisation de ressources pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD pour lesquels ont été fixées des échéances. Atteindre l'objectif de 18,5 milliards de dollars d'ici à 2005 est un défi que la communauté internationale doit relever.

M. Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : La Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire en 1994, fut à notre avis un événement historique dans les annales de la population et du développement et des droits des femmes, en ce qu'il a marqué un tournant dans la manière d'examiner les questions de population.

L'adoption du Programme d'action, incarnant un ordre du jour complet sur les questions de population, de santé en matière de procréation et de développement qui s'étend sur une période de 20 ans, a rallumé l'espoir que se levait l'aube d'une nouvelle ère d'engagement et de bonne volonté de la part des gouvernements, de la communauté internationale, des organisations non gouvernementales et des autres parties prenantes intéressées en vue d'intégrer les préoccupations relatives à la population dans tous les aspects de l'activité économique et sociale, en vue d'augmenter la qualité de vie et la prospérité de tous. Ces aspirations reposent sur l'espoir que les recommandations de la Conférence seront traduites en action, par le biais de politiques pratiques et de la mobilisation active des ressources, car sans ces composantes, la population, la santé procréative, l'égalité des sexes et les autres objectifs ne pourront pas être atteints.

Nous n'allons pas tarder à entamer l'examen global, prévu pour la soixantième session de l'Assemblée générale, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de tous les engagements contenus dans

la Déclaration du Millénaire de l'Organisation des Nations Unies et dans le partenariat mondial nécessaire à leur réalisation. Dans ce contexte, il est pertinent de souligner que les questions démographiques et de médecine procréative sont au cœur du développement et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier l'élimination de la faim et de la pauvreté. Nous devrions répondre honnêtement à ces questions tant au niveau national qu'au niveau international.

À cet égard, nous avons au Ghana pris exemple sur le Programme d'action de la CIPD et révisé en 1994 notre politique démographique nationale de 1969 afin de l'aligner sur le programme du Caire en faveur duquel notre gouvernement s'est fermement engagé. Dans ce cadre, de nouvelles politiques ont été élaborées dans les domaines de la vieillesse, des handicaps, de la sexospécificité, de la jeunesse, de la médecine procréative des adolescents, du sida et des infections sexuellement transmissibles, pour guider la mise en œuvre du programme. Outre notre politique nationale de médecine procréative, des normes et des protocoles sont également en train d'être révisés de manière à prendre en compte les préoccupations nouvelles. Tout ceci est pleinement conforme à la stratégie ghanéenne de réduction de la pauvreté, plan de développement socioéconomique du pays.

Ces politiques se traduisent en actes pour la mise en œuvre du programme qui inclut le projet de médecine procréative de l'adolescence exécuté sous les auspices de l'Alliance pour la jeunesse africaine, parrainée par la Fondation Bill et Melinda Gates. Le projet aide les jeunes de 10 à 24 ans à prendre en charge leur propre sexualité grâce à des informations pertinentes. D'autres stratégies portent sur l'information visant le changement des comportements, le développement de compétences débouchant sur l'emploi et la mise à disposition des jeunes de services facilement accessibles. De solides partenariats ont été formés dans ce domaine avec des organisations non gouvernementales, des organisations pour la jeunesse, et des associations locales et religieuses.

En ce qui concerne le VIH/sida et sa prévalence reconnue dans certaines régions du pays, les programmes de prévention ont été intensifiés pour réduire la propagation de l'épidémie. La sensibilisation en général au sujet du VIH/sida est presque universelle mais les changements dans les comportements sont encore très lents. En conséquence, grâce à une réponse

nationale et plurisectorielle à l'épidémie, on a renforcé la capacité des administrations des districts, des ONG, des institutions traditionnelles, des écoles, des médias et autres à mettre en œuvre et à suivre les programmes de lutte contre le VIH/sida. L'attention a porté sur les groupes de population tels que la jeunesse, les chauffeurs routiers et les professionnels du sexe de même que sur la stigmatisation, la discrimination, la transmission de la mère à l'enfant, les soins et l'aide aux personnes vivant avec le VIH/sida et les orphelins, ainsi que sur la psychothérapie et le dépistage volontaires, et plus récemment sur le traitement.

Dans le cadre de la réforme du secteur de la santé et afin de faciliter l'accès aux soins de santé, en particulier dans les zones pauvres et difficiles d'accès, des volontaires formés et des infirmiers locaux travaillent au niveau de la communauté pour dispenser des soins de santé primaires, y compris des services de médecine procréative et de planification de la famille. La qualité des services s'est améliorée grâce au perfectionnement des compétences techniques des travailleurs sanitaires, à la construction et à la rénovation des bâtiments et à la fourniture des équipements nécessaires. Afin de mettre à la portée de tous les Ghanéens des soins de santé financièrement abordables, un programme national d'assurance médicale a été officiellement lancé par le Président ghanéen le 18 mars 2004. Cependant, nos efforts nationaux, sont compromis par le rythme de plus en plus alarmant auquel le pays perd son personnel de santé formé et qualifié au profit de certains pays développés.

Étant donné la persistance des niveaux élevés de fécondité et de mortalité maternelles, en particulier dans les zones rurales, les programmes consacrés à la maternité sans risques et à la planification de la famille – des choix pour la vie – ont été relancés, et le suivi de la santé et de la mortalité maternelles a été intensifié depuis 2002 pour aider à déterminer le nombre réel des cas de décès maternels.

L'effet cumulé de ces initiatives et d'autres, comme l'intensification de la campagne en faveur de l'éducation des filles, a eu pour résultat un déclin sensible du taux de fécondité total, une baisse du taux de mortalité infantile et une élévation de l'âge moyen de la première naissance.

Ces modestes acquis devraient être placés dans la perspective des difficultés persistantes touchant la

mobilisation de ressources financières nécessaires à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de la CIPD. Il faut signaler une légère augmentation des ressources allouées par le Gouvernement aux activités démographiques pendant cette décennie. Soucieuses de garantir la viabilité des programmes, différentes administrations régionales et de districts ont également commencé à affecter des ressources à ces activités dans leurs budgets annuels. En complément de ses propres efforts, le Gouvernement continue de mobiliser des ressources extérieures, et à cet égard, nous sommes profondément reconnaissants à tous nos partenaires de développement de leur appui.

J'ai commencé ma déclaration en soulignant l'importance primordiale de la mobilisation des ressources financières pour le succès du Programme d'action, et souhaiterais terminer sur cette note. Bien qu'il soit communément accepté que des succès importants aient été enregistrés pendant la décennie qui a suivi le Programme d'action, il est vrai qu'il reste encore beaucoup à faire car la plupart des pays en développement sont encore très loin des objectifs qui ont été établis à la Conférence du Caire. L'objectif de la Conférence, qui était de mobiliser 17 milliards de dollars d'ici à 2000, n'a pas été atteint. Bien que les ressources affectées à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD aient augmenté depuis 1994, elles sont en deçà du niveau nécessaire à la réalisation des objectifs du Caire.

Alors que nous célébrons le dixième anniversaire de la CIPD, les gouvernements, individuellement, et la communauté internationale dans son ensemble, doivent s'employer à raffermir leur volonté politique et leur résolution de satisfaire aux impératifs financiers de la CIPD, en tant que partie intégrante des efforts collectifs visant à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et à mobiliser de manière durable de nouvelles ressources supplémentaires pour mettre en œuvre pleinement le Programme d'action de la CIPD. À cet égard, nous souhaitons également lancer un appel à la communauté internationale pour qu'elle augmente le financement du Fonds des Nations Unies pour la population, afin d'aider les pays en développement.

M^{me} Bauzán de Senes (Uruguay) (*parle en espagnol*) : À l'occasion de cette commémoration, le Gouvernement uruguayen réaffirme son engagement à l'égard des principes, des objectifs et des mesures énoncés dans le Programme d'action issu de la réunion

du Caire, ainsi que des principales mesures d'application qui ont été adoptées au Caire +5. Un exemple récent de cet engagement est l'adoption par le Président de l'Uruguay de la Déclaration de principes des dirigeants du monde, en appui à la Conférence internationale sur la population et le développement.

Les documents émanant du Caire et du Caire +5 sont le cadre de référence conceptuel et éthique sur lequel s'appuie notre pays pour élaborer et exécuter les politiques nationales relatives à la santé en matière de procréation et de sexualité. De notre point de vue national, l'Uruguay a présenté pendant la dernière décennie un profil démographique complexe, qui nécessite la mise en œuvre de mesures intégrées pour le développement durable et pour la qualité de vie de la population. La pauvreté croissante et son aggravation qui touche en particulier les garçons, les filles, les adolescents et les femmes; la migration économique qui entraîne la perte d'un capital humain qualifié et jeune – facteurs qui se sont accentués à cause de la très grave crise économique dont a souffert le pays ces dernières années, en particulier en 2002 –, ainsi que le vieillissement de la population, nous mettent au défi d'appliquer des politiques générales de développement.

L'Uruguay a enregistré des avancées importantes dans la mise en œuvre de mesures qui protègent et promeuvent les droits des personnes en matière de sexualité et de procréation, sans discrimination aucune. Nous devons souligner à cet égard les efforts conjoints des secteurs gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et de la coopération internationale offerte par les institutions, fonds et programmes de l'Organisation des Nations Unies, en particulier par le Fonds des Nations Unies pour la population auquel je souhaite exprimer, en la personne de sa Directrice exécutive Thoraya Obaid et de la Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes, Marisela Padrón, la reconnaissance du Gouvernement uruguayen pour leur travail et pour l'appui précieux qui nous a été prêté.

Parmi les avancées les plus remarquables nous pouvons citer l'incorporation dans les services de santé publics de services de prestations gratuites dans le domaine de la planification de la famille; la mise en œuvre d'un modèle complet de santé en matière de sexualité et de procréation dans les services publics de santé; des mesures visant à la prévention et au traitement des infections sexuellement transmissibles, en particulier le VIH/sida; et la création d'unités

séparées pour les soins de santé en matière de procréation et de sexualité concernant les adolescents, ce qui aide les intéressés à prendre en ce domaine des décisions judicieuses. À cet égard, le grand défi qui reste encore à relever consiste à permettre aux hommes de tous les âges d'exercer de façon responsable leurs droits en matière de sexualité et de procréation.

Des progrès importants ont également été obtenus sur le plan législatif, avec l'adoption, entre autres, de lois sur la violence familiale et sexuelle, sur l'accompagnement des parturientes et sur la protection du droit des travailleuses à un suivi gynécologique.

M. Kazykhanov (Kazakhstan), Vice-Président, assume la présidence.

Au niveau régional, l'Uruguay a adopté récemment la Déclaration de Santiago et les Consensus de San Juan et de Mexico, documents qui reflètent la position conjointe de l'Amérique latine et des Caraïbes sur les divers sujets du Programme d'action du Caire et du programme de Beijing et qui constituent une importante impulsion politique face aux défis qu'il nous reste encore à relever.

Nous considérons que pour maintenir les acquis obtenus et pour faire face aux défis qui se présentent il faut impérativement honorer les engagements pris aux niveaux national, régional et international. À cet égard, nous notons avec préoccupation que si les ressources financières ont augmenté peu à peu ces dernières années, les contributions annuelles au FNUAP n'ont pas encore égalé les niveaux de celles versées juste après la Conférence du Caire en 1994. Avec un recul de 10 ans, force est de constater que le chiffre de 17 milliards de dollars que nous nous étions donné comme objectif pour l'an 2000 à la Conférence n'a pas été atteint. Si l'objectif des 18,5 milliards de dollars n'est pas atteint d'ici à 2005, nous ne pourrions pas concrétiser les objectifs de la Conférence pas plus que les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les annonces de dons faites aujourd'hui par un certain nombre de pays en développement nous redonnent toutefois l'espoir.

L'aide fournie par les donateurs est fondamentale pour réaliser les objectifs de la Conférence, comme l'est également la prise en compte dans les politiques de développement des pays des questions de population et de pauvreté, des droits et de la médecine de la procréation, de l'égalité et de la parité des sexes et du renforcement du pouvoir d'action des femmes.

Nous devons retrouver la dynamique obtenue au Caire et arriver à la manifestation de haut niveau de l'Assemblée générale, l'année prochaine, avec la satisfaction du devoir accompli.

M. Mmualefe (Botswana) (*parle en anglais*) : J'ai le plaisir de donner lecture de cette déclaration au nom de notre Représentant permanent, qui n'a malheureusement pas pu être présent pour la prononcer en personne.

Il y a 10 ans, la communauté internationale réunie dans la grande ville du Caire a adopté un Programme d'action historique devenu depuis un modèle s'agissant de s'attaquer aux questions toujours hautement problématiques de population et de développement. Dans le Programme d'action, nous nous sommes fixé des objectifs, dont une croissance économique durable, l'éducation universelle, l'égalité et la parité entre les sexes, la réduction de la mortalité infantile, post-infantile et maternelle et l'universalité d'accès aux services de santé de la procréation, dont la planification familiale et la santé en matière de sexualité.

S'il ne s'agissait pas de la première conférence de ce type, la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire est particulièrement importante en ce qu'elle s'est tenue au seuil du processus de mondialisation et qu'elle a représenté par là l'une de nos réponses collectives aux défis et aux possibilités présentés par ce phénomène nouveau. Ensemble, nous avons reconnu l'importance de la population mondiale et, plus fondamentalement, l'importance vitale des deux piliers cardinaux que sont la population et le développement pour le développement durable de tous nos pays et sociétés. Ainsi, nous avons pris, dans le Programme d'action du Caire, l'engagement indéfectible de faire de la population et du développement une partie intégrante de nos stratégies nationales de développement économique et social.

Alors que nous sommes assemblés ici aujourd'hui pour commémorer le dixième anniversaire de la Conférence internationale du Caire, nous devons répondre à des questions décisives sur la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence au cours des 10 dernières années. Avons-nous honoré nos engagements? Si oui, nous avons lieu de célébrer ces 10 années de progrès. Si non – et je crains que ce ne soit le cas – cette commémoration décennale est

l'occasion ou jamais d'identifier les contraintes qui ont engendré notre échec et les nouvelles stratégies que nous entendons déployer pour nous acquitter de nos engagements.

À cet égard, je partage la déception exprimée par nombre de ceux qui m'ont précédé. Les pays en développement continuent de rencontrer d'immenses difficultés et des contraintes apparemment insurmontables dans la mise en œuvre des engagements du Programme d'action. Il est troublant de constater qu'alors que les pays développés ont accompli d'énormes progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action, les pays en développement sont encore, malheureusement, loin derrière. L'Afrique, en particulier, est non seulement en retrait mais encore, selon les données de la plupart des indicateurs socioéconomiques, elle a vu sa situation empirer. L'Afrique est le continent le plus touché par le fléau du VIH. Cinquante pour cent de la population vit dans la pauvreté. Les taux de mortalité maternelle, infantile et post-infantile sont également en augmentation. Et il suit que l'espérance de vie à la naissance chute spectaculairement. Malheureusement, pour beaucoup, en Afrique et dans le monde en développement, le Programme d'action est encore loin d'être réalisé.

S'il y a quelque chose que la communauté internationale doit comprendre et reconnaître, c'est que l'asymétrie au niveau de l'affectation des ressources entre pays développés et en développement ne peut qu'aboutir à un développement déséquilibré. À cet égard, l'insuffisance des ressources et le manque de capacités continueront, si l'on n'y remédie pas efficacement, à saper notre capacité de mettre en œuvre le Programme d'action du Caire et d'atteindre de nombreux autres buts que nous nous sommes donnés au niveau international en matière de développement pour atteindre les objectifs de développement durable.

Au cours des 10 dernières années, le Botswana a pris des mesures concrètes pour mettre en œuvre le Programme d'action de 1994. À cet égard, la formulation et la mise en œuvre subséquente de notre politique nationale en matière de population, adoptée en 1997, constituent l'un de nos principaux succès depuis l'adoption du Programme d'action. Cette politique porte sur les questions de santé de la procréation, de développement social, de parité entre les sexes, de collecte de données et de recherche statistique, de développement des ressources et de VIH/sida.

En 1996, le Botswana a adopté sa politique nationale sur les femmes et le développement, qui est destinée à favoriser l'égalité entre les sexes et la démarginalisation des femmes. Au niveau régional, le Botswana a souscrit à la Déclaration sur les femmes et le développement de la Communauté de développement de l'Afrique australe, puis amendé plusieurs lois nationales en vue de mieux protéger les droits des femmes.

Conscient de l'importance des jeunes dans le développement national, en 1996, le Botswana a adopté sa politique nationale en faveur des jeunes portant sur les domaines critiques du chômage, de la pauvreté, du manque de possibilités, du VIH/sida, de l'abus des drogues et de la criminalité.

La pandémie du VIH/sida continue de représenter une grave menace pour notre développement et notre survie en tant que nation. Le Botswana a le malheur d'être l'un des pays les plus touchés de l'Afrique subsaharienne, avec un taux de prévalence élevé, en particulier parmi les femmes âgées de 15 à 49 ans. Face à cette pandémie, le Botswana a élaboré et mis en œuvre un programme énergique pour lutter contre ce fléau, qui met l'accent sur l'éducation, la prévention, le traitement et les soins.

S'agissant de la médecine procréative, le Botswana a adopté et mis en œuvre plusieurs politiques et stratégies dans le droit fil de la Déclaration de Dakar/Ngor et du Programme d'action de la CIPD. Elles comprennent le cadre de 2002 pour la mise en œuvre des stratégies de la médecine procréative et en matière de sexualité concernant les adolescents, le programme national de 2002 la médecine en matière de procréation et de sexualité ainsi que les principes directeurs et la qualité des services en ce domaine.

En dépit de ces accomplissements, le Botswana est confronté à d'immenses défis, découlant principalement du fléau débilisant du VIH/sida. Cette pandémie est devenue l'obstacle majeur à la mise en œuvre effective de notre politique nationale en matière de population. Le VIH/sida a inversé les améliorations que le Botswana avait apportées dans les indicateurs socioéconomiques au fil des ans. Par exemple, l'espérance de vie est passée de 65,3 ans en 1991 à 55,7 ans en 2001. La pauvreté demeure également un défi pressant qui mérite notre constante attention. En 2001, on estime que 36,6 % de la population botswanaise vivait dans la pauvreté.

Pour terminer, nous sommes d'avis que la Conférence internationale de 1994 sur la population et le développement a été une manifestation d'une portée capitale et que son Programme d'action est un programme visionnaire dont la mise en œuvre doit demeurer une priorité.

M^{me} Nieto (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom du Représentant permanent de l'Équateur qui malheureusement n'a pas pu être présent.

Tout d'abord, je voudrais souscrire à la déclaration que le représentant du Qatar a prononcée au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

À l'occasion de la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement du Caire, l'Équateur souhaite réaffirmer son attachement à la mise en œuvre du Programme d'action adopté ainsi qu'à la réalisation de ses objectifs et, bien entendu, aux recommandations de l'examen quinquennal du suivi de la Conférence du Caire. Cet engagement est lié aux efforts que déploie l'Équateur pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

L'évaluation des résultats obtenus ces dix dernières années en Équateur est positive. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire. À cet égard, les secteurs dans lesquels l'Équateur a réalisé des avancées sont ceux de la population et du développement, de la promotion des femmes, de l'égalité entre les sexes ainsi que des droits et de la médecine en matière de procréation. Un plan d'action national en matière de population et un code relatif aux enfants et aux adolescents ont été adoptés. De même, parmi les brillants résultats obtenus, il y a, d'une part, une augmentation de l'espérance de vie et du nombre moyen d'années de scolarité des personnes âgées de 24 ans ou plus et, d'autre part, une baisse du taux de mortalité infantile, de l'indice synthétique de fécondité et du taux d'analphabétisme sur l'ensemble de la population.

L'Équateur est reconnaissant pour toute l'aide apportée par le système des Nations Unies, en particulier par le Fonds des Nations Unies pour la population et son bureau dans mon pays.

En 2000, l'Équateur a connu une grave crise économique qui a entraîné une crise sociale. Les niveaux de pauvreté et de pauvreté extrême se sont

accentués tout comme ont empiré les indicateurs de chômage et de sous-emploi. L'une des conséquences évidentes de la crise est l'augmentation régulière du nombre d'émigrants équatoriens qui décident de quitter le pays à la recherche d'un avenir plus prometteur. Nous suivront tous les efforts déployés pour résoudre la problématique complexe des migrations.

Par ailleurs, l'Amérique latine et les Caraïbes est la région du monde où le niveau des inégalités est le plus préoccupant et l'Équateur ne fait pas exception. Il faut s'attaquer à ce problème pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement.

De même, nous sommes préoccupés par le fait que les pays font souvent l'objet de pressions pour honorer leurs engagements de payer la dette extérieure et doivent remettre à plus tard des décisions touchant le développement de leur population. Afin de progresser sur la voie du développement et d'atteindre les Objectifs du Millénaire, l'Équateur appelle l'attention sur le fardeau que représente le paiement de la dette et le service de la dette.

Un autre point fondamental est la nécessité d'un financement approprié. La communauté internationale ne doit pas oublier qu'il est indispensable d'appuyer nos pays à cet égard. L'application du Consensus de Monterrey est une façon de le faire.

L'Équateur affirme qu'il continuera à ne ménager aucun effort pour honorer tous les engagements internationaux pris et pour obtenir des résultats positifs au niveau interne. Je tiens à féliciter M^{me} Thoraya Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population et, M^{me} Marisela Padrón, Directrice de la Division de l'Amérique latine et des Caraïbes du Fonds, pour l'esprit d'initiative et le dévouement dont elles font preuve pour faire progresser la réalisation de tous les objectifs mentionnés.

L'Équateur est convaincu qu'il continuera à bénéficier de l'appui des organismes tels que le Fonds afin, comme nous l'avons dit, d'avancer dans l'accomplissement de tous les objectifs.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : La commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement nous offre la possibilité de dresser un bilan des efforts réalisés dans ce domaine et de réaffirmer les engagements pris au Caire.

La grave crise qui a touché mon pays, la République argentine, à la fin de 2001, a donné un nouvel élan à la promotion des politiques actives pour le développement et pour la croissance économique nationale, à la création de nouveaux emplois et à une répartition meilleure et plus équitable des revenus en favorisant des possibilités nouvelles grâce à l'accès à l'emploi, à l'éducation, à la santé et au logement – c'est-à-dire à la promotion du progrès social.

La politique sociale en Argentine repose – il faut le souligner – sur un réseau axé sur la personne et la famille argentines, qui intègre au niveau opérationnel les provinces, les municipalités, les organisations de la société civile et le secteur privé. Cette stratégie de la participation répond de façon concrète aux besoins et permet la mise en place de projets durables fondés sur une gestion responsable. Il y a en Argentine trois plans nationaux relatifs, respectivement, à la sécurité alimentaire, au développement national et à l'économie sociale, et à famille. Les trois plans visent principalement les hommes et les femmes des secteurs vulnérables et tiennent compte de l'attention devant être accordée aux personnes handicapées et aux communautés autochtones.

Il convient de souligner que la réforme de la Constitution argentine adoptée en 1994 a incorporé en priorité dans la loi organique les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont la Déclaration américaine des droits et devoirs de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention américaine relative aux droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans ce contexte, le droit à l'éducation est garanti à tous les citoyens, sans aucune discrimination fondée sur le sexe. Parmi tous les élèves en âge d'être scolarisés en Argentine, 49 % sont des filles et au niveau du collège, 53,2 %.

En ce qui concerne la santé en matière de procréation et de sexualité, la loi relative à la santé en matière de sexualité et à la procréation responsable a été adoptée en octobre 2002. Un programme national correspondant a été élaboré en mars 2003. Ces deux instruments constituent des jalons en matière de

politique gouvernementale et traduisent un net engagement en faveur des droits fondamentaux de la population en général et des femmes en particulier.

La loi de 2002 stipule que les droits liés à la sexualité et à la procréation font partie intégrante des droits de la personne et que l'exercice de ces droits est indispensable au plein épanouissement des femmes et des hommes.

Les nouvelles politiques nationales dans le domaine de la santé agissent également en synergie avec d'autres aspects du développement humain et constituent un important outil en vue de réduire la mortalité maternelle, d'accroître l'accès des femmes et des enfants aux soins de santé et d'œuvrer en faveur de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Pour ce qui a trait aux dispositions du Programme du Caire concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, nous voulons faire valoir qu'entre autres choses, nous avons promulgué une législation sur le droit des femmes à bénéficier d'un accouchement sans risques, ainsi qu'une loi de protection contre la violence dans la famille; nous avons incorporé dans la législation argentine les dispositions de la Convention interaméricaine pour la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme; nous avons promulgué une loi amendement le code pénal pour les délits portant atteinte à l'intégrité sexuelle, nous avons introduit un amendement dans le régime des prestations pour les familles et nous avons établi d'autres normes très importantes.

Dans le domaine de l'immigration, l'Argentine a promulgué en janvier 2004 une nouvelle loi sur l'immigration dans l'ensemble du pays qui garantira l'égalité d'accès pour les immigrants et leurs familles aux mêmes protections, à la même aide et aux mêmes droits dont jouissent les ressortissants argentins, s'agissant notamment des services sociaux et de l'infrastructure publique. En aucun cas la situation irrégulière d'un étranger ne l'empêchera d'avoir accès au système éducatif ou aux soins de santé.

L'objectif du Millénaire pour le développement visant à promouvoir l'égalité des sexes et à autonomiser les femmes, ainsi que le Programme d'action du Caire et les principales décisions adoptées à Beijing et au Caire, ont été pris en compte dans la

composante droits de l'homme de notre politique étrangère. Nous réaffirmons dans ce contexte les engagements souscrits à la trentième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et nous réaffirmons que nous poursuivrons les politiques destinées à encourager l'égalité des sexes, l'éducation et la santé.

L'Argentine s'aligne sur la politique adoptée par le Marché commun du Sud et les pays associés, Bolivie, Pérou et Chili, pour ce qui est de l'adoption d'une position commune sur la population et le développement, fondée sur le Programme d'action du Caire.

Les grandes conférences organisées dans le domaine économique et social, y compris la Conférence du Caire, nous ont donné l'espoir qu'un effort international uni nous aiderait à faire face aux grands défis du développement et de la pauvreté. C'est la raison pour laquelle nous espérons que la commémoration de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 permettra de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale en faveur de la poursuite des travaux destinés à régler les problèmes en suspens, notamment de la pauvreté et du sous-développement.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*): Le Danemark s'associe pleinement à la déclaration faite par les Pays-Bas au nom de l'Union européenne.

En cette journée importante de la commémoration de la Conférence internationale sur la population et le développement qui s'était tenue au Caire en 1994, c'est avec une grande satisfaction que je souscris à l'appui constant et à l'engagement en faveur du Programme d'action de la CIPD, qui a été exprimé à plusieurs reprises au cours de cette journée et de cette soirée. Mon gouvernement considère comme prioritaire la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. C'est aussi un programme en faveur duquel je me suis personnellement engagée, en tant que femme et en tant que représentante de mon gouvernement à la Conférence du Caire.

Le dixième anniversaire du CIPD, cette année, a notamment servi à dresser le bilan et à déterminer la nature des résultats obtenus à ce jour. Depuis l'adoption du Programme d'action de la CIPD en 1994, d'importantes réalisations ont été obtenues pour ce qui est de l'amélioration de la santé procréative dans de nombreux pays. Cependant, d'autres pays n'ont pas fait

état de progrès et ont même essuyé des échecs. Les chiffres et les statistiques sont éloquentes à cet égard.

Nous avons accompli certains progrès, mais ils restent notoirement insuffisants. Il faut accorder une attention particulière aux questions d'inégalité entre les sexes, ainsi qu'aux adolescents, étant donné que nous ne pouvons pas nous permettre de négliger cet énorme potentiel humain pour le développement. Il faut particulièrement se concentrer sur le VIH/sida en raison de ses répercussions très négatives sur l'élimination de la pauvreté.

Nous devons continuer de chercher les moyens d'atteindre les objectifs du Programme d'action du Caire. Une orientation politique est nécessaire à cette fin. Il faudra une volonté persistante et accrue d'aborder ouvertement ces questions sensibles et d'en faire une priorité politique, notamment en affectant de plus grandes ressources financières et humaines à cet égard, ressources provenant des gouvernements nationaux et de la communauté internationale.

Nous avons récemment renforcé le Programme danois d'aide au développement dans le domaine de la santé, s'agissant particulièrement de la santé procréative et du VIH/sida. Nous l'avons fait de manière bilatérale grâce à de nouveaux programmes dans le secteur de la santé, et en réduisant la marginalisation des personnes séropositives ou atteintes du sida. Nous l'avons fait sur une base multilatérale, en accroissant les contributions.

Je voudrais souligner qu'il importe de continuer de concrétiser les engagements souscrits au Caire. Le respect de la santé en matière de procréation et de sexualité et des droits liés à la procréation, ainsi que l'installation de services appropriés de soins de santé procréative sont des éléments indispensables de la lutte contre la pauvreté aux fins de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Je peux vous assurer que le Danemark reste attaché à l'application du Programme d'action du Caire, et nous ne pouvons qu'exhorter tous les États Membres à en faire autant.

Le rôle du FNUAP à cet égard continuera d'être crucial, si nous voulons que les engagements se traduisent en actes.

Je voudrais également pour terminer assurer le FNUAP et sa Directrice exécutive de l'appui continu

du Gouvernement danois face au travail qui nous attend.

M. Talbot (Guyana) (*parle en anglais*): Le Guyana s'associe aux déclarations faites par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par la Barbade au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Dans la phraséologie du Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement, « les êtres humains ... constituent la ressource la plus importante et la plus précieuse de toute nation ». En fait, l'élimination de la pauvreté et la réalisation d'un progrès économique et social est fortement tributaire de l'autonomisation des individus et de la création de possibilités afin qu'ils puissent s'épanouir pleinement.

Le fait que nous soyons rassemblés aujourd'hui à l'occasion du dixième anniversaire de la CIPD prouve que nous reconnaissons que les êtres humains sont au centre du développement.

Le Gouvernement guyanien reste fermement attaché à la mise en œuvre intégrale et efficace du Programme d'action du Caire. En signant la Déclaration des dirigeants mondiaux à l'appui à la CIPD, le Président de Guyana, S. E. M. Bharrat Jagdeo a déclaré que l'engagement de notre pays en faveur du Programme d'action s'étendait à l'échelon le plus élevé de notre gouvernement.

Depuis l'adoption du Programme d'action du Caire en 1994, des progrès considérables ont été accomplis dans sa mise en œuvre. Nous sommes encouragés par les progrès obtenus s'agissant de réduire la mortalité infantile, de promouvoir l'égalité entre les sexes et les droits de la femme et de garantir l'accès universel à l'éducation, en particulier pour les filles.

Sur le plan national, durant la décennie écoulée mon gouvernement s'est employé sans discontinuer à rehausser la qualité de vie de tous les Guyanais en investissant plus massivement dans l'éducation, la santé, le logement et la prestation des services sociaux de base. Nous avons pris des mesures précises en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, notamment en adoptant en 1996 une loi contre la violence au foyer, ce qui confère un ensemble de droits et de protections contre la violence et les abus.

Plus récemment, la création de plusieurs commissions constitutionnelles sur les droits de l'homme, les relations ethniques, les femmes et l'égalité des sexes, les peuples autochtones et les droits de l'enfant s'inscrit dans une action nationale collective pour assurer le plein exercice des droits et des libertés de tous les groupes de notre population.

Malgré les avancées enregistrées jusqu'ici, bien des problèmes demeurent, au plan national comme international. Le VIH/sida continue d'avoir un coût humain astronomique dans bien des pays et des sociétés. Par malheur, le Guyana n'a pas été épargné par les ravages de cette pandémie. Sa prévalence chez nos jeunes est particulièrement alarmante : c'est que la majorité représentent notre force active et nos dirigeants de demain.

Mon gouvernement est déterminé à endiguer la menace posée par le VIH/sida, et nous sommes reconnaissants aux gouvernements amis, au système des Nations Unies et à la communauté internationale dans son ensemble, de leur soutien. Nos efforts doivent porter sur l'éducation et la sensibilisation dans le cadre d'une stratégie intégrée de prévention, de traitement et de soins, conjuguée à l'élimination de la dévalorisation et de la discrimination dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/sida.

Nous devons reconnaître qu'à l'échelon mondial, beaucoup de femmes n'ont toujours pas la possibilité d'exercer l'ensemble de leurs droits et de jouir de leurs libertés fondamentales, ne pouvant de ce fait contribuer pleinement au développement de la société. Il reste encore beaucoup à faire pour rehausser le statut de la femme et des enfants à tous les niveaux et veiller au respect total de leurs droits. Il importe d'accélérer la réduction de la mortalité maternelle et infantile ainsi que le renforcement des systèmes et des programmes de santé de base. Déterminé à réaliser ces objectifs, mon gouvernement collabore activement avec le secteur privé et la société civile pour offrir de telles prestations à notre population.

Ma délégation voudrait également faire remarquer que la perte de ressources humaines due à l'émigration continue de freiner la réalisation des objectifs de développement national dans des pays en développement comme le mien. Le Guyana convient que la question des migrations est devenue une source de préoccupations majeures pour la communauté internationale. Nous sommes favorables à ce qu'elle

soit étudiée en profondeur sous l'égide de l'ONU et attendons avec un vif intérêt le rapport de la Commission mondiale sur les migrations internationales, ainsi que le dialogue au sommet sur les migrations, qui sera organisé à l'ONU en 2006.

Enfin, il convient de faire remarquer que le niveau des ressources allouées reste bien en deçà des véritables besoins pour réaliser les objectifs du Caire et de la Déclaration du Millénaire. Les mesures prises par les Gouvernements, et encore moins celles des pays en développement, ne sauraient suffire pour atteindre ces objectifs. La coopération internationale reste indispensable. Il n'a jamais été aussi nécessaire de réunir les efforts de tous les acteurs, que ce soit du secteur public ou privé.

En tant que principal organisme de l'ONU chargé de la suite à donner au programme du Caire et de sa mise en œuvre, le FNUAP a besoin de tout l'appui de la communauté internationale dans l'action qu'il mène pour améliorer la vie des personnes dans le monde entier.

M. Mojarro (Mexique) (*parle en espagnol*) : C'est un grand honneur pour moi de m'adresser à cette Assemblée générale et de remercier l'ONU et M^{me} Thoraya Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, de l'appui qu'elles ont apporté pour la commémoration, à la présente session, du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Au Mexique, la société et le Gouvernement ont entrepris main dans la main d'appliquer les accords et les recommandations de la CIPD. La collaboration entre les institutions gouvernementales et les organisations de la société civile se manifeste par une intensification du dialogue interinstitutions et une grande variété d'expériences de coopération profitables aux deux parties.

Le récent rapport du Mexique sur la mise en application du Programme d'action de la CIPD pour 1994-2003 rend compte de cette collaboration et des objectifs réalisés. Notre gouvernement souscrit au consensus du Caire, selon lequel doivent être placés au centre des préoccupations l'élargissement des capacités et des chances des personnes, l'exercice des droits de l'homme (y compris les droits relatifs à la sexualité et la procréation), l'amélioration de la santé en matière de procréation, l'élimination des inégalités entre les sexes et les générations, et l'éradication de la pauvreté.

Le Gouvernement mexicain conçoit la santé en matière de procréation comme un élément essentiel et indispensable du développement humain et du plein exercice de nombreux autres droits par les citoyens. Suite aux efforts accomplis ces dernières années, on estime qu'entre 1994 et 2003, la part de la population ayant accès aux soins prénatals est passée de 89 % à 96 %, que la prévalence de la contraception s'est élevée de 65 % à 73 %, que le nombre des accouchements médicalement assistés est passé de 7 à 9 sur 10 et que le taux de fécondité se rapproche du taux de renouvellement des générations. Cependant, nous devons continuer d'appliquer des stratégies visant à réduire davantage la mortalité maternelle.

L'attachement de notre gouvernement à la femme mexicaine se traduit par l'élaboration, en 1996 et 2001, du programme national de la femme et par la création de l'Institut national des femmes. Ces mécanismes permettent de promouvoir la participation concertée et coordonnée de tous les secteurs gouvernementaux afin d'améliorer la condition sociale des femmes et de prendre en compte de façon systématique la question de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ces 10 dernières années, on est parvenu à accroître l'égalité entre les sexes en favorisant l'accès des femmes et des filles à l'éducation, aux soins de santé et à l'emploi, ainsi qu'en élaborant des cadres juridiques appropriés pour garantir l'exercice des droits des femmes et améliorer leur condition sociale dans le milieu familial.

Néanmoins, il est indéniable que des inégalités subsistent entre les hommes et les femmes, en particulier dans les groupes qui comptent le plus de laissés-pour-compte, comme les autochtones. Il est donc urgent de continuer d'encourager la participation de la femme à toutes les sphères économiques et sociales, ainsi qu'aux prises de décisions, et la distribution équitable du pouvoir.

Notre pays se trouve aux prises avec la tâche gigantesque de surmonter les profondes inégalités sociales qui mettent en péril la vie de millions de Mexicains. Afin de garantir aux personnes le libre exercice de leurs droits liés à la procréation, il est indispensable de poursuivre la mise en œuvre des programmes contre la pauvreté, l'exclusion et la marginalisation.

En offrant un appui éducatif, alimentaire et sanitaire, le programme « Opportunités » du Mexique

visé à atténuer la pauvreté de 4,2 millions de familles. Il a contribué à réduire de 16 % la pauvreté extrême rien que ces deux dernières années. Le Gouvernement mexicain accorde une priorité absolue au nombre sans précédent des adolescents et jeunes. Pour répondre aux besoins des adolescents, des programmes adaptés ont été mis en œuvre dans le domaine de la santé, de même qu'a été considérablement élargi leur accès à l'information, à l'éducation, aux conseils et aux services de santé en matière de procréation et de sexualité.

Soulignons que des programmes de bourses profitent à 4,6 millions d'élèves qui, ainsi, n'ont pas été contraints d'abandonner l'école pour des raisons économiques. Ces programmes favorisent l'élargissement des compétences et des choix de développement, pour que les jeunes aient d'autres solutions que le mariage, la maternité et la paternité précoces.

En dépit des progrès, les retards affichés par ce secteur sont considérables. Face à l'apparition des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida, le Gouvernement se doit de redoubler d'efforts et d'encourager la participation accrue de tous les acteurs qui contribuent au développement de la jeunesse.

En ce qui concerne les migrations et conformément aux recommandations de la CIPD, le Gouvernement mexicain s'est engagé à bâtir une nation qui offre l'égalité des chances à ses ressortissants, de sorte qu'ils n'aient pas à quitter le pays pour les chercher ailleurs. Cette approche est également conforme à l'élaboration de politiques concertées en matière de migrations au sein du système des Nations Unies, du système interaméricain et avec les pays voisins, en vue de respecter les droits des migrants et de faciliter leur participation au développement.

Ce sont là des résultats qui doivent être célébrés en ce dixième anniversaire de la CIPD. Mais nous reconnaissons également que tous les objectifs n'ont pas été atteints. Nous devons adopter des stratégies novatrices et efficaces, telles que la coopération Sud-Sud et l'appui solide du FNUAP, sur lesquelles les États s'accordent et qu'ils respectent, afin d'optimiser les bienfaits et de réduire les effets négatifs de la mondialisation économique. Ces stratégies doivent prendre en compte les caractéristiques démographiques des pays et s'y conformer. Ce n'est qu'ainsi que nous serons en mesure de garantir les droits humains des

personnes de tous âges et que nous pourrions ainsi atteindre les objectifs de la CIPD et les Objectifs du Millénaire pour le développement, d'ici à 2015.

Le Gouvernement mexicain réaffirme à nouveau son engagement envers le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et envers les mesures clefs et la résolution adoptées par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, en juillet de cette année à San Juan, Porto Rico, de sorte que nous puissions continuer de façonner un ordre du jour international permettant de s'attaquer, promptement et de manière efficace, à tous les problèmes qui nous touchent ainsi qu'aux nouveaux défis complexes auxquelles nos pays sont confrontés.

M. Martirosyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Il y a 10 ans au Caire, la communauté internationale a universellement reconnu le lien entre population et développement. Le Programme d'action adopté à la Conférence internationale sur la population et le développement a fixé des objectifs de référence pour parvenir à l'éducation universelle, réduire la mortalité infantile et maternelle, démarginaliser les femmes, garantir l'accès universel aux soins de santé en matière de procréation et prévenir les maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida.

Aujourd'hui, il est clair que ce lien est au cœur de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Alors que nous nous rapprochons de la première évaluation de la Déclaration du Millénaire en 2005, la séance d'aujourd'hui offre de manière opportune l'occasion d'effectuer les premiers pas vers une évaluation mondiale des progrès enregistrés, des défis qui nous attendent et de mettre au point des mesures pour surmonter les obstacles qui demeurent.

L'Arménie est convaincue que la mise en œuvre véritable de l'agenda pour le développement passe avant tout par une forte responsabilisation nationale, et notamment la participation active de la société civile. Dans le même temps, compte tenu de l'ampleur des problèmes, la coopération internationale et l'appui de la communauté internationale sont indispensables pour mener à bien les stratégies nationales.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer les sincères remerciements de mon gouvernement à tous les pays donateurs et aux organisations internationales qui ont offert à la fois connaissances

techniques et aide financière aux divers programmes mis en œuvre en Arménie.

Au moment de la Conférence du Caire, l'Arménie traversait une importante période de transformation politique, qui a donné lieu à une grave crise économique, laquelle a entraîné une montée de la pauvreté, un déclin démographique et une poussée des migrations. Nous sommes fiers d'avoir pu, grâce à des réformes politiques et économiques, renverser la tendance et enregistrer quelques progrès, notamment dans les domaines ayant trait au Programme d'action de la CIPD.

En dépit d'un déclin relatif dans la qualité d'ensemble de l'éducation, le pays a un taux d'alphabétisation proche de 100 %, sans disparités entre les sexes parmi les étudiants.

En octobre 2001, l'Arménie, avec l'appui du FNUAP et d'autres donateurs, a organisé son premier recensement national depuis l'indépendance. Les données ainsi collectées ont servi à mettre au point les politiques économiques et sociales du pays.

Afin de promouvoir l'autonomisation des femmes, un mécanisme national pour la promotion des femmes a été créé en Arménie en 2002, et le Plan d'action national pour l'amélioration de la condition de la femme a été adopté à une date antérieure dans l'année.

L'autonomisation véritable des femmes est impossible si l'on ne leur donne pas la possibilité de décider, en connaissance de cause, des questions de santé en matière de procréation et de planification de la famille. Le Programme national de santé procréative a été mis au point dès 1995 et comporte trois composantes : la planification de la famille, les services prénatals et l'éducation sur la santé en matière de procréation pour les jeunes. Le FNUAP a joué un rôle déterminant dans la mise en œuvre de ce programme. Des projets reposant sur des médecins itinérants ont été lancés avec succès dans plusieurs régions, permettant à des zones rurales isolées d'avoir accès à ce type de services. Cette politique a entraîné une certaine réduction des taux de mortalité maternelle, infantile et des nourrissons.

En décembre 2002, l'Arménie a adopté la loi sur la santé et les droits en matière de procréation, qui se fonde sur les principes de la CIPD et pose le cadre juridique de leur application efficace dans le pays. Le

niveau actuellement faible de la pandémie du VIH/sida en Arménie nous donne la possibilité d'intervenir de manière précoce afin d'éviter que la maladie se propage davantage. Le Programme national stratégique de lutte contre le VIH/sida a été lancé en 2002 en partenariat étroit avec l'équipe de pays de l'ONU.

Si nous sommes satisfaits des progrès accomplis, nous sommes également conscients que beaucoup reste encore à faire pour parvenir à une société prospère et au bien-être de chacun des citoyens.

Les problèmes des réfugiés, entraînés par la politique d'épuration ethnique de l'ensemble de la population arménienne de l'Azerbaïdjan, qui a été planifiée avec soin et exécutée de manière systématique par les autorités à Soumgaït, Kirovabad et Bakou, de 1998 jusqu'en 1990 et 1991, et les problèmes des personnes déplacées, qui représentent 14 % de la population, exigent une attention particulière. Le Gouvernement a adopté une politique d'intégration de ces personnes dans la société. En 1996, l'Assemblée nationale a adopté la loi sur les réfugiés, qui leur donne le droit d'acquérir la citoyenneté arménienne. Le Gouvernement prend également des mesures pour leur fournir une aide socioéconomique spéciale.

Les migrations, qui ont atteint des niveaux assez élevés dans les années 90, sont un autre domaine de préoccupation.

L'élimination de la pauvreté, qui est l'une des clefs pour résoudre nombre des problèmes socioéconomiques auxquels le pays est confronté, compte parmi les principales priorités du Gouvernement. À cette fin, le Programme stratégique de réduction de la pauvreté a été adopté en 2003, couvrant, entre autres, plusieurs questions liées à la CIPD.

La pleine mise en œuvre du consensus adopté au Caire, qui pose le principe d'une approche du développement centrée sur les individus, est essentielle pour parvenir au progrès humain et pour garantir les droits de l'homme et la dignité de tous. Le Gouvernement arménien est déterminé à poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre ces objectifs et à travailler de manière constructive avec toutes les parties prenantes concernées.

M. Al-Habsi (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation des Émirats arabes

unis, j'ai l'honneur d'exprimer nos remerciements et notre reconnaissance aux membres de la Commission de la population et du développement et au Fonds des Nations Unies pour la population pour le travail constructif qu'ils ont effectué, contribuant ainsi à renforcer les efforts internationaux pour la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Je voudrais également souscrire à la déclaration faite par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Bien que 10 années se soient écoulées depuis la tenue, au Caire, de la Conférence internationale sur la population et le développement, les progrès réalisés par la communauté internationale pour améliorer les programmes nationaux consacrés à la population et les intégrer dans les stratégies de développement n'ont pas répondu à nos attentes. Et ceci est particulièrement vrai dans les pays en développement où des millions de personnes subissent les retombées des conflits armés et souffrent de la pauvreté, de la maladie et de l'analphabétisme. Elles ne disposent même pas des services les plus fondamentaux, notamment le logement, les soins de santé, l'éducation et autres services sociaux adéquats.

La persistance d'une situation si décourageante à 10 ans de 2014 reflète l'échec de la mise en œuvre des recommandations de la Conférence, en particulier pour ce qui est de l'allocation de 18,5 milliards, d'ici à 2005, à des programmes consacrés à la population dans les pays en développement. Cela exigerait que les pays développés fassent acte de volonté politique et que les pays donateurs respectent l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % du produit national brut à l'aide publique au développement, ce qui permettrait ainsi aux pays pauvres de remettre en état leur infrastructure financière, économique, sociale et de développement, et les aiderait à développer leurs capacités institutionnelles et à éliminer les obstacles qui les empêchent d'intégrer leurs questions de population dans leurs plans et stratégies nationaux de développement.

Sur les instructions de S. A. R. le cheikh Zayed bin-Sultan Al-Nahyan, notre chef d'État, le Gouvernement des Émirats arabes unis a accordé un rang de priorité élevé aux questions du développement humain et de la population. Nous avons promulgué la législation appropriée à cet égard, et avons budgétisé les fonds nécessaires pour veiller à ce que les citoyens

aient accès aux meilleurs soins, qu'ils soient protégés et aidés dans leur développement, ce qui leur permettrait de participer davantage à la mise en œuvre des plans nationaux de développement, sur la base de la décentralisation et de la coopération entre les institutions fédérales, les gouvernements locaux, le secteur privé et les autres parties prenantes concernées.

Notre pays a également adopté des politiques de développement national dans le but d'assurer la justice et la sécurité sociale à tous ses citoyens, notamment une initiative lancée en 1999, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé et le Programme des Nations Unies pour le développement, pour mettre en œuvre une stratégie globale en matière de santé qui portera sur la période allant jusqu'à 2010. Le but de cette stratégie est de fournir les meilleurs soins de santé possibles afin de faire baisser les taux de mortalité et de morbidité, en particulier parmi les femmes et les enfants.

Les Émirats arabes unis ont également mis en œuvre un grand nombre de stratégies de promotion des services sociaux. Ces stratégies, élaborées en coopération avec des experts de l'ONU, comprennent une amélioration des soins dispensés aux enfants, aux femmes, aux familles, aux personnes ayant des besoins spéciaux, aux handicapés et aux personnes âgées. Nous avons également adopté une politique intégrée de sécurité sociale afin d'assurer un large filet de sécurité en faveur des nécessiteux et des malades y ayant droit. Ceci a permis de veiller à la stabilité psychologique de la population, améliorant ainsi la sécurité publique.

Notre pays a mis en œuvre une stratégie avancée dont l'objectif est d'assurer un enseignement primaire, secondaire et universitaire gratuit à ses citoyens, y compris des programmes d'alphabétisation et d'enseignement pour adultes. Il en a résulté un changement qualitatif notable dans la façon dont les gens utilisent les innovations technologiques. En outre, nous avons mis en place des centres d'enseignement professionnel, technique et technologique pour former les jeunes, y compris les femmes, qui ont récemment joué un rôle de premier ordre dans les stratégies et les programmes nationaux de développement. Ce rôle a permis de mieux intégrer les femmes dans les marchés locaux de l'emploi public et privé, et les activités de bénévolat, les aidant ainsi à servir leurs communautés sur un pied d'égalité avec les hommes.

Nous pensons que l'on ne peut aborder les questions de population que dans le cadre du développement global de nos populations, et nous avons commencé à bâtir des villes, villages et autres établissements humains modèles, dont les habitants bénéficient de niveaux élevés de services municipaux, et des logements adéquats équipés de toutes les installations et de tous les services nécessaires. Nous avons également entrepris nombre de projets importants pour améliorer les conditions de vie dans les zones rurales et isolées, construire des logements publics pour les Bédouins et assurer des services ultramodernes dans les domaines de l'eau potable, de l'électricité, des communications et les transports. Nous avons également agrandi nos pâturages et nos élevages et accru nos capacités de pêche. Nous avons lancé de nombreux projets relatifs au reboisement et à l'environnement et avons construit de nouvelles installations de loisir et de tourisme.

Pour terminer, nous restons préoccupés par l'accroissement continu de la population, le faible niveau de croissance économique et le lourd fardeau de la dette qui continuent d'entraver les efforts d'un grand nombre de pays en développement. Nous lançons un appel en faveur de la coopération internationale, en particulier pour ce qui est de la mobilisation de ressources bilatérales et multilatérales, afin de réaliser les objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. À cet égard, nous souhaiterions souligner la nécessité de respecter les droits souverains, les législations nationales et les priorités de développement de chaque État, notamment le plein respect des spécificités culturelles et religieuses de chaque pays, conformément aux normes internationalement reconnues des droits de l'homme.

M^{me} Vargas de Acosta (Honduras) (*parle en espagnol*) : Aujourd'hui comme il y a 10 ans, la République du Honduras, réaffirme son attachement au Programme d'action adopté en 1994 à la Conférence internationale sur la population et le développement. Le consensus du Caire a clairement établi le lien étroit qui existe entre les stratégies relatives à la population et la réduction de la pauvreté, changeant ainsi les perspectives mondiales et soulignant la nécessité de prendre des mesures concrètes non seulement au niveau mondial, mais plus particulièrement à l'échelon national.

Ouvrant en étroite collaboration avec la société civile, le Gouvernement hondurien a mis en place un cadre juridique et institutionnel qui reflète nos priorités de développement, dans le plein respect de la diversité des valeurs religieuses, éthiques et culturelles de notre peuple et en conformité avec les droits de l'homme universellement reconnus. Dès le départ, le Gouvernement actuel s'est efforcé de mettre en place ce cadre juridique et institutionnel afin d'améliorer les conditions de vie des hommes, des femmes et des enfants du Honduras.

En 2002, la politique nationale de la femme est devenue une politique d'État. La stratégie de réduction de la pauvreté du Gouvernement hondurien, élaborée avec la participation active de la société civile en vue de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, accorde une priorité de premier ordre à la réduction de la mortalité maternelle et infantile, à la prévention du VIH/sida, ainsi qu'à la réduction des inégalités entre les sexes.

Le Président assume à nouveau la présidence.

En 1999, le Honduras a réitéré avec force son appui au consensus du Caire et adopté les mesures nécessaires pour continuer à mettre en œuvre le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, convenu lors de l'examen quinquennal de la mise en œuvre du Programme.

En cette année qui marque le dixième anniversaire de la conférence du Caire, le Gouvernement hondurien a participé, à un niveau élevé, à l'intégralité du processus d'évaluation de l'application de ce consensus. À cette occasion, nous nous sommes unis à la voix unanime de tout le continent américain, réaffirmant notre engagement envers le consensus du Caire dans la Déclaration de Santiago.

Conscients de l'impact qu'ont les progrès en matière de population sur le développement de notre pays, nous considérons que ce moment est crucial pour évaluer les accomplissements et renforcer la détermination internationale en vue de la réalisation des objectifs fixés au Caire. Dix ans plus tard, nous pouvons dire avec certitude que pour que les Objectifs du Millénaire pour le développement se réalisent, nous devons suivre les directives établies dans le cadre du consensus du Caire, en veillant à ne pas perdre de vue les besoins et les droits de l'individu et en veillant à

créer les alliances nécessaires pour réaliser cet objectif fondamental.

Nous estimons qu'il convient, à cette occasion, de remercier le système des Nations Unies et de souligner le rôle dynamique joué par le Fonds des Nations Unies pour la population dans la mise en œuvre du consensus du Caire. Le Gouvernement hondurien, que j'ai l'honneur de représenter, réaffirme sa volonté de poursuivre ses efforts en vue de réaliser les objectifs fixés au Caire pour la prospérité des Honduriens et des Honduriennes.

M^{me} Lohpechra (Thaïlande) (*parle en anglais*) :
Ma délégation s'associe à la déclaration prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je voudrais vous souhaiter, Monsieur le Président, plein succès dans votre entreprise et vous féliciter d'avoir convoqué cet important événement commémorant le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement. J'ai aussi apprécié le débat fructueux qui a eu lieu mardi, lors de la table ronde sur le thème « Migrations internationales et développement : les défis à venir », qui a été organisée par le FNUAP.

S'agissant de la question des migrations et du développement, la Thaïlande souhaite féliciter l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement suisse pour les progrès accomplis dans les travaux de la Commission mondiale sur les migrations internationales et l'Initiative de Berne, dans le cadre desquelles les migrations et le développement font actuellement l'objet de débats. Un tel dialogue et une telle coopération pratique peuvent renforcer l'entente commune sur la nature, les causes et les impacts des migrations internationales et leur lien avec le développement. Nous nous engageons à coopérer pleinement avec l'Organisation et toutes les autres institutions partenaires dans la gestion des migrations, au bénéfice de tous.

La Thaïlande attache une grande importance à l'application du Programme d'action qui est issu de la Conférence internationale sur la population et le développement, tenue au Caire en 1994. Selon le premier rapport de la Thaïlande sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, qui a été officiellement publié en juin de cette année, la pauvreté en Thaïlande a été réduite des deux tiers depuis 1990. Le nombre d'enfants présentant une insuffisance

pondérale a été pratiquement réduit de moitié. Le paludisme n'est plus un problème dans la plupart des régions du pays. Le nombre annuel d'infections au VIH a diminué de plus de 80 % depuis 1991, année où l'épidémie avait atteint un niveau record. Les inégalités entre garçons et filles dans l'enseignement primaire et secondaire ont été éliminées. L'accès universel à l'éducation primaire va probablement devenir réalité dans quelques années. Des progrès sont également effectués dans la réalisation des objectifs en matière de santé maternelle et infantile.

S'agissant de la propagation du VIH/sida, la Thaïlande a commencé à inverser la tendance dès le début des années 90, et nous avons été parmi les premiers pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement à cet égard. Le nombre de nouvelles infections par an a considérablement diminué, pour passer de quelque 143 000 en 1991 à environ 19 000 en 2003. Néanmoins, la pandémie constitue toujours une grande menace pour le pays. À cet égard, nous espérons pouvoir réduire nos actions de prévention contre le sida pour porter davantage notre attention sur la jeunesse vulnérable en général. Dans le même temps, la prévention, si l'on veut qu'elle soit efficace, doit également cibler d'autres groupes vulnérables spécifiques, tels que les travailleurs itinérants et les consommateurs de stupéfiants par injection.

En juillet de cette année, la Thaïlande a eu l'honneur d'accueillir la quinzième Conférence internationale sur le sida et la deuxième réunion ministérielle de l'Asie-Pacifique sur le VIH/sida. Ces événements ont contribué à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le VIH/sida, notamment grâce au renforcement et au renouveau de l'engagement et de la direction politiques.

Nos progrès dans le domaine du développement et de la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD sont attribuables à un certain nombre de facteurs, tels que l'harmonie nationale, une saine gestion des affaires publiques, une gouvernance démocratique, une rapide expansion économique, des investissements publics dans les services sociaux, ainsi que des circonstances historiques et géopolitiques favorables. De vastes programmes de développement ruraux entrepris par des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales en Thaïlande ont également permis de réduire la pauvreté, d'améliorer la

nutrition et de répondre aux besoins de base du peuple thaïlandais.

La Thaïlande a à présent la chance de pouvoir contribuer au partenariat mondial pour le développement. Grâce à son expérience, son savoir et ses erreurs, la Thaïlande pense pouvoir apporter une importante contribution aux efforts internationaux en vue de réaliser les objectifs que la communauté internationale s'est fixés lors de la CIPD en matière de développement. Nous pensons pouvoir être, pour d'autres pays en développement, ainsi qu'au sein du système des Nations Unies, un important partenaire dans les initiatives en matière de développement en offrant notre coopération au développement et en participant à des initiatives de coopération sous-régionales et régionales.

À cet égard, la coopération Sud-Sud doit être encouragée et renforcée dans un certain nombre de domaines clefs, notamment la santé en matière de procréation, la santé infantile et maternelle, l'éducation et l'égalité entre les sexes, autant de domaines couverts par le Programme d'action. La Thaïlande serait heureuse de contribuer à une telle entreprise et y est disposée. Nous aimerions encourager la FNUAP à renforcer ses activités de coopération technique dans le cadre d'un partenariat FNUAP-Thaïlande en vue d'aider les pays en développement dans la sous-région du Grand Mékong dans divers domaines de la population et du développement.

M. Le Luong Minh (Viet Nam) (*parle en anglais*): Cela fait 10 ans que la Conférence internationale sur la population et le développement s'est tenue au Caire. Le consensus sur toute une série de questions – allant de l'égalité entre les sexes à la santé et aux droits en matière de procréation, en passant par l'information et l'éducation des jeunes, les mesures de prévention du VIH/sida, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la protection de l'environnement – reflète l'engagement et la volonté des nations du monde à porter désormais leur attention sur les politiques et les activités liées à la population. Cela signifie également accorder davantage d'attention à la qualité des services, à la qualité de la vie et au développement humain durable. Le Programme d'action adopté par la Conférence a été universellement reconnu comme étant un document historique qui a orienté notre action ces 10 dernières années.

La séance commémorative d'aujourd'hui constitue une occasion unique d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action, afin de déterminer la marche à suivre en vue de poursuivre l'action. Ce faisant, nous sommes très encouragés par la déclaration des dirigeants du monde qui a été publiée hier.

Nous notons avec satisfaction que dans un grand nombre de pays, aussi bien le Gouvernement que des organisations non gouvernementales ont soutenu des efforts vigoureux et coordonnés pour mettre en œuvre le Programme d'action de la CIPD. Des résultats significatifs ont été enregistrés au cours des 10 dernières années, comme le signale le FNUAP. La réduction du taux de natalité au niveau mondial, associé à la diminution de la mortalité maternelle et à une augmentation de l'espérance de vie, sont des exemples qui prouvent le caractère humanitaire et durable de la nouvelle approche.

Toutefois, j'aimerais faire écho aux propos que M^{me} Obaid, Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, a tenus ce matin devant l'Assemblée générale : tout en fêtant nos succès, nous devons rester réalistes. Elle a souligné un certain nombre de défis essentiels que nous devons relever. La plus brûlante de ces questions clefs est sans doute de savoir comment toucher toutes les personnes qui ont besoin d'aide.

Malgré des progrès encourageants au niveau mondial, la situation est contrastée au niveau de pays particuliers. De nombreux pays en développement, surtout en Afrique, restent confrontés à de graves difficultés et à des obstacles dans la mise en œuvre de leurs programmes nationaux. Le manque de ressources financières est le problème le plus courant. De nouvelles maladies mortelles apparaissent, tandis que la pandémie du VIH/sida ne semble pas reculer. Cette situation entrave les efforts d'un certain nombre de pays, non seulement pour la mise en œuvre de leurs programmes de population, mais aussi pour l'application de leurs plans d'élimination de la faim et de réduction de la pauvreté, ce qui rend encore plus incertaines leurs chances de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans ce contexte, le Viet Nam partage les préoccupations exprimées par le Groupe des 77 et la Chine à propos du fait qu'il n'a pas été possible de mobiliser les 17 milliards de dollars visés pour des activités liées à la population, et de la difficulté qu'il y

aura à atteindre le chiffre de 18,5 milliards de dollars d'ici à 2005. Nous espérons qu'à la suite de la présente session, de nouveaux efforts verront le jour pour tenir l'engagement souscrit par les pays développés, d'allouer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'aide publique au développement, ce qui aidera les pays en développement à surmonter un obstacle majeur à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD.

Au Viet Nam, les activités en matière de population sont menées dans le cadre de notre stratégie décennale globale de développement socioéconomique, dont l'échéance est en 2010; celle-ci combine développement économique et progrès social. Le Programme d'action adopté par la CIPD s'inscrit parfaitement dans notre stratégie de développement socio-économique. Nous menons nos activités liées à la population en étroite coordination avec les institutions des Nations Unies, en particulier le FNUAP, conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

Nous bénéficions également d'un précieux appui et d'une aide utile de la part d'organisations non gouvernementales nationales et étrangères. Le Viet Nam est considéré comme l'un des pays ayant enregistré les succès les plus notables dans le domaine des activités liées à la population, et en 1999 nous avons reçu le Prix des Nations Unies en matière de population. Aujourd'hui j'aimerais, au nom de mon gouvernement, exprimer notre plus sincère gratitude à tous nos amis et partenaires. Nous espérons pouvoir continuer à travailler avec chacun d'entre eux dans le contexte de la poursuite des actions en vue d'appliquer le Programme d'action de la CIPD et de parvenir aux Objectifs du Millénaire pour le développement.

M. Thapa (Népal) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous exprimer mes sincères félicitations, Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection largement méritée à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session. Je voudrais aussi féliciter les Vice-Présidents de l'Assemblée générale de leur élection.

Je voudrais également, au nom de ma délégation, remercier sincèrement la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population, M^{me} Thoraya Obaid, et le personnel du FNUAP, d'avoir pris les dispositions nécessaires pour permettre la commémoration du dixième anniversaire de la CIPD.

J'aimerais également m'associer à la déclaration prononcée ce matin par la délégation de l'État du Qatar, au nom du Groupe des 77.

Des ressources humaines formées, saines et compétentes, ainsi que des familles peu nombreuses et heureuses constituent le socle du développement durable. Dix années se sont écoulées depuis l'adoption par la communauté internationale du Programme d'action de la CIPD, qui propose un plan s'étendant sur 20 ans, pour permettre à la communauté internationale d'accélérer le développement socioéconomique par une meilleure gestion des questions de population et de lutter contre la pauvreté en assurant d'ici à 2015 un accès universel aux services de santé en matière de sexualité et de procréation et en garantissant les droits de tous dans ce domaine.

Les forts taux de croissance démographique ont eu une incidence défavorable sur l'affectation de ressources au développement et à la création d'emplois. Ce problème reste un obstacle majeur pour la majorité des pays les moins avancés dans leurs tentatives de développement au niveau national. Mon propre pays ne fait pas exception à la règle.

Le Népal attache une grande importance à la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD, dans lequel il voit un cadre mondial conçu pour favoriser l'égalité entre les sexes et le développement humain. Nous pensons que la commémoration du dixième anniversaire de la CIPD nous fournit une bonne occasion de lier cet événement à l'examen global qui doit avoir lieu l'année prochaine sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le Népal a pris de nombreuses mesures pour appliquer les engagements pris au tiers de la Déclaration du Caire de la CIPD. Nous avons adopté une politique nationale en matière de population, pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens, réduire la croissance démographique et réguler les migrations. En 1995, le Gouvernement de Sa Majesté a créé un Ministère de la population et de l'environnement, chargé de diriger et de coordonner les activités liées aux questions de population et d'environnement, ainsi que d'élaborer et suivre une politique nationale pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. Les neuvième (1997-2002) et, actuellement, dixième (2002-2007) plans de développement quinquennaux

ont intégré les facteurs liés à la population dans la planification du développement.

Le Népal a accordé la priorité, entre autres, à l'expansion des activités rémunératrices et à l'amélioration de la condition de la femme, ainsi qu'à la promotion d'un accès plus facile à l'éducation de base et aux services de santé de la procréation et de planification familiale. Nous avons enregistré des progrès avec le ralentissement de la croissance démographique, la réduction des taux de mortalité infantile, de mortalité maternelle et de fécondité totale. Le taux d'utilisation de contraceptifs, l'espérance de vie et le taux d'alphabétisation ont tous augmenté. L'objectif que vise à long terme le Népal est de faire baisser la fécondité totale au taux de remplacement d'ici 20 ans, en assurant des services de qualité en matière de planification de la famille et de services de santé pour les mères et les enfants, et en encourageant les couples à ne pas avoir plus de deux enfants.

Nous estimons que le Programme d'action du Caire et les Objectifs du Millénaire pour le développement se renforcent mutuellement et qu'il faut veiller à coordonner leur mise en œuvre. Nous sommes convaincus qu'investir dans l'éducation et la santé publique contribue à l'allègement de la pauvreté et à la création d'emplois. C'est pourquoi ma délégation est favorable à une approche intégrée des questions de population et de développement.

Les statistiques les plus récentes indiquent que quelque 38 millions de personnes vivent avec le VIH/sida. Cette pandémie s'étend, et chaque année environ 5 millions de nouvelles infections sont enregistrées de par le monde. Le Népal compte lui aussi de nombreuses personnes atteintes de cette maladie. Un grand nombre de pays commencent à voir une forte proportion de leurs jeunes décimés par cette maladie, et leurs gains en matière de développement s'inversent. Pour changer cela, la communauté mondiale devra redoubler d'efforts et rechercher de nouveaux modes de partenariat permettant de meilleures synergies.

Le Népal soutient les efforts de réduction de l'impact du VIH/sida sur les jeunes et d'augmentation de l'accès de ces derniers à l'information et aux services de prévention de l'infection. Nous invitons la communauté internationale à prendre de sérieuses dispositions pour permettre aux personnes qui, dans les pays en développement, sont atteintes du VIH/sida – ou

autres maladies sexuellement transmissibles – d’avoir accès à la thérapie antirétrovirale.

Beaucoup de choses ont changé depuis 1994. En effet, des progrès ont été accomplis dans le domaine de la réduction de la pauvreté, de la promotion de l’égalité des sexes, de la diminution des taux de croissance démographique et de l’endiguement du VIH/sida dans plusieurs pays en développement. Le partenariat actif entre les gouvernements et la société civile a été l’un des facteurs qui ont contribué à ces progrès. Cependant, il n’y a pas lieu de tomber dans l’autosatisfaction. Des millions de personnes, dans de nombreuses régions du monde, souffrent toujours de la pauvreté, de l’analphabétisme, de la malnutrition et de maladies telles que l’épidémie du VIH/sida. Atteindre les objectifs de la CIPD et les Objectifs du Millénaire pour le développement représente toujours un énorme défi pour la communauté internationale. Dans leur course vers leurs objectifs de développement national, les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, se heurtent à des obstacles en matière de ressources et de technologie.

Le Népal a la certitude que, grâce à nos efforts collectifs et à la coopération internationale, nous pourrions atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de la CIPD.

M. Solórzano (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur, de présider avec tant de maîtrise cette importante séance au cours de laquelle nous commémorons le dixième anniversaire de l’un des plus importants et précieux consensus universels qui se soient dégagés dans le domaine de la population et du développement de nos sociétés.

Au nom de ma délégation, j’exprime mes remerciements pour la précieuse coopération du Fonds des Nations Unies pour la population au développement de mon pays et pour la solidarité dont le Fonds a fait preuve à notre égard au cours de ces 10 dernières années. Durant cette période, notre pays a réalisé des avancées sensibles dans le domaine des politiques et des normes de population et de développement. Nous pensons notamment au plan de développement national, qui met en application le Programme d’action de la Conférence internationale sur la population et développement qui s’est tenue en 1994 au Caire, en Égypte, principalement par l’analyse des liens entre la dynamique de population, la mobilité de la population – migrations interne et internationale –

l’éducation des femmes, la santé sexuelle et génésique et l’éducation de notre société.

À cet égard, il convient de souligner qu’afin d’accomplir de grands progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons nous engager profondément à atteindre de plus hauts niveaux de développement dans notre pays sur le plan de la qualité de la vie. Cela inclut les principaux facteurs de développement humain durable que sont la santé, l’éducation et l’ouverture de possibilités.

Je suis heureux de dire à cette occasion que le Nicaragua approuve le Programme d’action et le considère comme un outil précieux dans la lutte contre la pauvreté. Nous réaffirmons également les réserves spécifiques émises par la délégation de Nicaragua au Caire en 1994 en ce qui concerne le Programme d’action adopté par consensus lors de la CIPD et en ce qui concerne les priorités soulignées en 1999 lors de la session extraordinaire de l’Assemblée générale consacrée à l’examen quinquennal de l’exécution du Programme d’action de la Conférence internationale sur la population et le développement, connue sous le nom de CIPD +5.

Le Nicaragua réaffirme son respect sans réserve pour le droit à la vie à partir du moment de la conception. Pour cette raison, l’avortement ou l’interruption de grossesse ne peut en aucune circonstance être considéré comme méthode de contrôle de la fertilité ou de régulation des naissances, ainsi qu’il est stipulé dans le Programme d’action de la CIPD. Le Gouvernement nicaraguayen accepte les concepts de droits et de santé génésiques et considère que l’avortement n’en fait pas partie.

Pour terminer, ma délégation s’engage une nouvelle fois à continuer à soutenir l’action du FNUAP, car nous reconnaissons l’importance de ses services pour le développement des pays qui font appel à son aide et à son expérience dans le domaine de la population et du développement. Nous savons que beaucoup reste à faire au Nicaragua, particulièrement en ce qui concerne le taux de croissance démographique élevé du pays. C’est pourquoi nous sommes déterminés à poursuivre les actions déjà entreprises et à faire en sorte qu’elles soient durables. Dans ce contexte, nous avons pleinement confiance que nous bénéficierons de la généreuse coopération internationale, qui nous est si nécessaire et dont nous sommes pleinement reconnaissants.

M. Tesfu (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier le Secrétaire général adjoint et la Directrice exécutive du Fonds des Nations Unies pour la population de leurs observations préliminaires sur la question. L'Éthiopie s'aligne également sur l'allocation prononcée par le représentant du Qatar au nom du Groupe de 77 et de la Chine.

Nous commémorons aujourd'hui le dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue au Caire en 1994, en Égypte. La Conférence a abouti à un document historique, le Programme d'action sur la population et le développement qui s'étend sur 20 ans, adopté par consensus par tous les pays participants. Le Programme d'action est un mécanisme essentiel qui souligne clairement les liens entre population et développement. Il montre également comment les pays devraient répondre aux besoins de leurs citoyens en améliorant leurs politiques socioéconomiques.

Nous nous souvenons de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale – l'examen après cinq ans de la CIPD –, convoquée par les Nations Unies en 1999 pour passer en revue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la CIPD. Après avoir passé en revue les questions mises en relief dans le Programme d'action, l'Assemblée s'est mise d'accord sur un nouvel ensemble de repères dans quatre domaines : l'éducation et l'alphabétisation, les soins de santé génésique et les besoins en matière de contraception, la réduction de la mortalité maternelle et le VIH/sida.

Nous devrions saisir l'occasion que nous offre la commémoration du dixième anniversaire de la CIPD pour aider et assister les pays à analyser les moyens dont nous disposons pour assumer nos responsabilités dans la mise en application du Programme d'action en vue de transformer la vie de nos compatriotes. Dans la perspective du sommet prévu pour l'année prochaine afin d'examiner la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, la présente séance de commémoration devrait être une occasion d'examiner la contribution du Programme d'action de la CIPD en vue de réaliser ces objectifs.

Comme on l'a bien marqué dans l'enquête mondiale sur les expériences nationales menée par le FNUAP, il est évident que de nombreux pays peuvent ne pas être à même de réaliser les objectifs et engagements convenus dans le Programme d'action.

Cette déficience est plus aiguë dans les pays pauvres et en développement.

Le Gouvernement éthiopien, conscient des effets de la pression démographique sur le développement économique du pays, a adopté en 1993 une politique nationale de la population. Des bilans périodiques ont été effectués chaque année pour évaluer le processus d'application et pour faciliter l'échange d'expériences au niveau national. Les résultats de ces bilans indiquent que la mise en œuvre des politiques avance trop lentement en raison du manque de moyens dont pâtissent les autorités à tous les niveaux. Pour résoudre ce problème, il est important d'obtenir l'aide des gouvernements, des organisations non gouvernementales et des organisations internationales aux programmes de renforcement des capacités.

Nous croyons que les partenariats internationaux de développement sont importants pour appliquer avec succès le Programme d'action de la CIPD. Bien que nous comprenions que la mise en œuvre réussie et l'accomplissement du Programme d'action exigent l'engagement politique de tous les pays, l'appui des pays développés est un facteur très important qui vient compléter les efforts entrepris par les pays en développement.

Nous pensons également que les pays en développement devraient s'aider les uns les autres dans ce domaine en partageant leurs expériences au niveau régional dans un esprit de coopération Sud-Sud. Enfin, nous espérons voir la qualité de vie de notre peuple s'améliorer d'ici la fin de la vingtième année du Programme d'action.

Pour terminer, j'exprime la satisfaction de mon gouvernement pour le soutien du FNUAP à mon pays.

M. Tsereteli (Géorgie) (*parle en anglais*) : Je souhaiterais exprimer ma gratitude à l'Organisation des Nations Unies et en particulier au Fonds des Nations Unies pour la population – M^{me} Thoraya Obaid et son équipe – pour l'occasion qui nous est offerte de participer à ce débat de haut niveau. Les questions que nous avons examinées sont d'une importance vitale pour tous les États et toutes les nations.

En 1994, la Conférence internationale sur la population et le développement a entraîné un changement fondamental dans la compréhension du moment des questions démographiques. Le Programme d'action pour les 20 prochaines années couvrirait des

objectifs précis pour tous les pays dans les domaines de la santé, du statut de la femme et du développement social.

La conférence était tout particulièrement importante pour les pays issus de l'ancienne Union soviétique. Après leur indépendance ces pays ont commencé leur développement, guidés par les principes de la CIPD. En ce qui concerne la Géorgie, les objectifs de la CIPD ont été soulignés dans tous nos instruments de développement nationaux. Comme l'a noté le Secrétaire général, les Objectifs du Millénaire pour le développement – particulièrement l'élimination de la pauvreté extrême et de la faim – ne pourront être atteints que si l'on s'attaque résolument aux problèmes de la population et de la santé en matière de procréation.

Dans sa mise en œuvre du Programme d'action, la Géorgie prend des mesures positives pour réduire la pauvreté et pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. L'aide des pays bailleurs de fonds et des institutions de l'Organisation des Nations Unies – particulièrement les programmes du FNUAP – joue un rôle crucial dans ce processus. Je souhaiterais ne citer qu'un seul exemple à cet égard. Le taux d'avortement en Géorgie a chuté de plus de 50 % grâce aux contraceptifs fournis par le FNUAP sur une période de 10 ans. Il ne s'agit pas que d'une question de données statistiques; il y a également une réduction du taux de mortalité et de morbidité maternelles derrière ce pourcentage.

Le Gouvernement géorgien a préparé son rapport sur la CIPD +10, soulignant les réalisations auxquelles il est parvenu ces 10 dernières années et abordant un large éventail de préoccupations relatives à la démographie, à la médecine procréative et à la parité hommes-femmes.

Alors que la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD a permis d'obtenir certains progrès, il reste des défis à relever. La « révolution de la rose » géorgienne a mis à l'ordre du jour d'autres impératifs de développement. Les priorités du nouveau Gouvernement sont la réduction de la pauvreté, le renforcement des capacités de l'État et la construction d'une société démocratique. Nous avons reçu en héritage du régime qui nous a précédé un legs épouvantable, en particulier dans le secteur social. Malheureusement, les problèmes financiers du pays et la gouvernance incompétente sont les plus visibles

dans ce domaine. Grâce à l'aide des institutions financières internationales et des organisations de donateurs et en mobilisant nos ressources, nous espérons améliorer les situations en général.

À cet égard, le FNUAP participe actuellement en coopération étroite avec le Gouvernement géorgien à la préparation du nouveau programme de notre pays pour la période 2006-2010. Ce programme reflète toutes les priorités nationales relatives tant aux objectifs de la CIPD qu'à ceux du Millénaire pour le développement.

Les organisations non gouvernementales et les jeunes sont des partenaires fiables du Gouvernement et du FNUAP pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD. À cet égard, je souhaiterais souligner l'importance de coordonner efficacement l'appui des donateurs et de poursuivre la bonne utilisation de l'aide reçue.

Les leçons apprises pendant 10 années de mise en œuvre du Programme d'action de la CIPD ont montré que les stratégies et les programmes dans les années à venir devraient être renforcés pour répondre à tous les nouveaux défis. Je souhaiterais souligner la nécessité de poursuivre le financement et l'importance qu'ont les ressources supplémentaires pour garantir la réalisation des objectifs de la CIPD. À cet égard, les pays en transition nécessitent plus de ressources financières pour surmonter les difficultés et pour réaliser tant les objectifs de la CIPD que ceux du Millénaire pour le développement. Ces objectifs ne peuvent être atteints que si tous les pays tiennent les engagements qu'ils ont pris au Caire de fournir les ressources nécessaires.

Nous pouvons quelquefois avoir des avis différents sur des questions précises mais le consensus et l'union de nos efforts sont de la plus haute importance pour parvenir à notre principal objectif. La Géorgie réaffirme son appui au Programme d'action et se tient prête à contribuer aux changements réellement révolutionnaires qu'il vise. Nous sommes conscients du poids que cela représente maintenant mais je suis persuadé que chacun d'entre nous est fier de ce que nous nous efforçons aujourd'hui de créer un avenir meilleur pour les générations futures. Je souhaite à l'Assemblée générale de réussir dans ces entreprises.

Le Président : Je tiens à informer l'Assemblée que le représentant du Panama a demandé à participer au débat. Étant donné que la liste des orateurs a été close ce matin, puis-je demander à l'Assemblée si elle

voit une quelconque objection à ce que le représentant du Panama soit inscrit sur la liste des orateurs?

Il en est ainsi décidé.

M. Arias (Panama) (*parle en espagnol*) : Il est tout particulièrement important pour le Panama de participer à cette commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement, et tout en souscrivant à la déclaration de la délégation qatarienne au nom du Groupe des 77 et de la Chine à cette occasion, nous allons ajouter quelques observations spécifiques.

Le Gouvernement panaméen maintient son engagement ferme aux principes, objectifs et mesures énoncés dans le Programme d'action du Caire et au document issu du processus du Caire +5 intitulé « Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », et en particulier en ce qui concerne l'ajout des thèmes de la population et de la pauvreté dans les politiques de développement, des droits et de la santé procréative, de l'égalité et de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation des femmes. Le Panama a exprimé cet engagement dans la Déclaration de Santiago, et aujourd'hui, devant cette audience distinguée le Gouvernement du Président Martín Torrijos le réitère.

Le Programme d'action du Caire a été un cadre d'orientation précieux, nous permettant d'enrichir les débats sur les thèmes nationaux, ainsi que d'instaurer des politiques publiques prioritaires. En suivant ces lignes directrices, le Gouvernement a formulé et met actuellement en œuvre des programmes nationaux dans les domaines de la santé en matière de sexualité et de procréation, de l'égalité des chances pour les femmes et de la violence dans la famille. Dans le même esprit, nous avons mis en œuvre une politique publique en faveur de la jeunesse et une politique nationale en faveur des personnes âgées.

Il me faut également redire qu'au Panama nous sommes fermement engagés à remplir les Objectifs du Millénaire pour le développement et que nous reconnaissons que tout programme visant à l'élimination de la pauvreté et de la faim doit prendre en considération les variables démographiques, telles que la parité hommes-femmes et la santé en matière de sexualité et de procréation. En conséquence de quoi, nous nous efforçons de réduire la mortalité maternelle dans les zones autochtones et d'offrir à toutes les

femmes panaméennes l'accès à des soins qualifiés pendant l'accouchement, ainsi que des services de planification de la famille, qui leur permettent de décider librement et de manière responsable du nombre de leurs enfants.

Enfin, le Gouvernement du Président Torrijos accorde une importance de plus en plus particulière à la question de la santé et de l'épanouissement des adolescents et des jeunes du Panama grâce à la création de grands programmes de santé, d'emploi et d'éducation, dans lesquels la haute priorité a été accordée à la prévention du VIH/sida et aux grossesses chez les adolescentes.

Je voudrais terminer en remerciant et en félicitant le Fonds des Nations Unies pour la population et le développement de leur louable travail, si habilement dirigé par sa Directrice exécutive, M^{me} Thoraya Obaid. À cet égard, nous nous permettons de lancer un appel aux pays dont le niveau de développement économique est plus élevé que le nôtre pour qu'ils augmentent leurs contributions financières de manière à ce que le Fonds puisse poursuivre son travail pour le bénéfice de l'humanité tout entière.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'Observateur du Saint-Siège.

M^{gr} Dimaculangan (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : L'Observateur permanent du Saint-Siège aurait été heureux de prononcer lui-même cette déclaration mais un engagement antérieur l'a empêché d'être présent ici ce soir.

Le thème de la Conférence internationale sur la population et le développement souligne le fait que toutes les préoccupations sur la population humaine sont inextricablement liées au développement et à l'épanouissement de tout être humain.

L'un des temps forts de la Conférence a été l'établissement du lien entre les migrations et le développement qui, depuis, a contribué à accroître la sensibilisation, le volume des études, la coopération et les mesures concrètes en la matière. Les migrations sont maintenant reconnues comme un défi majeur pour tous, en ce qu'elles sont liées au développement et à la pauvreté, ainsi qu'à la sécurité financière et sanitaire. Les migrants sont désormais considérés comme les agents dynamiques du développement. Tout en étant conscients de la réelle importance de ces acquis, les États doivent maintenant se concentrer beaucoup plus

sur la création d'emplois autour des lieux où vit la population. Les gouvernements et la société civile doivent faire preuve de volonté politique et d'une ferme détermination pour favoriser un climat culturel, social et juridique propre à permettre de surmonter les phénomènes persistants de discrimination, de violence, de traite des êtres humains et de xénophobie. Les migrations, plus encore aujourd'hui qu'il y a 10 ans, sont au coeur de l'attention de la communauté internationale en raison de la démographie du monde en développement.

Il y a 10 ans, des études de l'ONU nous apprenaient qu'une réduction rapide du taux mondial de croissance démographique était attendue à partir des années 90 et jusqu'au siècle suivant. Il est maintenant avéré que la croissance démographique a chuté notablement dans de nombreux pays développés industrialisés et que cette chute représente une menace grave à leur avenir.

Le Saint-Siège continue de suivre de près ces questions, tout en préconisant des analyses précises et objectives des problématiques démographiques et une solidarité mondiale en matière de stratégies de développement, qui touchent tout particulièrement les pays en développement. Le Saint-Siège est préoccupé de ce que l'on n'accorde pas toujours l'attention nécessaire à l'ensemble des principes – et notamment des principes éthiques – qui sont nécessaires pour définir la réponse qui s'impose face aux analyses démographiques, sociologiques et politiques effectuées à partir des données disponibles en matière de tendances démographiques.

La politique démographique n'est qu'une partie de toute stratégie globale en vue de l'amélioration du sort de l'humanité. Il est indispensable que toute discussion sur les politiques démographiques mette en regard le développement effectif et le développement projeté de l'humanité. Tout développement digne de ce nom doit être global et ne saurait consister en une simple accumulation de richesses et en une plus grande disponibilité des biens et des services; il doit être recherché en tenant dûment compte des dimensions sociales, culturelles et spirituelles de chaque être humain. Les programmes de développement doivent respecter le patrimoine culturel des peuples et des pays, favoriser des structures de participation et de partage des responsabilités et renforcer notre capacité humaine, pour que chacun d'entre nous puisse devenir la personne qu'il ou qu'elle a été créé pour être.

Il serait, par conséquent, plus sage de mettre l'accent sur la formulation de politiques démographiques encourageant une forme de liberté personnelle responsable, au lieu d'une liberté trop étroitement définie. Il s'ensuit, entre autres choses, qu'en vertu du devoir de préservation de la famille, on doit veiller spécialement à assurer aux époux et aux épouses la liberté de décider de façon responsable, hors de toute coercition sociale ou juridique, du nombre d'enfants qu'ils auront et de l'espacement des naissances. L'intention des gouvernements et des autres institutions devrait être d'aider à mettre en place les conditions sociales propres à permettre aux couples eux-mêmes de prendre les décisions adaptées en fonction de leurs propres responsabilités. Nous savons que la qualité de parent responsable n'a rien à voir avec une procréation illimitée ou une conscience insuffisante de ce que signifie élever des enfants; c'est aussi le droit des parents de faire un bon usage de leur liberté. C'est la raison pour laquelle, dans cette optique, les couples qui choisissent d'avoir de grandes familles méritent également un appui.

Face à l'importance des problèmes que les gouvernements, et surtout les parents, doivent surmonter dans l'éducation de la nouvelle génération, nous ne pouvons abdiquer notre responsabilité, à savoir : amener les jeunes à une compréhension plus approfondie de leur propre dignité et de leur potentiel de personnes. Notre tâche reste toujours de les mettre face à une éthique exigeante qui respecte pleinement leur dignité et qui leur donne un jour la sagesse nécessaire pour faire face aux nombreuses exigences de la vie.

Le Président : Conformément à la résolution 57/29 de l'Assemblée générale en date du 29 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'Observateur des Partenaires dans le domaine de la population et du développement.

M. Singh (Partenaires dans le domaine de la population et du développement) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, de me donner ainsi l'occasion de faire quelques brèves observations au nom de Partenaires dans le domaine de la population et du développement. Partenaires dans le domaine de la population et du développement est une alliance intergouvernementale de 20 pays en développement consacrée à la promotion de la coopération Sud-Sud sur la population et le développement.

Après avoir entendu les déclarations faites aujourd'hui, nous notons un certain nombre de réalisations au cours des dix années écoulées depuis la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994. Nous notons avec satisfaction qu'au cours de ces dix années, le grand concept de la santé de la procréation a été intégré par un nombre croissant de gouvernements à la gestion des soins de santé de base, à leur prestation et aux programmes de vulgarisation.

Toutefois, plus de 120 millions de couples n'ont toujours pas accès aux biens et aux services de santé en matière de procréation et la sécurité d'approvisionnement en la matière reste un problème urgent, particulièrement dans les pays pauvres d'Afrique et d'autres parties du monde. Le VIH/sida est désormais une pandémie qui poursuit ses ravages, et si près de 5 milliards de dollars sont consacrés annuellement par les donateurs à la prévention et au traitement du VIH/sida, cette somme correspond à moins de la moitié de la somme nécessaire.

De même, le fonctionnement parallèle des programmes de planification familiale et des programmes de lutte contre le VIH/sida dans de nombreux pays n'a pas toujours été très efficace pour l'acheminement des biens et services à tous ceux qui en ont le plus besoin. Même si des progrès ont été enregistrés dans la réduction de la mortalité infantile et post-infantile, la mortalité maternelle à l'échelle mondiale reste malheureusement au même niveau qu'il y a 10 ans et a même augmenté dans les pays en proie à la guerre. L'éducation, particulièrement des filles, n'est pas un objectif entièrement atteint et si des progrès ont été enregistrés vers la réduction des mutilations génitales féminines et une plus grande attention à la violence familiale contre les femmes, la démarginalisation des femmes reste un objectif lointain dans de nombreux domaines du développement économique et social. Les adolescents et les jeunes ont également besoin de beaucoup plus d'attention que celle dont ils ont fait l'objet jusqu'à présent.

Ainsi, à l'occasion du dixième anniversaire de la CIPD, comme l'ont indiqué la plupart des orateurs, nous devons nous engager à nouveau à réaliser le plus rapidement possible les buts et objectifs du Programme d'action de la CIPD et à trouver les voies et moyens de résoudre les problèmes et les difficultés rencontrés dans la réalisation de ces buts et objectifs, compte tenu

du cadre général des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans ce contexte, en coopération avec le Gouvernement chinois, mon organisation a convoqué une grande réunion à Wuhan (Chine) il y a quelques semaines. Les conclusions de cette réunion ont été résumées par le représentant de la Chine dans son intervention. Je ne répèterai pas ses paroles, mais je souhaite indiquer que la déclaration adoptée à la réunion réaffirme l'attachement des participants au Programme d'action de la CIPD en tant que l'une des grandes orientations stratégiques pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Ainsi, le lien entre les objectifs de la CIPD et les objectifs du Millénaire ont été pleinement mis en lumière. La déclaration appelle en outre les gouvernements et les institutions internationales à prendre toutes les mesures nécessaires pour intégrer davantage les programmes consacrés à la santé en matière de procréation et de sexualité et à la lutte contre le VIH/sida dans leurs plans de développement – en particulier les mesures ciblées pour prévenir la propagation des infections par le VIH.

La déclaration des dirigeants du monde, signée par plus de 250 dirigeants et présentée hier à la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, contribuera certainement à recentrer l'attention du monde sur l'importance et l'urgence des questions de population et de développement.

En même temps, il est nécessaire de noter que c'est d'abord au niveau national que les gouvernements et les organisations non gouvernementales doivent clarifier et renforcer les liens entre la réalisation des objectifs de la CIPD et les Objectifs du Millénaire. Les rapports présentés par les pays sur la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire doivent également indiquer comment ils conçoivent cette interdépendance et la manière de la traiter. Par exemple, le rapport national sur l'application des Objectifs du Millénaire en Chine, établi par l'équipe de pays des Nations Unies, incorpore clairement les indicateurs de santé en matière de procréation. J'espère que des rapports similaires seront présentés par d'autres pays. Cela renforcera les efforts déployés par le FNUAP, l'Organisation mondiale de la santé et les autres organisations internationales afin d'accorder l'attention nécessaire aux questions de population et de santé en matière de procréation lors des préparatifs de la conférence

d'examen quinquennal des Objectifs du Millénaire pour le développement.

La mobilisation des ressources nécessaires aux niveaux national et international est essentielle pour réaliser les objectifs de la CIPD dans le contexte des Objectifs du Millénaire. Selon les informations recueillies, les efforts que les donateurs déploient pour couvrir les dépenses prévues pour les années 2000 et 2005 sont loin d'être suffisants. Sans une mobilisation accrue des ressources, il y a peu de chance de réaliser pleinement les objectifs de la CIPD, en particulier ceux qui se rapportent à la fourniture des services de planification de la famille et de médecine en matière de procréation.

Je voudrais terminer en soulignant l'importance de la collaboration Sud-Sud en tant que moyen peu coûteux et efficace d'assurer la promotion et la mise en œuvre des objectifs de la CIPD. Plusieurs orateurs précédents l'ont dit, mais je tiens simplement à appeler l'attention sur cette approche qui permettra aux pays développés d'assurer eux-mêmes la formation, l'échange d'informations, la recherche et la sécurité des approvisionnements tout en continuant – à l'évidence – à mobiliser des fonds.

Le Président : Conformément à la résolution 47/4 de l'Assemblée générale en date du 16 octobre 1992, je donne la parole à l'Observateur de l'Organisation internationale pour les migrations.

M. Dall'Oglio (Organisation internationale pour les migrations) (*parle en anglais*) : En 1994, à la Conférence internationale sur la population et le développement au Caire, la communauté internationale a cherché pour la première fois à établir un schéma directeur pour la gestion des migrations. Le chapitre X du Programme d'action de la CIPD énonce une série d'orientations politiques couvrant notamment la mise au point de programmes en vue de la régulation des migrations, la prévention du trafic de migrants, la réduction du nombre des migrants sans papiers ou en situation irrégulière, une meilleure protection pour les personnes déplacées et les réfugiés, la promotion du potentiel de développement des migrations et la nécessité d'une coopération entre les pays afin de gérer plus efficacement et globalement les migrations.

De nombreux progrès ont été enregistrés depuis le Caire grâce à la concrétisation de ce programme dans ce qui est devenu un contexte de migrations extrêmement dynamique. Dans l'intervalle, de fait, le

nombre de migrants internationaux a augmenté de quelque 50 millions de personnes; leur rapatriement de salaires annuel est passé à plus de 100 milliards et le flux annuel moyen des migrants des pays les moins développés vers les régions les plus développées a doublé. Dans cette situation de migrations en rapide évolution, de nouveaux acteurs sociaux et institutionnels sont apparus, apportant des perspectives inédites et des points de vue originaux. Une diaspora grandissante et plus articulée s'est manifestée dans les pays d'immigration, représentant un nouveau corps électoral, faisant entendre sa voix et remettant en cause, parfois, le statu quo tant dans les sociétés d'accueil que dans les pays d'origine.

En somme, bien que les objectifs fixés il y a 10 ans au Caire restent les objectifs d'aujourd'hui, notre perception collective de leur pertinence et de leur complexité s'est renforcée et affinée, de pair avec une reconnaissance actuelle que la migration est une composante essentielle, inéluctable et potentiellement bénéfique de la vie économique et sociale de chaque État et chaque région. Loin d'être une approche fataliste aux tendances démographiques mondiales, cette prise de conscience a encouragé un appel en faveur d'une action pour un acheminement des migrations sans risques et de façon humaine, socialement cohérente et fructueuse qui profite à la fois aux individus et aux sociétés.

De fait, l'un des indicateurs les plus significatifs des progrès enregistrés depuis le Caire a été l'élaboration de cadres de consultation régionaux pour débattre, sur tous les continents, des questions de migration d'une façon concertée. Ces processus sont maintenant une caractéristique fermement établie des migrations internationales – une multiplicité de cercles de consultation, petits et grands, assortis de programmes généraux ou sectoriels, conformément aux priorités régionales.

Passant du niveau régional au niveau mondial, de nouvelles initiatives ont pareillement évolué pour favoriser le dialogue et la coopération multilatérales, dont : l'Initiative de Berne, un processus consultatif et intergouvernemental destiné à mettre au point un cadre de politique non contraignant pour la gestion des migrations; le dialogue international sur la migration, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), qui a réuni plus de 130 États et autres partenaires au Conseil de l'OIM pour permettre une meilleure compréhension de la gestion des migrations

et une plus grande coopération; et la Commission mondiale sur les migrations internationales qui présentera l'an prochain au Secrétaire général et aux autres parties prenantes ses recommandations sur les modalités concrètes d'une meilleure gouvernance mondiale des migrations. Le dialogue de haut niveau prévu pour la soixantième session de l'Assemblée générale en 2006 sera une occasion importante pour mener une action concertée.

Il est vrai que, pour de nombreux pays, la migration couvre un nouveau domaine administratif. Les systèmes de migration pour suivre, traiter et faciliter les entrées et les sorties des personnes ainsi que pour permettre leur résidence et leur intégration, sont encore limités dans de nombreux pays. Ces capacités restreintes affectent à la fois les pays en développement et développés et posent d'importantes difficultés pour la formulation de politiques efficaces et leur mise en œuvre. Souvent, les liens entre les branches de l'administration publique telles que le commerce, la santé, la coopération en matière de développement, le travail et les affaires intérieures sont faibles ou incohérents.

Pour ceux qui migrent ou qui comptent migrer, les délais et les incohérences dans les systèmes de migration pourraient bien mettre en danger leur vie alors qu'ils se livrent entre les mains de trafiquants pour tenter d'entrer dans un pays par des voies irrégulières. Pour des millions de personnes qui vivent dans la crainte des institutions publiques du fait de leur statut de sans papiers, la marginalisation sociale, la ségrégation et l'aliénation deviennent des réalités incontournables. C'est pour cette raison que le développement des capacités nationales pour la gestion des flux migratoires reste tout aussi pertinent et urgent qu'il y a 10 ans.

Le Président : Nous avons entendu le dernier orateur pour la commémoration du dixième anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 45 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 21 h 5.